

# CC002984 - 24 - CP 26/08/2024 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS - SPECTACLE VIVANT

## Commission permanente

**Date du vote :** 26-08-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

KDI08941	24 - F - THEATRE DU PRE PERCHE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08942	24 - F - CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08944	24 - F - LILLICO - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08949	24 - F - ROCK TYMPANS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08951	24 - F - ELECTRONI(K) - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08983	24 - F - FOUGERES AGGLOMERATION - CENTRE CULTUREL JULIETTE DROUET - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09050	24 - F - ANTIPODE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09051	24 - F - HF+ BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09052	24 - F - LES TOMBEES DE LA NUIT - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09053	24 - F - 3 HIT COMBO - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09054	24 - F -LE GRAND SOUFFLET - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09055	24 - F - THEATRE DE L AIRE LIBRE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09056	24 - F - THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09057	24 - F - TRANS MUSICALES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09058	24 - F - THEATRE DE POCHE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09059	24 - F - TERRANOVA LA NOUVELLE VAGUE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09060	24 - F - ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09061	24 - F - CCNRB - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09062	24 - F - LES FONDS DE TERROIR - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09063	24 - F - OCUS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09064	24 - F - LE JARDIN MODERNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09065	24 - F - ADEC - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09066	24 - F - AFRA FESTIVAL DU ROI ARTHUR - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09067	24 - F - LES ATELIERS DU VENT - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09068	24 - F - AY ROOP - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09069	24 - F - CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09087	24 - F - AU BOUT DU PLONGEOIR - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09139	24 - F - VILLE DE VITRE - CENTRE CULTUREL JACQUES DUHAMEL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09140	24 - F - VILLE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER - ESPACE BEL AIR - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09141	24 - F - VILLE DE RENNES - OPERA - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09142	24 - F - VILLE DE NOYAL-SUR-VILAINE - CENTRE CULTUREL L'INTERVALLE - CONVENTION D'OBJECTIFS

**Observation :**

KDI09143	24 - F - VILLE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE - CENTRE CULTUREL POLE SUD - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09144	24 - F - LE COLLECTIF DES FESTIVALS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09152	24 - F - GIP CAFES CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09153	24 - F - REDON AGGLOMERATION - LE CANAL THEATRE - CONVENTION D'OBJECTIFS

**Nombre de dossiers 35**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

IMPUTATION : 65 311 657348 0 P121

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 <b>CHARTRES-DE-BRETAGNE</b> <span style="float: right;">2024</span>									
<i>Mairie Esplanade des Droits de l'Homme 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE</i> <span style="float: right;"><i>COM35066 - D3535066 - KDI09143</i></span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Departement ille et vilaine</b>	<u>Mandataire</u> - Chartres-de-bretagne	la programmation spectacle vivant du Centre culturel Pôle Sud, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 28 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	12 000,00 €	
 <b>COMMUNE DE SAINT AUBIN DU CORMIER</b> <span style="float: right;">2024</span>									
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie 35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER</i> <span style="float: right;"><i>COM35253 - D3535253 - KDI09140</i></span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Departement ille et vilaine</b>	<u>Mandataire</u> - Commune de saint aubin du cormier	la programmation spectacle vivant de l'Espace Bel Air, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	INV : 60 000 € FON : 29 500 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	12 000,00 €	
 <b>NOYAL SUR VILAINE</b> <span style="float: right;">2024</span>									
<i>Mairie 18 place de la Mairie 35530 NOYAL-SUR-VILAINE</i> <span style="float: right;"><i>COM35207 - D3535207 - KDI09142</i></span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Departement ille et vilaine</b>	<u>Mandataire</u> - Noyal sur vilaine	la programmation spectacle vivant du Centre culturel l'Intervalle, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 12 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	12 000,00 €	

 <b>RENNES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
<i>COM35238 - D3535238 - KDI09141</i>									
Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Rennes	la programmation de l'Opéra en lien avec les actions développées en direction des publics par le service éducatif et leur rayonnement sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2022-2025	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	241 500,00 €	241 500,00 €	
 <b>VITRE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
<i>COM35360 - D3535360 - KDI09139</i>									
5 Place du Château 35500 VITRE									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Vitre	la programmation spectacle vivant du Centre culturel Jacques Duhamel, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 19 500 € INV : 18 545 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	12 000,00 €	

<b>Total pour le projet : DIVERS</b>			<b>311 500,00 €</b>	<b>289 500,00 €</b>	
<b>Total pour l'imputation : 65 311 657348 0 P121</b>			<b>311 500,00 €</b>	<b>289 500,00 €</b>	

**IMPUTATION : 65 311 657358 0 P121**

**PROJET : DIVERS**

Nature de la subvention :

 <b>CA FOUGERES AGGLOMERATION</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
<i>SIC00334 - D35119008 - KDI08983</i>									
Parc d'activités de l'Aumaillerie 1 rue Louis Lumière 35133 LA-SELLE-EN-LUITRE									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca fougeres agglomeration	<u>Mandataire</u> - Ca fougeres agglomeration	la programmation spectacle vivant du Centre culturel Juliette Drouet et du Théâtre Victor Hugo, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	INV : 1 515 000 € FON : 199 129 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	12 000,00 €	

 <b>REDON AGGLOMERATION</b> 3 rue Charles Sillard CS40264 35605 REDON							<b>2024</b> SIC00001 - D355236 - KDI09153		
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandatitaire</u> - Redon agglomeration	la programmation spectacle vivant du Canal Théâtre, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026	INV : 115 000 € FON : 169 001 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	12 000,00 €	

**Total pour le projet : DIVERS**  
**Total pour l'imputation : 65 311 657358 0 P121**

		<b>30 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	
		<b>30 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	

**IMPUTATION : 65 311 657382 0 P121**

**PROJET : MUSIQUE**

*Nature de la subvention :*

 <b>GIP CAFES CULTURES</b> 2 IMPASSE GIRARDON 75018 PARIS							<b>2024</b> ACL02054 - D35132610 - KDI09152		
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandatitaire</u> - Gip cafes cultures	la contribution aux deux fonds d'aide. Le 1er fonds pour l'emploi artistique et technique du spectacle vivant, en direction des cafés, bars et restaurants et le 2ème fonds dédié aux organisateurs occasionnels de spectacles, à l'échelle du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 15 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	15 000,00 €	

**Total pour le projet : MUSIQUE**  
**Total pour l'imputation : 65 311 657382 0 P121**

		<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	
		<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	

**IMPUTATION : 65 311 65748 0 P121**

PROJET : ART THEATRAL

Nature de la subvention :

 <b>ADEC MAISON DU THEATRE AMATEUR</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 45 Rue Papu 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00216 - D3538767 - KDI09065</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Adec maison du theatre amateur	l'accompagnement des publics et des compagnies sur les pratiques de théâtre amateur et favorisant l'articulation entre le théâtre professionnel et le théâtre amateur dans le département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 29 000 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	22 500,00 €	
 <b>ASS CIE OCUS</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 1 Rue Desaix 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL01543 - D3578511 - KDI09063</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-germain sur ille	<u>Mandataire</u> - Ass cie ocus	la création, diffusion et mise en place d'actions culturelles au sein du lieu de fabrique de la Touchette en partenariat avec la Communauté de Communes du Val-d'Ille Aubigné, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2024-2027	FON : 20 000 € INV : 32 746 €		€	FORFAITAIRE	21 000,00 €	18 000,00 €	
 <b>AY-ROOP</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL01671 - D3591749 - KDI09068</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ay-roop	l'accompagnement des équipes circassiennes, l'organisation de la saison cirque, le développement d'actions culturelles et artistiques et la structuration d'un laboratoire permanent du cirque à rayonnement départemental, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 18 210 €		€	FORFAITAIRE	20 000,00 €	18 000,00 €	

 <b>FONDS DE TERROIR - CIE PATRICK COSNET</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 36 Rue de la Libération (Pouancé) 49420 Ombrée d'Anjou <span style="float: right;">ACL01177 - D3566377 - KDI09062</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Fonds de terroir - cie patrick cosnet	la programmation de créations théâtrales	FON : 10 000 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	0,00 €	
 <b>LILLICO</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 14 Rue Guy Ropartz 35700 Rennes <span style="float: right;">ACL01753 - D3598786 - KDI08944</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Lillico	le projet d'éveil artistique et culturel du jeune public et de la petite enfance, en partenariat notamment avec les services départementaux, ainsi que l'organisation du festival Marmaille sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2025	FON : 85 000 €		€	FORFAITAIRE	100 000,00 €	70 200,00 €	
 <b>THEATRE DE POCHE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 10 Place de la Mairie 35630 Hédé-Bazouges <span style="float: right;">ACL02102 - D35137679 - KDI09058</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Theatre de poche	la programmation spectacle vivant, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics sur le territoire de la Bretagne Romantique et Val d'Ille Aubigné dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 70 000 €		€	FORFAITAIRE	66 000,00 €	57 600,00 €	
 <b>THEATRE DU PRE PERCHE/ PENICHE SPECTACLE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 30 Quai Saint-Cyr 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00075 - D3539071 - KDI08941</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Theatre du pre perche/ peniche spectacle	la programmation d'un lieu culturel itinérant "La Péniche" dédié au spectacle vivant et sur le développement d'un projet artistique et culturel en direction des publics rencontrés au cours des saisons itinérantes sur le territoire départemental, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 35 000 € INV : 1 290 €		€	FORFAITAIRE	35 000,00 €	31 500,00 €	

 <b>THEATRE L'AIRE LIBRE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
2 Place Jules Vallès 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande <span style="float: right;">ACL02101 - D35137676 - KDI09055</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Département ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Theatre l'aire libre	la programmation spectacle vivant, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 28 000 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	32 000,00 €	17 600,00 €	
 <b>THEATRE NATIONAL BRETAGNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
1 RUE SAINT HELIER CS 54007 CS 54007 35040 RENNES Cedex <span style="float: right;">ACL00172 - D35961 - KDI09056</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Département ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Theatre national bretagne	la programmation du Centre européen théâtral et chorégraphique - centre dramatique national à l'échelle du département - via la diffusion de propositions artistiques à travers la tournée départementale et le développement d'actions culturelles, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 381 465 €		€	FORFAITAIRE	404 353,00 €	381 465,00 €	

Total pour le projet : ART THEATRAL

		<b>713 353,00 €</b>	<b>616 865,00 €</b>	
--	--	---------------------	---------------------	--

**PROJET : DANSE**

Nature de la subvention :

 <b>CCNRB - COLLECTIF FAIRE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 <span style="float: right;">ACL00277 - D3542428 - KDI09061</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Département ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ccnrb - collectif faire	le projet artistique et culturel autour de la danse : création - diffusion - action culturelle, sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2025	FON : 96 840 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	76 940,00 €	69 246,00 €	

 <b>CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE</b>								<b>2024</b>	
Boulevard de Yougoslavie 35200 RENNES								ENT02161 - D3524820 - KDI08942	
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre culturel le triangle	les projets d'accompagnement à la danse, ainsi qu'au développement d'actions culturelles en direction de publics à l'échelle du département, et la coordination du festival Waterproof avec une vingtaine de structures partenaires, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2022-2025	FON : 34 000 €		€	FORFAITAIRE	30 000,00 €	26 100,00 €	

Total pour le projet : DANSE

		<b>106 940,00 €</b>	<b>95 346,00 €</b>	
--	--	---------------------	--------------------	--

**PROJET : DIVERS**

Nature de la subvention :

 <b>3 HIT COMBO</b>								<b>2024</b>	
11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes								ACL01809 - D35107349 - KDI09053	
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - 3 hit combo	les projets de sensibilisation à la pratique aux cultures vidéoludiques, l'organisation d'ateliers, notamment en direction des collèges et bibliothèques du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 42 517 € INV : 3 550 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	15 000,00 €	

 <b>Association HF+ Bretagne</b>								<b>2024</b>	
13 Rue de Redon 35000 Rennes								ACL01802 - D35107164 - KDI09051	
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bretagne	<u>Mandataire</u> - Association hf+ bretagne	le projet de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs culturels, sur la question de l'égalité femme/homme dans le monde des arts et de la culture, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 10 000 € INV : 1 100 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	9 000,00 €	

 <b>AU BOUT DU PLONGEOIR</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
Domaine de Tizé 35235 Thorigné-Fouillard <span style="float: right;">ACL01284 - D3570005 - KDI09087</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Au bout du plongeoir	l'accueil et l'accompagnement des artistes, l'action culturelle en direction des publics et le rayonnement sur le territoire départemental, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2021-2024	FON : 25 000 €		€	FORFAITAIRE	30 000,00 €	22 500,00 €	
 <b>CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES - CPPC</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
57 quai de la prevalaye 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00405 - D3523532 - KDI09069</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre de production des paroles contemporaines - cppc	le développement et l'animation d'un pôle des Arts de la Parole, la programmation d'actions culturelles sur le territoire départemental et l'organisation du festival Mythos, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 70 000 €		€	FORFAITAIRE	63 560,00 €	57 600,00 €	
 <b>ELECTRONI(K)</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
24 Avenue Jules Maniez 24 avenue Jules Maniez 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL01260 - D3569242 - KDI08951</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Electroni(k)	le soutien à la diffusion des arts électroniques à travers le festival Maintenant, son rayonnement dans le département et les actions menées en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite en cours de renouvellement	FON : 62 128 €		€	FORFAITAIRE	40 000,00 €	40 000,00 €	
 <b>Le Collectif des Festivals - FEDDS Bretagne</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
4 BIS Cours des Alliés 35000 RENNES <span style="float: right;">ACL01641 - D3589636 - KDI09144</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Le collectif des festivals - fedds bretagne	l'accompagnement des festivals dans la mise en place de démarches de développement durable, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 20 000 €		€	FORFAITAIRE	20 000,00 €	18 000,00 €	

 <b>LES ATELIERS DU VENT</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 59 Rue Alexandre Duval 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00839 - D3534555 - KDI09067</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Les ateliers du vent	les activités d'un lieu de création et d'expérimentation par un collectif d'artistes, de diffusion et d'action culturelle en direction des publics à l'échelle départementale, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 13 500 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	12 150,00 €	

 <b>LES TOMBEES DE LA NUIT</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 13 Square Lucien Rose 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL01091 - D3561844 - KDI09052</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Les tombees de la nuit	l'activité événementielle, son inscription dans l'espace public en complicité avec les territoires et leurs habitants et son rayonnement à l'échelle départementale, ainsi que l'accompagnement durable d'équipes artistiques, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 113 000 €		€	FORFAITAIRE	130 000,00 €	101 700,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

		<b>333 560,00 €</b>	<b>275 950,00 €</b>	
--	--	---------------------	---------------------	--

**PROJET : MUSIQUE**

Nature de la subvention :

 <b>Association du Festival du Roi Arthur</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 105 la rabine mafeu 35310 Bréal-sous-Montfort <span style="float: right;">00000119 - - KDI09066</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - L'afra - association du festival du roi arthur	l'organisation de la 13ème édition du festival du Roi Arthur et les actions de prévention en direction des publics dans le cadre de la convention d'objectifs 2024			€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	9 000,00 €	

 <b>ASSOCIATION ROCK TYMPANS</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 32 rue du clos cadot 35400 Saint-Malo <span style="float: right;">ACL00047 - D3526057 - KDI08949</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-malo	<u>Mandataire</u> - Association rock tympan	l'organisation et la programmation des deux éditions hiver et été du festival La Route du Rock et le rayonnement de la manifestation à l'échelle du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 92 000 €		€	FORFAITAIRE	100 000,00 €	82 800,00 €	
 <b>ASSOCIATION TRANS MUSICALES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 10 Rue Jean Guy 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00032 - D3539426 - KDI09057</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association trans musicales	l'organisation et la programmation du festival des Trans Musicales, ainsi que le développement d'actions culturelles en direction de publics jeunes, rayonnant sur tout le département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026	FON : 111 500 €		€	FORFAITAIRE	109 000,00 €	98 100,00 €	
 <b>LE GRAND SOUFFLET</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 1 rue de la conterie Centre culturel Pôle Sud 35131 Chartres-de-Bretagne <span style="float: right;">ACL00428 - D3519464 - KDI09054</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le grand soufflet	l'organisation et la programmation du festival Le Grand Soufflet en réseau avec des partenaires locaux ainsi que le développement d'actions culturelles en direction des publics, à l'échelle du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 115 000 €		€	FORFAITAIRE	105 000,00 €	94 500,00 €	
 <b>LE JARDIN MODERNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00432 - D3518973 - KDI09064</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le jardin moderne	les activités d'un lieu ressource sur les musiques actuelles à l'échelle du département dont, l'accompagnement des pratiques amateurs ou en voie de professionnalisation et la	FON : 83 250 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	75 000,00 €	61 200,00 €	

 <b>LE JARDIN MODERNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00432 - D3518973 - KDI09064</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		structuration de projets artistiques et culturels, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026							
 <b>MJC ANTIPODE RENNES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 75 Avenue Jules Maniez BP 6649 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00581 - D35940 - KDI09050</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Mjc antipode rennes	le développement du projet artistique et culturel du lieu autour des musiques actuelles en favorisant la diversité artistique, l'action culturelle, le décloisonnement des publics et le désenclavement du territoire, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2024-2027	FON : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	222 000,00 €	212 000,00 €	
 <b>ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 42 A Rue Saint-Melaine 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00536 - D3525896 - KDI09060</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Orchestre national de bretagne	le rayonnement de l'orchestre dans le département et les actions menées en matière d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 74 400 €		€	FORFAITAIRE	74 400,00 €	74 400,00 €	
 <b>TERRANOVA - LA NOUVELLE VAGUE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> Rue des Acadiens 35400 Saint-Malo <span style="float: right;">ACL01929 - D35123828 - KDI09059</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Terranova - la nouvelle vague	la programmation et la diffusion des musiques actuelles, le développement de la pratique amateur ou en voie de professionnalisation et le développement d'actions culturelles à l'échelle du département dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 27 300 €		€	FORFAITAIRE	30 000,00 €	16 000,00 €	

**Total pour le projet : MUSIQUE**  
**Total pour l'imputation : 65 311 65748 0 P121**  
**TOTAL pour l'aide : CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

		<b>730 400,00 €</b>	<b>648 000,00 €</b>	
		<b>1 884 253,00 €</b>	<b>1 636 161,00 €</b>	
		<b>2 240 753,00 €</b>	<b>1 964 661,00 €</b>	

<b>Total général :</b>			<b>2 240 753,00 €</b>	<b>1 964 661,00 €</b>	
------------------------	--	--	-----------------------	-----------------------	--

# CC002991 - 24 - CP 26/08/2024 - DOTATION EPCC

## Commission permanente

**Date du vote :** 26-08-2024

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

*Dossiers de l'édition*

KDI09110	24 - F - EPCC - LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE - DOTATION
KDI09111	24 - F - EPCC OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE - DOTATION

**Nombre de dossiers** 2

**Observation :**

CULTURES BRETONNE ET GALLESE

IMPUTATION : 65 311 657381 0 P121

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 <b>E.P.C.C - OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE</b>								<b>2024</b>	
32 bis rue des Martyrs 29270 CARHAIX								IPB00183 - D3592762 - KDI09111	
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - E.p.c.c - office public de la langue bretonne	la dotation portant sur la promotion et l'apprentissage de la langue bretonne au titre de l'année 2024	FON : 20 000 €		€	FORFAITAIRE	30 000,00 €	25 000,00 €	

<b>Total pour le projet : DIVERS</b>			<b>30 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	
<b>Total pour l'imputation : 65 311 657381 0 P121</b>			<b>30 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	
<b>TOTAL pour l'aide : CULTURES BRETONNE ET GALLESE</b>			<b>30 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	

LECTURE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION : 65 311 657381 0 P121

PROJET : LECTURE

Nature de la subvention :

 <b>E.P.C.C. LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE</b>								<b>2024</b>	
61 Boulevard Villebois Mareuil 35000 RENNES								IPB00155 - D3582481 - KDI09110	
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - E.p.c.c. livre et lecture en bretagne	la dotation portant sur la promotion et le développement de la vie littéraire au titre de l'année 2024	FON : 15 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	15 000,00 €	

<b>Total pour le projet : LECTURE</b>				<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	
<b>Total pour l'imputation : 65 311 657381 0 P121</b>				<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	
<b>TOTAL pour l'aide : LECTURE FONCTIONNEMENT</b>				<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	

**Total général :**

		<b>45 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	
--	--	--------------------	--------------------	--

# CC002988 - 24 - CP 26/08/2024 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS - ARTS PLASTIQUES

## Commission permanente

**Date du vote :** 26-08-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

KDI08938	24 - F - CINEMA35 - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08940	24 - F - FRAC BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08954	24 - F - LE BON ACCUEIL - REVERB - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08958	24 - F - ESPACE DES SCIENCES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08960	24 - F - COMPTOIR DU DOC - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08966	24 - F - ETONNANTS VOYAGEURS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08968	24 - F - DOCUMENTS D'ARTISTES BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08969	24 - F - QUAI DES BULLES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08971	24 - F - CLAIR OBSCUR - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08973	24 - F - L'AGE DE LA TORTUE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08974	24 - F - 40MCUBE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08984	24 - F - RENNES METROPOLE - MAISON DU LIVRE BECHEREL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08985	24 - F - MONFORT COMMUNAUTE - APARTE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08987	24 - F - VILLE DE RENNES - LA CRIEE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08989	24 - F - VILLE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE - CARRE D'ART - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08992	24 - F - SUPERFLUX - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08994	24 - F - VITRE COMMUNAUTE - ARTOTHEQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08995	24 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09008	24 - F - VILLE DE DINARD - DINARD FILM FESTIVAL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09025	24 - F - VILLE DE RENNES - MUSEE DES BEAUX ARTS - CONVENTION D'OBJECTIFS

**Observation :**

Nombre de dossiers 20

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

IMPUTATION : 65 311 657348 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 <b>CHARTRES-DE-BRETAGNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> Mairie Esplanade des Droits de l'Homme 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE <span style="float: right;">COM35066 - D3535066 - KDI08989</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chartres de bretagne	<u>Mandataire</u> - Chartres-de-bretagne	la programmation du Carré d'Art, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 28 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	4 000,00 €	
 <b>RENNES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES <span style="float: right;">COM35238 - D3535238 - KDI08987</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Rennes	les projets artistiques et actions de médiation du centre d'art contemporain - la Criée, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2021-2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	41 400,00 €	41 400,00 €	
 <b>RENNES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES <span style="float: right;">COM35238 - D3535238 - KDI09025</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Rennes	les actions de sensibilisation et de médiation en direction des publics du Musée des Beaux-arts, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	71 150,00 €	56 920,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		<b>119 550,00 €</b>	<b>102 320,00 €</b>	
--	--	---------------------	---------------------	--

PROJET : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Nature de la subvention :

 <b>DINARD</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> HOTEL DE VILLE 47 boulevard Féart 35800 DINARD <span style="float: right;">COM35093 - D3535093 - KDI09008</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Dinard	l'organisation du Dinard Film Festival et du travail d'action culturelle notamment auprès des collégien.ne.s du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 42 500 €		€	FORFAITAIRE	35 000,00 €	28 000,00 €	

Total pour le projet : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Total pour l'imputation : 65 311 657348 0 P121

		<b>35 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	
		<b>154 550,00 €</b>	<b>130 320,00 €</b>	

**IMPUTATION : 65 311 657358 0 P121**

**PROJET : ARTS PLASTIQUES**

Nature de la subvention :

 <b>CC MONTFORT COMMUNAUTE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> Hôtel Montfort Communauté 4 place du Tribunal CS 30150 35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX <span style="float: right;">SIC00008 - D3525420 - KDI08985</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communaute	<u>Mandataire</u> - Cc montfort communaute	les projets artistiques et actions de médiation de L'aparté - lieu d'art contemporain à Iffendic, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 46 481 € INV : 89 805 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	8 800,00 €	

 <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VITRE COMMUNAUTE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 16 Bis Boulevard des rochers 35500 VITRE <span style="float: right;">SIC00328 - D35105917 - KDI08994</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca vitre communaute	<u>Mandataire</u> - Communaute d'agglomeration de vitre communaute	les projets artistiques et actions de médiation de l'artothèque de la Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 370 900 € INV : 1 177 246 €		€	FORFAITAIRE	22 000,00 €	17 600,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		37 000,00 €	26 400,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

**PROJET : LECTURE**

Nature de la subvention :

 <b>RENNES METROPOLE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 4 AVENUE HENRI FREVILLE CS 20723 35207 RENNES Cedex <span style="float: right;">SIC00104 - D3557430 - KDI08984</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes metropole	<u>Mandataire</u> - Rennes metropole	les projets de la Maison du Livre et du Tourisme de Bécherel, pour la promotion du livre et de l'écriture par des actions de médiation à destination de divers publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	INV : 29 560 € FON : 44 497 €		€	FORFAITAIRE	19 000,00 €	15 200,00 €	

Total pour le projet : LECTURE

		19 000,00 €	15 200,00 €	
		56 000,00 €	41 600,00 €	

Total pour l'imputation : 65 311 657358 0 P121

**IMPUTATION : 65 311 657381 0 P121**

**PROJET : ARTS PLASTIQUES**

Nature de la subvention :

 <b>FRAC BRETAGNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 19 avenue André Mussat 35011 RENNES Cedex <span style="float: right;">ACL00081 - D3539055 - KDI08940</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Frac bretagne	les projets d'action éducative et culturelle dont le partenariat relatif au Fonds départemental d'art contemporain, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 40 000 €		€	FORFAITAIRE	40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		40 000,00 €	40 000,00 €	
		40 000,00 €	40 000,00 €	

Total pour l'imputation : 65 311 657381 0 P121

IMPUTATION : 65 311 65748 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 <b>40mcube</b> <span style="float: right;">2024</span> 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00830 - D3534152 - KDI08974</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - 40mcube	les projets de création et de diffusion et les actions de médiation dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026	FON : 31 875 €		€	FORFAITAIRE	17 000,00 €	15 300,00 €	
 <b>DOCUMENTS D'ARTISTES BRETAGNE</b> <span style="float: right;">2024</span> 41 Rue Charles Berthelot 29200 Brest <span style="float: right;">ACL01573 - D3593871 - KDI08968</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bretagne	<u>Mandataire</u> - Documents d'artistes bretagne	les projets de développement d'un Fonds documentaire breton d'art contemporain et la valorisation des oeuvres du Fonds départemental d'art contemporain d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	4 500,00 €	
 <b>L'AGE DE LA TORTUE</b> <span style="float: right;">2024</span> 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes <span style="float: right;">ACL00922 - D3543935 - KDI08973</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	les projets de diffusion et de médiation de l'Encyclopédie des migrants, en direction des collèges, des bibliothèques et des CDAS, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 29 000 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	7 000,00 €	
 <b>LE BON ACCUEIL - REVERB</b> <span style="float: right;">2024</span> 123 Boulevard de Verdun 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00712 - D358395 - KDI08954</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u>	les projets artistiques et culturels de	FON : 13 000 €		€	FORFAITAIRE	14 000,00 €	12 600,00 €	

 <b>LE BON ACCUEIL - REVERB</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
123 Boulevard de Verdun 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00712 - D358395 - KDI08954</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	- Le bon accueil - reverb	sensibilisation aux arts sonores sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024							

 <b>SUPERFLUX VOIR L ART SE FAIRE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
10 Rue de leglise 35560 Bazouges-la-Perouse <span style="float: right;">ACL00230 - D3526918 - KDI08992</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Superflux voir l art se faire	la production et la programmation d'expositions, l'accueil en résidence d'artistes et le développement d'actions de sensibilisation à l'art contemporain, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 52 500 €		€	FORFAITAIRE	42 000,00 €	37 800,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		86 000,00 €	77 200,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

## PROJET : CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Nature de la subvention :

 <b>ESPACE DES SCIENCES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
10 Cours des Alliés 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00182 - D3537949 - KDI08958</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Espace des sciences	les actions de promotion et de médiation de la culture scientifique auprès de tous les publics dont les collégiens, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 163 000 €		€	FORFAITAIRE	154 000,00 €	124 000,00 €	

Total pour le projet : CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

		154 000,00 €	124 000,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

## PROJET : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Nature de la subvention :

 <b>Ciné M.A. 35 - CINE Mouvement Associatif 35</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 13 Rue de Bray 35510 Cesson-Sévigné <span style="float: right;">ACL00269 - D352171 - KDI08938</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Ciné m.a. 35 - cine mouvement associatif 35	l'organisation de la compéition de courts-métrage, la coordination du réseau, la formation des bénévoles et les actions d'éducation à l'image, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 38 350 €		€	FORFAITAIRE	37 100,00 €	25 000,00 €	
 <b>CLAIR OBSCUR</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 3679 Boulevard des Alliés 35510 Cesson-Sévigné FRANCE <span style="float: right;">ACL00137 - D3526021 - KDI08971</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Clair obscur	l'organisation du festival Travelling et les actions d'éducation à l'image auprès des collégiens et collégiennes du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 106 400 €		€	FORFAITAIRE	96 400,00 €	86 760,00 €	
 <b>COMPTOIR DU DOC</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 128 AVENUE SERGENT MAGINOT 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00508 - D3534325 - KDI08960</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Comptoir du doc	la promotion du film documentaire dans le département à travers un festival - Le Mois du film documentaire - et des actions culturelles à destination des publics et des bibliothèques, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 20 000 €		€	FORFAITAIRE	23 000,00 €	18 000,00 €	
 <b>UNIS VERS 7 ARRIVE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL01168 - D3566677 - KDI08995</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	l'organisation du festival Court Métrange et le déploiement du volet action culturelle en direction des publics notamment les collégiens et collégiennes du département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2022-2024	FON : 25 750 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	18 000,00 €	

Total pour le projet : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

		181 500,00 €	147 760,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

PROJET : LECTURE

Nature de la subvention :

 <b>ETONNANTS VOYAGEURS</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 24 Avenue des Français Libres 35000 Rennes FRANCE <span style="float: right;">ACL00191 - D3525480 - KDI08966</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Etonnants voyageurs	l'organisation du festival "Etonnants Voyageurs" à Saint Malo et son rayonnement sur le département notamment auprès des collégiens et collégiennes, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2025	FON : 60 000 €		€	FORFAITAIRE	60 000,00 €	54 000,00 €	
 <b>QUAI DES BULLES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 39 Rue du Levant BP 40652 35400 Saint-Malo <span style="float: right;">ACL00181 - D3526020 - KDI08969</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Quai des bulles	l'organisation du festival QUAI DES BULLES de la bande dessinée et de l'image projetée à Saint-Malo et son rayonnement départemental notamment auprès des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 52 650 €		€	FORFAITAIRE	50 000,00 €	40 500,00 €	

Total pour le projet : LECTURE

Total pour l'imputation : 65 311 65748 0 P121

TOTAL pour l'aide : CONVENTIONS D'OBJECTIFS

		110 000,00 €	94 500,00 €	
		531 500,00 €	443 460,00 €	
		782 050,00 €	655 380,00 €	

<b>Total général :</b>			<b>782 050,00 €</b>	<b>655 380,00 €</b>	
------------------------	--	--	---------------------	---------------------	--

# CC002989 - 24 - CP 26/08/2024 - CONVENTIONS OBJECTIFS - LANGUES ET CULTURES

## Commission permanente

**Date du vote :** 26-08-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

KDI08939	24 - F - LA GRANJAGOUL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08946	24 - F - BERTEGN GALEZZ - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08963	24 - F - SKEUDENN BRO ROAZHON - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08964	24 - F - CHUBRI - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08988	24 - F - GROUPEMENT CULTUREL BRETON DES PAYS DE VILAINE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI08991	24 - F - INSTITUT DE LA LANGUE GALLESE - CONVENTION OBJECTIFS

**Observation :**

**Nombre de dossiers** 6

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

IMPUTATION : 65 311 65748.450 0 P121

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 <b>BERTEGN GALEZZ</b> <span style="float: right;">2024</span> 26 Avenue Pierre Donzelot Ferme des Gallets 35700 Rennes <span style="float: right;">ACL00314 - D3527040 - KDI08946</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Bertegn galezz	les actions de promotion de la culture gallèse dans le département et l'organisation du festival Mil Goul dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 15 500 € INV : 2 100 €		€	FORFAITAIRE	18 500,00 €	16 650,00 €	
 <b>CHUBRI</b> <span style="float: right;">2024</span> 23 Avenue de Guyenne 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL01283 - D3569920 - KDI08964</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Chubri	les actions de promotion de la culture gallèse dans le département et la poursuite des activités d'inventaire et d'étude linguistique du gallo dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 17 000 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	17 000,00 €	
 <b>GROUPEMENT CULTUREL BRETON DES PAYS DE VILAINE</b> <span style="float: right;">2024</span> 6 rue Joseph Lamour de Caslou 35600 REDON <span style="float: right;">ACL00296 - D3539054 - KDI08988</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Groupement culturel breton des pays de vilaine	l'organisation de la 49ème édition de la Bogue d'Or, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 52 676 €		€	FORFAITAIRE	30 000,00 €	22 500,00 €	

 <b>INSTITUT DE LA LANGUE GALLESE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 1 Rue de la Marebaudière Ferme des Gallets 35760 Montgermont <span style="float: right;">ACL02034 - D35131338 - KDI08991</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bretagne	<u>Mandataire</u> - Institut de la langue gallese	les actions portant sur la structuration du réseau des acteurs et des projets de valorisation de la langue gallèse à l'échelle départementale, dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 17 000 €		€	FORFAITAIRE	30 000,00 €	22 000,00 €	
 <b>LA GRANJAGOUL - MAISON DU PATRIMOINE ORAL</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 2 TER Rue de la Bascule 2 ter rue bascule 35210 Parcé <span style="float: right;">ACL01511 - D3580602 - KDI08939</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - La granjagoul - maison du patrimoine oral	les actions de valorisation et de promotion du patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 10 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	10 000,00 €	
 <b>SKEUDENN BRO ROAZHON - UNION DU PAYS RENNAIS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES BRETONNES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 29bis Rue de la Donelière 35000 Rennes <span style="float: right;">ACL00292 - D3531623 - KDI08963</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de rennes	<u>Mandataire</u> - Skeudenn bro roazhon - union du pays rennais des associations culturelles bretonnes	la promotion, l'organisation et le soutien des projets de promotion de la culture bretonne à l'échelle du département et l'organisation du festival "Yaouank" dans le cadre de la convention d'objectifs 2024	FON : 41 000 €		€	FORFAITAIRE	41 000,00 €	36 900,00 €	

**Total pour le projet : DIVERS**  
**Total pour l'imputation : 65 311 65748.450 0 P121**  
**TOTAL pour l'aide : CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

		<b>159 500,00 €</b>	<b>125 050,00 €</b>	
		<b>159 500,00 €</b>	<b>125 050,00 €</b>	
		<b>159 500,00 €</b>	<b>125 050,00 €</b>	

<b>Total général :</b>			<b>159 500,00 €</b>	<b>125 050,00 €</b>	
------------------------	--	--	---------------------	---------------------	--

---

**C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E**  
**S U B V E N T I O N A C C O R D E E S U R D E S C R E D I T S D E**  
**F O N C T I O N N E M E N T**

**ANNÉES 2024 – 2025 – 2026 - 2027**

---

**ENTRE**

**L'Association Antipode MJC**

**ET**

**La Ville de Rennes**

**Le Département Ille-et-Vilaine**

**Le Conseil Régional de Bretagne**

**Le ministère de la Culture**

(Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne)

**Vu** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

**Vu** la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

**Vu** le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Scène de Musiques actuelles-SMAC » ;

**Vu** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**Entre d'une part :**

- La Ville de Rennes, représentée par sa Maire, Madame Nathalie APPÉRE, et signataire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n°                    en date du 24 juin 2024, désignée sous le terme, « la Ville » ;
- Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°                    de la Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du                    2024, désigné sous le terme « le Département » ;

- La Région Bretagne, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD son Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n°24\_0302\_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 8 juillet 2024, désignée sous le terme « la Région » ;
- L'État (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

#### **Et d'autre part :**

L'association Antipode MJC, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, association déclarée au Journal Officiel en date du 21 février 1967, ayant son siège social au 75 avenue Jules Maniez, 35000 Rennes  
Représentée par ses co-Président.es : Catherine Danielou Lebrun et Jean-Luc Chalopin dûment mandatés.  
N° de SIRET : 777 749 995 00026 - Code APE : 9004Z

Ci-après désignée " le bénéficiaire "

#### **Il est convenu ce qui suit :**

##### **Préambule**

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label Scène de Musiques Actuelles - SMAC

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en **annexe I** :

Le projet artistique et culturel de l'Antipode répond à des besoins repérés sur le territoire autant qu'au cahier des charges et des missions du label SMAC. Orienté pour et par les personnes, dans une démarche de progrès induite par la prise en compte des droits culturels, de l'égalité et de la transition écologique, il évolue en regard des populations et des mouvances artistiques musicales, en choisissant d'être accessible au plus grand nombre et de faire la part belle à la création artistique, aux esthétiques moins représentées, aux hybridations, aux artistes locaux, régionaux et internationaux dont l'œuvre singulière vient inscrire de nouvelles pages dans l'histoire de la musique et des arts.

L'Antipode a cette particularité d'être un lieu hybride, s'articulant autour de deux notions essentielles : le service public, avec la médiathèque implantée en son sein, et l'intérêt général, avec l'ensemble de ses activités, de l'animation de proximité aux musiques actuelles. Cette double articulation permet à l'équipement Antipode de s'envisager dans un « tout », comme une entité unique déclinant un projet d'établissement commun.

L'Antipode croise des objectifs de politique publique avec les objectifs que l'association se fixe elle-même au regard des valeurs qui sous-tendent son action. Labelisée Scène de Musiques Actuelles, le projet artistique et culturel répond au cahier des charges et des missions SMAC sur des enjeux généraux et des objectifs particuliers :

- La création en musiques actuelles, la production et la diffusion, le soutien aux équipes artistiques.
- L'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs ;
- L'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle.

#### **Considérant :**

Les objectifs poursuivis par les collectivités publiques et l'Etat dans le soutien qu'ils apportent au projet artistique et culturel de l'Association Antipode MJC, au vu des objectifs suivants :

- assurer une présence artistique musicale sur le territoire rennais, départemental et régional ;
- soutenir la création (résidence, coproduction) et la diffusion musicale en particulier émergente dans les différentes esthétiques ;
- accompagner les praticiens amateurs, les artistes professionnels et les acteurs de la filière favorisant le renouvellement et la diversité ;

- mener une politique ambitieuse en faveur des personnes en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle et de l'action culturelle en partenariat avec les structures éducatives, sociales, jeunesse, de santé et de justice ;
- développer des coopérations territoriales renforcées avec l'Association Transmusicales, SMAC et le Jardin Moderne, notamment sur l'accompagnement des artistes professionnels et amateurs ;
- insérer le projet dans des réseaux de manière pérenne, et développer le partenariat avec les structures culturelles, à différentes échelles (locales, régionale, nationale, internationale).
- inscrire le projet dans une démarche éco et éga-responsable afin d'accroître sa pertinence environnementale et l'égalité entre les femmes et les hommes

Ces objectifs partagés s'inscrivent dans le cadre des politiques déclinées par ces mêmes collectivités, et qui peuvent être précisées de la façon suivante :

## L'État

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales. A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.

Dans le champ des musiques actuelles, l'État contribue à la structuration du secteur en soutenant les lieux labellisés SMAC - Scènes de Musiques Actuelles.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles (SMAC) » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à des structures professionnelles musiques actuelles organisant leur projet artistique et culturel autour de 3 axes d'interventions majeurs : la création/production/diffusion, l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs et l'action culturelle. A partir de ces trois axes, les structures labellisées « Scène de Musiques Actuelles-SMAC » définissent leur projet en fonction de leur environnement, des bassins de vie et des moyens dont elles disposent tout en s'inscrivant dans une ambition artistique et culturelle nationale.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les SMAC, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. Depuis 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe V**.

Le ministère de la Culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie, pour la période 2023-2027, a été élaborée et compilée dans un guide d'orientation et d'inspiration. Aussi, dans ce contexte global de nécessaire transition, l'État invite ses bénéficiaires à s'inscrire dans une expérimentation déployée via un Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (CACTÉ), transmis aux partenaires financiers et à la structure impliquée dans l'expérimentation.

Le projet artistique et culturel porté par la directrice de l'association Antipode MJC pour la SMAC Antipode répond aux critères retenus par l'Etat pour le label : accompagner, promouvoir la création musicale, défendue par des artistes professionnels aussi bien qu'amateurs ainsi que favoriser le développement des pratiques artistiques, l'éducation artistique et culturelle des publics et l'action culturelle notamment dans une prise en compte des droits culturels des populations. La structure porte une attention aux principes de diversité et de parité et prend des engagements en termes de transition écologique et de prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

## La Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire

- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

A ce titre, la Région Bretagne reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'association Antipode MJC avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- L'accompagnement d'équipes artistiques professionnelles – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et de diffusion au niveau régional et national ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

L'Antipode MJC pourra par ailleurs solliciter le soutien de la Région au titre du dispositif *de production mutualisée et projets de territoires* qui vise à soutenir les résidences d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, dans une logique de mise en réseau avec d'autres lieux de production et de diffusion en région et hors région et à encourager le déploiement de projets de territoire inscrits dans la durée favorisant la rencontre durable avec les habitants.e.s.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

## **Le Département d'Ille-et-Vilaine**

**Le Département d'Ille-et-Vilaine**, souhaite conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :

- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimonial ;
- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Il accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental. S'agissant en particulier des scènes de musique, centres culturels et théâtres structurants, l'Assemblée départementale a précisé et retenu en 2017 les critères suivants :

- circulation du public à l'échelle départementale
- capacité à accueillir en résidence, produire ou coproduire, diffuser des compagnies et artistes
- capacité à développer une programmation pluridisciplinaire ou de référence contribuant à la diversité culturelle sur le département
- fonctionnement en réseau à une échelle départementale et supra départementale
- développement de projets de diffusion à une échelle départementale
- capacité à développer des actions et de la médiation culturelles - capacité à développer des projets sur le territoire départemental impliquant des pratiques amateurs

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est

partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Considérant l'intérêt que présente le projet de l'Antipode MJC pour le développement culturel de son territoire tant par l'inscription artistique et territoriale du projet, que par le déploiement des actions culturelles auprès de toutes les personnes, le Département d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter son soutien à l'association.

## **La Ville de Rennes**

Considérant la politique en faveur de la culture conduite par **la Ville de Rennes**,

### **La culture au cœur du projet pour la cité**

La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité.

Convaincue que la participation active de chacune et chacun à la vie culturelle, la liberté garantie à toutes et tous et de création et de diffusion artistique, la promotion de la diversité culturelle, dans les apprentissages comme dans la production et l'expression artistique, et l'égalité des identités culturelles comme éthique de la relation, contribuent activement à la cohésion sociale et mieux faire humanité ensemble, la Ville travaille en permanence son projet culturel dans le respect des droits culturels des personnes.

Engagée à défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie participative, la Ville construit, évalue et modifie son projet culturel dans des démarches permanentes de co-construction et de coopération entre toutes les personnes et structures prenant part à la vie culturelle du territoire.

C'est le sens des engagements que la Ville a pris suite aux États Généraux de la Culture menés en 2015, en veillant à accompagner ce qui fait la spécificité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les associations, les institutions, et les acteurs indépendants et où le nombre et la qualité des partenariats démontrent le désir de faire culture ensemble.

### **Dans le respect des droits culturels**

Nouveau cadre d'action des politiques culturelles depuis 2015, les droits culturels, constitutifs des droits humains, visent :

- À garantir à tous et toutes, et notamment aux artistes, la liberté d'expression, de création et de diffusion artistique dans le respect de l'ensemble des autres droits humains
- À tout mettre en œuvre pour permettre à chacune et à chacun de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions : enseignements et pratiques artistiques, diffusion des œuvres, démarche de co-construction pour définir des orientations et projets culturels, participation à la gouvernance de structures...
- À soutenir une vie culturelle locale aux ressources diverses, accessibles et de qualité, qui permette à chacune et chacun de choisir son propre parcours de construction de son identité culturelle, de la naissance à la fin de vie, en interaction permanente et respectueuse avec les identités des autres personnes sur le territoire
- À affirmer l'égalité des cultures et des identités culturelles
- À soutenir les artistes et leur rôle essentiel dans le "faire humanité ensemble"
- Favoriser l'action culturelle, à destination de tous et toutes et sur toutes les étapes de la vie. La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Local d'éducation Artistique et Culturelle portera une attention particulière au soutien et à la mise en œuvre de démarches de transmission et d'éducation culturelle et artistique.
- Elle souhaite que l'Association s'affirme comme un lieu de rencontres et de partage, de coopération et de co-construction, en développant une politique d'ouverture à la diversité des personnes, en défendant une ligne artistique à la fois exigeante et ouverte.

### **Tous et toutes écoresponsables**

La Ville de Rennes affirme sa volonté de relever de façon ambitieuse et concrète les défis de l'urgence des transitions écologiques dans les politiques culturelles. Un dispositif d'éco responsabilité a été créé. Il engage les équipements et les organisateurs d'événements culturels dans une amélioration continue de leurs pratiques. Adapté aux réalités de chacun, le dispositif porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, et de renforcer les solidarités.

L'engagement de la démarche écoresponsable et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par l'Association, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

### **Lutter contre les discriminations et aller au plus vite vers l'égalité f/h dans la culture**

La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la lutte contre toutes les formes de discrimination (de genre, d'origines, de situation d'handicaps, de revenus...) et à la promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les

femmes et les hommes. Elle entend que l'ensemble de ses partenaires s'engagent à ses côtés à progresser rapidement sur ces enjeux.

Cette exigence de progrès concernera tous les publics concernés par l'activité de l'Association. Elle s'adresse également à l'organisation de l'association et dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel : par famille de métiers (type de fonctions et niveaux de responsabilité), dans ses instances de gouvernance internes, et dans les artistes associés, programmés et présents sur le plateau. Cette recherche d'égalité devra également s'observer sur l'ensemble des rémunérations pratiquées. Un comptage annuel par l'Association permettra de mesurer en fin d'exercice les progressions.

L'engagement de la lutte contre les discriminations et pour plus d'égalité f/h et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par l'Association, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

#### **Prévenir les conduites à risques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles**

La Ville attend de ses partenaires qu'ils se mobilisent particulièrement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. L'Association mettra en place un plan opérationnel de signalement par les victimes des agressions ou des intentions d'agressions, un mode d'emploi clair pour réagir rapidement et à propos à un signalement, et éventuellement accompagner la victime dans un dépôt de plainte.

La Ville a également développé un axe de prévention des conduites à risque, conformément à ses engagements dans son plan local de santé. L'enjeu est de mettre en place des actions de promotion de la santé et de construire en concertation avec les acteurs culturels des outils permettant de prévenir et réduire les risques sur les temps festifs et culturels de la Ville. L'Association veillera à proposer des actions en ce sens.

Ainsi la Ville de Rennes, au vu de ses objectifs, apporte son soutien au projet artistique et culturel de l'Association.

## Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'association Antipode MJC bénéficiaire titulaire du label *Scène de Musiques Actuelles-SMAC* et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet est précisé en **annexe I** à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

## Article 2 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel 2024-2027 permet le déploiement des activités de l'association dans le bâtiment inauguré à l'automne 2021.

Dans la mise en œuvre de son projet qui intègre les droits culturels et la transition écologique, l'association a défini les priorités suivantes centrées sur 5 axes :

- L'émergence
- L'équilibre de la programmation
- La diversité et les expérimentations
- L'égalité femmes/hommes, l'attention aux personnes dans toutes leurs diversités
- Le décroisement artistique et l'hybridation

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

## Article 3 - Durée ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

### 3.1. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans soit de 2024 à 2027.

La convention prend effet dès sa notification et prendra fin le 31 décembre 2027.

### 3.2. Renouvellement

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

## Article 4 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe. Pour chaque exercice budgétaire, l'Antipode adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités territoriales est soumis aux délibérations de leurs assemblées et pour l'État à l'adoption de la loi de finances.

Ainsi, le budget prévisionnel en **annexe III** n'engage pas les collectivités territoriales.

### 4.1.

- **L'État** contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 720 000 €, équivalent à 9,79 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes.

#### 4.2.

- Pour l'année 2024, une subvention d'un montant prévisionnel de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros), équivalent à 10,03 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État**.
- Pour l'année 2024, une subvention d'un montant prévisionnel de 70 000 € (soixante-dix mille euros) réparti comme suit :
  - \* 60 000 € (soixante mille euros) au titre du projet artistique et culturel ;
  - \* 10 000 € (dix mille euros) pour le projet « Inouïs » au Printemps de Bourges et les actions de valorisation de la scène musicale régionale ;est accordée au bénéficiaire par la **Région Bretagne**.
- Pour l'année 2024, la participation du **Département d'Ille-et-Vilaine** sera fixée par une convention spécifique au titre de sa politique culturelle.  
En outre, le Département se réserve la possibilité d'examiner des demandes annuelles de soutien sur projet correspondant à ses orientations au titre du Fonds d'accompagnement artistique et territorial.
- Pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 423 000 € (quatre cent vingt-trois mille euros) est accordée au bénéficiaire par la **Ville de RENNES**.

#### 4.3.

Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières pour **l'État** (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) s'élèvent, sous réserve de la Loi de Finances, à :

- Pour l'année 2025 : 180.000 euros,
- Pour l'année 2026 : 180.000 euros
- Pour l'année 2027 : 180.000 euros

Les montants des subventions 2025, 2026 et 2027 de la **Région Bretagne** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.

Après instruction, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Région Bretagne dans le cadre de son Budget Primitif. Chaque année, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de la Région Bretagne et les modalités de la subvention.

Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, le **Département d'Ille-et-Vilaine** se prononcera sur les montants prévisionnels des contributions financières dans le cadre de l'annualité budgétaire sur le bilan de l'activité annuelle accompagné du budget prévisionnel. Une convention financière établie annuellement avec l'association indiquera le montant et les modalités de la subvention accordée.

Les montants des subventions 2025, 2026 et 2027 de la **Ville de Rennes** s'établiront sur la base d'un bilan annuel fourni par l'association, assorti d'un budget prévisionnel.

Après instruction, dans le cadre de l'annualité budgétaire, une proposition sera soumise aux instances délibérantes de la Ville dans le cadre de son Budget Primitif. Une convention pluriannuelle indique les modalités de la subvention accordée.

#### 4.4.

Les contributions financières des partenaires signataires mentionnés aux articles 4.1, 4.2 et 4.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour **l'État** ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 2, 6 et 7 ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

### Article 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**5.1.** L'État (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) verse **180.000 euros (cent-quatre-vingt mille euros)** au titre de l'année 2024.

Une convention annuelle financière sera établie entre l'État et le bénéficiaire. A la notification de la convention, la subvention sera versée dans sa totalité telle que fixée à l'article 4.2 pour cette même année sous réserve de la délégation de la totalité des crédits.

**5.2.** Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de **l'État** est versée, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances ;

**5.3.** Pour chaque exercice budgétaire, une convention administrative sera signée entre l'association et l'**État** (ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Bretagne). Elle précisera le montant de la subvention versée au titre des crédits déconcentrés pour l'année budgétaire en cours auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

**5.4.** La subvention est imputée sur les crédits du *Programme : 131 - Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant - Sous-action 23 : Institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant - Titre : 6 - Catégorie : Fonctionnement*

**5.5.** La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur. Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de **Antipode MJC** :

**N° IBAN** : FR76 1558 9351 1401 4591 1084 321

**BIC** : CMBRFR2BXXX

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Bretagne / Préfet d'Ille-et-Vilaine, et par délégation le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

**5.6.** Le règlement de la subvention versée par **la Région Bretagne** au titre de l'année 2024, s'effectuera en 1 versement après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil Régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.

**5.7. Le Département d'Ille-et-Vilaine** précisera les modalités de versement dans la convention financière spécifique 2024.

**5.8. La Ville de RENNES** verse à l'association **423 000 €** au titre de l'année 2024.

La Ville de Rennes a conclu une convention financière pluriannuelle spécifique pour fixer les modalités de versement des subventions accordées à l'association. Leur montant sera arrêté annuellement par délibération du Conseil Municipal, dans le cadre de la procédure d'élaboration du budget primitif de la Ville.

En outre, L'État, la Ville de Rennes, la Région et le Département se réservent la possibilité d'examiner des demandes annuelles de soutien sur projet correspondant à leurs orientations.

## **Article 6 - JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES**

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

### **6.1. Justificatifs à fournir**

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;

- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par Antipode MJC dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
- L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

## **6.2. Autres engagements**

- Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.
- Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.
- Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :
  - se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
  - former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
  - sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
  - créer un dispositif de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
  - mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.
- Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.  
Liste des engagements thématiques envisagés :
  - Engagement N° 1 : Mobilité durable des publics, des usager-es et des équipes
  - Engagement N° 2 : Alimentation responsable
  - Engagement N° 3 : Réduction des consommations d'énergie et d'eau
- Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.
- Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020

## **Article 7 - SANCTIONS**

**7.1.** En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

**7.2.** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**7.3.** Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## **Article 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

**8.1.** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction de la SMAC, des représentants des collectivités partenaires et de l'État et, sur proposition de la direction de la structure, d'une personnalité qualifiée dans le champ des musiques actuelles. Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

**8.2.** L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

**8.3.** De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

**8.4.** Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

## **Article 9 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION ET DES PARTENAIRES PUBLICS**

**9.1.** Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

**9.2.** L'État et les collectivités territoriales s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **Article 10 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

### **10.1. Modifications et révisions**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **10.2. Résiliation**

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

### **Article 11 - ANNEXES**

Les **annexes I, II, III, IV, V et VI** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (**annexe I**)
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**)
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**)
- les contributions non financières apportées par les collectivités publiques (**annexe IV**)
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe V**)
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe VI**)

### **Article 12 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.

Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagés ou sollicités dans cette hypothèse.

### **Article 13 - EXECUTION DE LA CONVENTION**

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, la Maire de la ville de RENNES, le président de Rennes Métropole et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à RENNES, le.....

En 5 exemplaires originaux.

**Le Président  
de l'Association**

**Monsieur Jean-Luc CHALOPIN**

**La Maire  
de la Ville de RENNES**

**Madame Nathalie APPÉRE**

**Le Président  
du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine**

**Monsieur Jean-Luc CHENUT**

**Le Président  
du Conseil Régional de Bretagne**

**Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD**

**Le Préfet de la Région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**Monsieur Philippe GUSTIN**

**– ANNEXE I –**  
**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2024-2027**

**ANTIPODE**  
Maison des jeunes et des cultures



*Idles- 03 mars.2022- Grande scène Antipode- Crédits photos Gwendal Le Flem*

**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL ANTIPODE MJC RENNES**

**2024 à 2027**

---

**Antipode**

Maison des jeunes et des cultures

75 avenue Jules Maniez

Parvis Agnès Varda - 35 000 Rennes - [www.antipode-rennes.fr](http://www.antipode-rennes.fr)

T. 02 99 67 32 12

-

*Association Antipode MJC Rennes / Type loi 1901, N° 9220 / Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - N°3547 / Affiliée à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture / Siret : 777 749 995 00026 / Code APE : 9004Z /*

*TVA intracommunautaire : FR 66 777 749 995 / Licences 1019090 - 91 - 92*

## SOMMAIRE

1 - Introduction.....	3
2 - Détail du projet artistique et culturel.....	7
2.1 Enjeux généraux et objectifs du projet artistique et culturel .....	7
2.2 Enjeux transversaux au projet artistique et culturel .....	12
2.3 Objectifs et moyens 2024>2027 du projet artistique et culturel .....	14
2.3.1- DIFFUSION 2024>2027.....	14
2.3.2- ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / CREATION 2024>2027 .....	19
2.3.3- ACTION CULTURELLE 2024>2027 .....	21
2.3.4- EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024>2027 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.3.5- L'ANTIPODE : LIEU DE VIE ET ESPACE DE COOPERATIONS .....	26
3 - Enjeux généraux et de fonctionnement .....	32
3.1 Enjeux généraux et objectifs RH.....	32
3.2 Enjeux généraux et objectifs de la communication .....	39
3.3 Enjeux généraux du bâtiment et objectifs techniques liés au projet artistique et culturel pour 2024>2027 .....	43
4 - Tableau de synthèse du projet artistique et culturel Antipode 2024>2027 .....	45
5 - Orientations budgétaires et modèle économique .....	51
6 - Propositions d'indicateurs de suivi et d'évaluation : observer de façon plus fine les objectifs transversaux .....	53

# 1 - Introduction

## Contexte

Le projet Antipode s'est installé dans un nouvel équipement en septembre 2021, pour une inauguration et un début de sa première saison artistique et culturelle fin octobre 2021. Cela fait donc aujourd'hui 2 ans et demi, à l'écriture de ces orientations, que l'Antipode est installé au 75, avenue Jules Maniez. Une première saison 21/22 qui a donc débuté tardivement, et qui a été marquée par la crise du COVID, jusque mi-mars 2022 quand enfin les contraintes et interdictions liées à cette crise sanitaire majeure ont été levées.

Cette saison de départ a été une saison de transitions, d'apprentissages, de défis relevés à tous les niveaux. Les enjeux étaient forts...mais l'association, menée par une gouvernance bénévole engagée et déterminée et une équipe renouvelée et ultra motivée, a su faire face à ces défis et répondre aux enjeux posés.

La saison 2023-2024 peut être considérée comme une saison de confirmation du projet Antipode dans le nouvel équipement. Une programmation ambitieuse, un équipement qui tourne à plein, avec une équipe à son complet aussi. La saison 2022-2023 fût exceptionnelle à bien des endroits, et notamment en termes de fréquentation générale et de plébiscite du projet par les personnes. Le CA, l'équipe de l'Antipode et ses partenaires peuvent se féliciter d'avoir su mener le projet en lui donnant à la fois une envergure à la taille de son nouvel écrin et un élan véritable dans sa nouvelle écriture et sa capacité à déborder, bouillir, sortir des cadres institués pour créer et générer de l'envie, du mouvement, des rencontres. Le projet Antipode ressort de cette saison comme un projet structurant à Rennes et en Bretagne, autant dans sa dimension d'éducation populaire que dans la saison culturelle que nous avons pu proposer. Les saisons à venir dans le temps de cette convention 2024- 2027 devront donc confirmer cela, en installant une régularité de travail, en stabilisant un dimensionnement d'activités.

Le projet artistique et culturel de l'Antipode répond à des besoins repérés sur le territoire autant qu'au cahier des charges et des missions du label SMAC. Orienté pour et par les personnes, dans une démarche de progrès induite par la prise en compte des droits culturels, de l'égalité et du développement durable, il évolue en regard des populations et des mouvances artistiques musicales, en choisissant d'être accessible au plus grand nombre et de faire la part belle à la création artistique, aux esthétiques moins représentées, aux hybridations, aux artistes locaux, régionaux et internationaux dont l'œuvre singulière vient inscrire de nouvelles pages dans l'histoire de la musique et des arts. <sup>1</sup>

### Un ancrage territorial et en proximité fort

L'action de proximité de l'Antipode peut se circonscrire à deux quartiers, inclus dans ce qui est nommé aujourd'hui le « quartier 9 », grand quartier inscrit à la ville de Rennes. Ces deux sous-quartiers sont Cleunay et la Courrouze. Les enjeux à travailler vers ces deux quartiers sont différents, toutefois un enjeu global fait sens pour le projet Antipode : à la jonction physique de Cleunay et la Courrouze, il consiste à ne pas séparer d'un côté des citoyen·nes d'un quartier ancien dans lequel l'association a été fortement identifiée, quartier prioritaire de la ville, ancré dans des problématiques sociales et sociétales fortes, mais maillé de nombreux acteurs sociaux, éducatifs, sportifs et culturels ; et de l'autre une population nouvelle et grandissante dans un quartier entièrement nouveau, se concevant en écoquartier, dont l'histoire sociale, si

---

<sup>1</sup> La dimension patrimoniale de l'activité « recherche et développement » de l'association répond ici à un enjeu fort de collectage et décryptage des dynamiques de création en musiques actuelles.

elle préexiste, reste à tisser avec les nouveaux et nouvelles habitant-es, et qui se peuple d'acteurs tournés vers des dynamiques d'économie sociale et solidaire. C'est la rencontre entre ces deux « mondes » qui constitue, pour l'Antipode, un enjeu majeur.

Le travail de coopération avec les acteurs sociaux, éducatifs, sportifs de Cleunay et de la Courrouze s'articule autour d'un axe central : la jeunesse. Autour des enjeux repérés dans ce territoire particulier avec ces acteurs (enjeux de santé physique et mentale, place des filles dans l'espace public et dans les équipements, enjeux de genre et d'égalité, enjeux liés à l'engagement des jeunes notamment, et bien entendu enjeux de transition écologique), nous développerons des propositions artistiques et culturelles en partenariat avec ces acteurs, faites pour et par les jeunes. Ainsi, le parcours Playground, mis en place sur la saison 2022-2023, est développé et étendu. C'est un parcours sur les nouvelles pratiques culturelles de la jeunesse construit avec les jeunes de Cleunay et de la Courrouze qui comprend un accompagnement artistique en masterclass réalisé par des artistes professionnel-les, qui accompagnent les jeunes jusqu'à une diffusion à l'Antipode au club, en plateau partagé avec des artistes renommé-es elles-eux-mêmes programmé-es par les jeunes. Elles et ils prennent également les rênes de la réalisation et de la production de la soirée, en étant présent-es sur les accueils artistiques, techniques, publics. Playground propose également des temps de rencontres et de débats sur des questions culturelles, que nous étendrons notamment à l'échelle des 5 maisons des jeunes et de la culture de la Ville de Rennes.

Au-delà de la ville et de la métropole, l'Antipode est aujourd'hui un acteur repéré en accompagnement artistique et en diffusion. Ses espaces dédiés à la diffusion et à la création permettent aujourd'hui une présence artistique forte sur le lieu, et des accompagnements d'artistes et de groupes, la plupart du temps en partenariat avec d'autres lieux musiques actuelles labellisés ou conventionnés en Bretagne, en pays de la Loire, et parfois avec des lieux d'autres régions. La capacité de la salle et sa grande adaptabilité en terme de jauge permet une programmation diversifiée, entre artistes nationaux et internationaux confirmés (Camille, Charlotte Cardin, Idles, Autechre...) et formes esthétiques hybrides, expérimentales, dans des esthétiques elles-mêmes très diversifiées : jazz (partenariat avec le festival Autres Mesures, Mammal Hands en 2024...) , musiques du monde, ciné-concerts, danse et musique (Habibitch, Amazones...) , théâtre et musique( Sorcières, les Cahiers de Nijinski...)

Enfin, l'Antipode a cette particularité d'être un lieu hybride, s'articulant autour de deux notions essentielles : le service public, avec la médiathèque implantée en son sein, et l'intérêt général, avec l'ensemble de ses activités, de l'animation de proximité aux musiques actuelles. Cette double articulation inscrit son projet au cœur des politiques publiques, et permet à l'équipement Antipode de s'envisager dans un « tout », comme une entité unique déclinant un projet d'établissement commun, avec en points de liaison des valeurs communes, articulées par des postes mutualisés. La bibliothèque s'étant spécialisée en musiques actuelles (le rez-de-chaussée est entièrement consacré à la musique et fait écho au projet artistique et culturel de l'Antipode : CD et vinyles de la scène locale et des groupes accompagnés, livres dédiés aux musiques actuelles, partitions...et prêt d'instruments de musiques), elle est d'autant plus intégrée à la dynamique du projet artistique et culturel, et nombre d'actions culturelles menées en commun créent des ponts évidents entre nos deux entités.

Le projet artistique et culturel de l'Antipode s'inscrit dans cette entrée transversale, comme point d'appui à des actions communes mises en place entre l'association et la bibliothèque. Ces actions se matérialisent de plusieurs façons, en s'appuyant sur la présence artistique générée par les actions de résidences, de diffusion, d'expositions autour de spectacles musicaux programmés et d'actions culturelles. Un projet d'équipement é été écrit pour fixer les fonctionnements entre la bibliothèque et l'association Antipode MJC Rennes.

### **Carte d'identité des espaces artistiques et culturels de l'Antipode**

- L'Agora et le Forum, espaces d'expositions
  - La Grande Scène, modulable assis-debout entre 350 et 1000 places - 137 m<sup>2</sup> de scène
  - Le Club, attenant au bar et d'une capacité de 260 places
  - L'Atelier de Création, 120 m<sup>2</sup> dédiés à la création
  - Les studios de répétition et de pratique de 38 m<sup>2</sup> et deux studios de 25 m<sup>2</sup>
  - Les trois loges artistes de 30 m<sup>2</sup>, 20 m<sup>2</sup> et 14 m<sup>2</sup>
  - Une cuisine professionnelle de 40 m<sup>2</sup>
  - Une cour technique de 220 m<sup>2</sup>
  - Un espace Danse de 90 m<sup>2</sup>
  - Un espace Arts Plastiques de 60 m<sup>2</sup>
  - Deux espaces pluriactivités de 90 m<sup>2</sup> et 60 m<sup>2</sup>
- Une bibliothèque municipale de quartier, 750 m<sup>2</sup> dédiés à la musique (bas de la bibliothèque), à la lecture, au numérique, à la vidéo.*



*La colonie de vacances, 19 février 2022, grande scène Antipode- Crédits photo Gwendal Le Flem*

## 2 - Développement du projet artistique et culturel

### 2.1 Enjeux généraux et objectifs du projet artistique et culturel

L'Antipode croise des objectifs de politique publique avec les objectifs que l'association se fixe elle-même au regard des valeurs qui sous-tendent son action. Labelisée Scène de Musiques Actuelles, le projet artistique et culturel répond au cahier des charges et des missions SMAC sur des enjeux généraux et des objectifs particuliers.

**Le projet artistique et culturel de l'Antipode répond aux enjeux du cahier des missions et des charges du label SMAC dans ses entrées génériques :**

- La création en musiques actuelles, la production et la diffusion, le soutien aux équipes artistiques.
- L'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs ;
- L'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle.

#### **Un projet artistique et culturel en regard des évolutions sociales et sociétales dans la filière musiques actuelles et plus largement.**

L'Antipode a une responsabilité, de par son projet artistique et culturel et de par sa position d'équipement structurant pour la filière des musiques actuelles, dans la réflexion autour de la transformation profonde de ce secteur. Aussi, en analyse permanente de son environnement et des grands enjeux connus pour ce secteur, il va tenter d'influer, à son niveau et à son endroit, sur ces problématiques.

Ainsi, il est reconnu aujourd'hui que la filière musiques actuelles est loin de proposer **l'égalité entre les femmes et les hommes**. De l'accompagnement aux pratiques en amateur jusqu'à la diffusion, les femmes sont peu nombreuses, et souvent peu reconnues. A son niveau, l'Antipode va s'imposer des contraintes non-subies (puisque l'égalité est une constante de son projet, la programmation et l'ensemble des actions culturelles et artistiques sont pensées à travers ce prisme) pour pouvoir répondre à ce premier enjeu.

De la même façon, le secteur a une réelle tendance à la concentration, en lien avec sa spécificité marchande forte. A son niveau toujours, l'Antipode tente dans sa programmation de proposer **un équilibre des forces**, en travaillant avec des acteurs issus du monde associatif ou de l'économie sociale et solidaire dans ses relations aux acteurs des musiques actuelles. De fait, son projet est tourné vers l'émergence et les esthétiques nouvelles, hybrides et transversales, dans une logique de soutien à la création indépendante, d'avant-garde et dans une capacité à une plus grande prise de risque artistique. Pour ce faire, l'Antipode a établi une classification de ces partenaires (privés- secteur marchand, économie sociale et solidaire c'est-à-dire partenaires privés associatifs ou en modèles coopératifs avec plus de 2 salariés, et associations) et travaille un cadre de quotas en diffusion pour chacun de ces acteurs, qui privilégie les acteurs de l'ESS et les associations, en leur proposant des conditions tarifaires différenciées.

Enfin, nous menons une réflexion sur la normativité imposée par un modèle économique global des musiques actuelles de plus en plus prégnant, qui vient peser jusque sur la création en musiques actuelles : le modèle économique de la diffusion étant de plus en plus contraint, les

« petites » formes sont souvent privilégiées, et on assiste à un appauvrissement général de la création et de la diffusion, autour de formats artistiques réduits, avec 2 à 3 artistes maximum au plateau. Cela vient grever la grande créativité des artistes de ce secteur (on observe aujourd'hui de plus en plus de jeunes groupes en grand format), autant qu'impacter l'expérience des spectateurs et spectatrices.

L'Antipode va donc proposer, tant que cela est possible, **des grands formats en accompagnement à la création et en diffusion**, ainsi qu'un travail autour de la relation organique des artistes à leurs instruments.

Pour autant, les musiques électroniques restent un axe de travail, autour des nouvelles pratiques festives des personnes, et d'une relation plus intime à la musique.

Enfin, les **mouvements artistiques émergents**, souvent vécus par les personnes jeunes en dehors des grands équipements du monde de la culture, sont une préoccupation constante de l'Antipode. Sa double spécificité de maison des jeunes et des cultures et de scène labellisée SMAC permet au projet Antipode une veille active à cet endroit, et la rencontre des deux espaces, en dialogue permanent, offre de réelles opportunités de travail à ces endroits « souterrains ». Aussi une place importante est-elle donnée, dans des dynamiques d'action culturelle, d'éducation artistique et culturelle, et de dialogue direct avec les jeunes de la structure à de nouvelles pratiques et nouvelles tendances artistiques urbaines et/ou contemporaines (par exemple la pratique du « Ballroom », développée par des danseu.ses.rs queer et des musiciennes queer, qui offre un espace sécurisé de danse et de partage artistique aux communautés LGBTQI+, et qui se développe « en dehors de toute visibilité » de façon importante. Pour autre exemple, la « Boiler Room © » en musique électronique, qui favorise la proximité entre les dans·euses·eurs en soirée et les musicien·nes)

De la même façon, une attention aux **nouvelles pratiques des publics** est portée, l'Antipode permettant, de par sa configuration mouvante, d'expérimenter de nouveaux rapports à l'œuvre et aux artistes : scène centrale en grande salle, intimité avec l'œuvre et les artistes dans le club, conjugaison d'expositions dans l'Agora avec des spectacles en grande scène et des actions culturelles, rencontres avec les équipes artistiques, mise à plat de la scène pour des placements et des flux publics/ artistes différents, capacité d'accueil de scénographies imposantes, quadriphonie, expérimentations sonores dans l'atelier de création... La souplesse des configurations techniques nous offre encore bien des possibilités à expérimenter.

Enfin, le projet artistique et culturel de l'Antipode s'inscrit dans une coopération forte entre la bibliothèque et l'association. Éprouvé et initié dès la première saison, les projets 360° « création - exposition - diffusion » comme par exemple *Un voyage halluciné* de Philippe Druillet, *Zombie Zombie* et *Dimitri Avramoglou* évoquent **les liens entre l'écriture, le livre, l'illustration et la scène** et confirment les liens avec la Bibliothèque Antipode. Ces projets et ce lien avec le livre sont au cœur du projet artistique de l'Antipode.

## **Les objectifs généraux du projet artistique et culturel, déclinés au regard du projet global :**

- L'émergence : Une place importante est - et sera laissée tout au long de la convention - à l'émergence : les premières parties sont toujours attentivement choisies, prenant en compte le territoire et ses dynamiques, le soutien constant aux initiatives et forces créatives. En effet, nous constituons systématiquement les plateaux artistiques que nous proposons. Nous refusons, dans la mesure du possible, les premières parties imposées par les productions, quand elles ne sont pas le fruit d'un échange sur le sens de la soirée que nous souhaitons proposer au public. La construction de la programmation reflète le souhait d'organiser et de structurer les contenus, de poser une narration qui se veut message, production d'une vision du monde, corrélée au fil rouge de saison posé à chaque début de saison (« Faire corps » pour la saison 2023-2024). L'émergence est aussi et surtout travaillée dans l'accompagnement des artistes et des groupes. Nous insistons sur l'importance de pouvoir présenter sur scène les artistes et groupes que nous accompagnons dans leurs débuts. Ces concerts sont la plupart du temps des concerts en gratuité (format « apéro concert »). Par ailleurs, en accord le plus possible avec les producteurs, certains artistes ou groupes sont proposés en première partie d'artistes ou groupes plus confirmés, une étape importante dans la carrière des personnes.
- L'équilibre de la programmation : Le territoire stratégique (porte d'entrée de la Bretagne pour des tournées d'importance plus grande avec la nouvelle salle et sa jauge de 1000 places) et les spécificités du nouvel équipement (jagues, espaces de travail, conditions techniques) facilitent l'accueil des têtes d'affiche, ce qui est un enjeu fort en termes de programmation dans la période de convention. Un équilibre reste à trouver entre des têtes d'affiche internationales, en s'appuyant sur des circuits de tournée qui inscrivent des salles de jauge équivalente dans leur roadster, et des têtes d'affiche nationales qui nécessitent de consolider une relation avec des productions avec lesquelles l'Antipode n'avait pas l'habitude de travailler (Alias, 3C, UNI-T, par exemple). Ce travail se fait en parallèle avec une stratégie de présentation d'artistes et groupes en développement, qui peuvent soit s'insérer dans des dynamiques de 1ères parties, soit en présentation sur des soirées club. Enfin, la possibilité de proposer des concerts en grande scène à format « réduit » (travail de pendrillonnage en fosse) permet également de proposer des artistes et groupes dits « intermédiaires » dans d'excellentes conditions.
- La diversité et les expérimentations : La programmation artistique de l'Antipode favorise la diversité, valorise les découvertes et expérimente de nouvelles formes. La programmation est établie sans aucune exclusivité esthétique : si les styles musicaux les plus éclectiques peuvent ainsi trouver leur place sur la scène de l'Antipode, la question de l'hybridation et des croisements esthétiques en écho à notre société, sera centrale.
- L'égalité femmes/hommes, l'attention aux personnes dans toutes leurs diversités : Dans la perspective de tendre à de nouveaux équilibres, la programmation veille à atteindre la parité sur la figure principale du groupe. Ainsi le nombre de leader femme et homme doivent être équitables à la fin de la saison. Dans le même état d'esprit Antipode porte une attention au reste de l'équipe artistique et de l'équipe technique. Plus encore, la structure place dans une perspective d'ouverture et de non-discrimination, quelque soient le genre, l'origine, le milieu social : l'équipe veille au

respect de cet engagement et à donner la place aux artistes militant-e-s, porteur-euse-s d'un discours de décloisonnement social et sociétal.

- Le décloisonnement artistique et l'hybridation : Antipode continue d'interroger ses actions et collaborations pour rester ouvert et imaginer des nouvelles propositions poétiques et attractives, qui prennent en compte les artistes et les personnes, leurs singularités, dans les liens étroits qu'ils tissent avec le lieu. Les formats développés, leurs temporalités et périodicités, permettent les rencontres et le partage, et leur octroient une place centrale. Ces réflexions amènent à proposer régulièrement des temps thématiques. Ces temps s'inscrivent, - ou non - dans la durée, mais dans les deux cas, ils sont des espaces favorisant une programmation audacieuse, curieuse et innovante. Antipode souhaite continuer de travailler ce lien entre l'écriture/le livre/l'illustration et la scène, que ce soit en littérature adulte ou jeunesse. Sur la base d'un projet d'établissement et d'un fil rouge de saison, l'association et la bibliothèque envisagent, de façon concertée, plusieurs propositions par saison : concerts, petites formes, lectures, expositions... Les premières expériences encourageante (Philippe Druillet & Zombie Zombie, Magali Arnal, "Sorcières" de Mona Chollet, "Requiem des innocents de Louis Calaferte" par Virginie Despentes & Zérö, "Les Cahiers de Nijinski" par Denis Lavant, Gaspar Claus et Matthieu Prual...) confirme un espace singulier/unique à travailler, qui pourrait aussi se déployer sur un rendez-vous comme Les P'tits Bouquineurs ou l'accueil d'un événement comme le festival de littérature féministe Dangereuses Lectrices.
- Une accessibilité réelle, pour toute et tous, à travers une politique tarifaire adaptée.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tarif plein sur place : 20€ en moyenne pour un concert en grande salle</li><li>➤ Tarif plein prévente : 17€ en moyenne pour un concert en grande salle, disponible sur le site Internet, au guichet en journée à l'accueil de l'Antipode.</li><li>➤ Tarif « écoresponsable » : 14€ en moyenne pour un concert en grande salle- Pour les détenteurs-rices de la carte Korrigo, tarif disponible sur le site Internet, au guichet en journée à l'accueil de l'Antipode, au guichet soir lors des dates de concerts ou spectacles. Ce tarif nécessite la présentation de la carte Korrigo. En partenariat avec La Star. Ce tarif spécifique permet d'inciter les publics à prendre les transports en commun et vient s'inscrire dans la dynamique d'écoresponsabilité de l'Antipode.</li><li>➤ Tarif réduit : 5€ pour tous les concerts - Pour les bénéficiaires du dispositif Sortir, tarif disponible au guichet en journée à l'accueil de l'Antipode et au guichet soir lors des dates de concerts ou spectacles. Ce tarif nécessite un justificatif récent à présenter lors de l'achat.</li><li>➤ Tarif Admit, l'offre culturelle de l'Antipode et de l'Ubu. Carte disponible à la saison. Cette offre est doublement attractive puisqu'elle permet des avantages sur les événements de l'Antipode, mais également sur les concerts que proposent l'Ubu et son festival, les rencontres Trans Musicales. Deux structures culturelles, deux offres de concerts et spectacles, une seule carte.</li><li>➤ Utilisation du pass culture possible sur l'ensemble des propositions</li></ul> |
|---|

La stratégie de fidélisation est plus importante et plus assumée avec une nouvelle étape d'inclusion des abonné-es : harmonisation du tarif à - 3 euros de la prévente, une moyenne de deux dates gratuites par trimestre et une communication plus simple et régulière pour clarifier l'offre. La proposition est fine dans le temps et travailler avec l'équipe de diffusion pour créer une offre vivante et durable dans le temps. Dans l'ensemble, la question de la fidélisation ne nécessite pas de quotas sur les différents

tarifs comme le tarif abonné-es, le tarif sortir, le pass culture. Ces tarifs sont posés en bonne intelligence sur des dates stratégiques, l'équilibre se réalise et permet stabilisation dans les fréquentations sur le moyen et le long terme.

Cette cohérence se remarque en termes d'adhésion des publics, pour les saisons précédentes à cette nouvelle convention : Saison 2021-2022 : 441/ Saison 2022 - 2023 : 596/ Saison en cours 2023-2024 : 818 abonnements au 10 janvier 2024

## 2.2 Enjeux et objectifs transversaux au projet artistique et culturel

Le projet Antipode s'appuie sur des objectifs transversaux pour décliner ses activités. Plus largement, l'entièreté de la mise en œuvre du projet respecte et tend vers plus de prise en compte de ces objectifs, dans une démarche de progrès constante.

### **Engagements du projet Antipode sur les entrées de droits culturels, de transition écologique et d'égalité :**

Droits culturels : Le projet est centré autour des personnes, dans sa globalité. En 2024, la réécriture du projet associatif est en cours pour mieux mettre en lumière cette dimension. Cette dimension est appliquée également en interne (l'équipe- cf. organigramme), dans la dimension générale d'accueil de l'Antipode (accueil dans la prise en compte de la diversité des personnes, allers-vers, politique tarifaire adaptée et gratuité...), dans le projet (participation des personnes via entrée citoyenne et de bénévolat – plus de 120 bénévoles participent aujourd'hui au projet). Les bénévoles, pour certain.es, participent à la programmation globale du projet, via des moments de débats et d'interrogation sur la notion de prescription, la mise en débat artistique et culturelle de questionnements sociaux et sociétaux, des coopérations avec les acteurs sociaux, éducatifs, sportifs et culturels locaux, départementaux, régionaux...). Spécifiquement en musiques actuelles, l'accueil de stagiaires en stages courts ou longs, plus un partenariat avec PRISME (partenariat spécifique tous les ans de la convention sur les 4 années avec cette association qui forme des personnes en situation de handicap ou de reconversion professionnelle) sur l'entrée techniques du spectacle offre aux bénéficiaires des parcours de sensibilisation et d'intégration au milieu du spectacle vivant qui font sens dans le projet global Antipode.

L'équipe permanente participe activement à la mise en œuvre de ces questionnements au sein des réseaux nationaux et régionaux (FEDELIMA, SUPERMAB, Après Mai). Les actions culturelles et la dynamique d'éducation artistique et culturelle, en partenariat avec le monde de l'éducation, permettent également une mise en œuvre de ce fondamental, dans la création de parcours d'émancipation pour les personnes, partant de ce qu'elles sont, dans une logique d'éducation populaire. L'enjeu de droits culturels est fort sur le quartier, dans l'implication des jeunes, des communautés présentes, des typologies de personnes présentes sur les quartiers de référence, ainsi que détaillé dans les différents paragraphes précédents.

Transition écologique : L'Antipode s'appuie, sur toute la durée de la convention, sur le cadre d'action contractuel de transformation écologique (CACTE- en annexe de ce document) pour intégrer à l'ensemble de son projet des logiques de transformation écologiques nécessaires. Il propose donc, sur toute la durée de la convention, un plan d'actions et une méthodologie de travail qui est détaillée dans cette annexe.

Par ailleurs, la dimension environnementale est travaillée au niveau de l'équipement (GTB- gestion technique du bâtiment- dans le bâtiment, maîtrise des fluides à des visées écologiques et économiques, observation à long terme, sur le temps de la convention, du comportement énergétique du bâtiment...). Nous mettons en place de mesures de transition écologiques « évidentes » dès la saison 23/24 et sommes en démarche de progrès sur les 4 années de la convention : moins de print en communication, bannissement du flyer, étude de l'impact du numérique (en 2025) ; campagne d'économie des fluides (en lien avec boussole de la ville de Rennes), tri sélectif, gobelets recyclables, catering local et bio avec systématisation d'une proposition végétarienne, travail avec les acteurs économiques locaux en priorité sur l'investissement et les prestations externes.

Nous participons, dès janvier 2024, à la démarche initiée par le Collectif des festivals intitulée (Re) Directions, qui va nous permettre d'expérimenter les chemins des transitions socio-écologiques et économiques. Cette démarche va courir sur 2024 et 2025, elle est expérimentale et nous permet de bénéficier d'un accompagnement à l'année sur ces questions essentielles d'éco-responsabilité.

Sur le projet artistique, la thématique « art et environnement » est filée sur les 4 années de la convention : sensibilisation et accompagnement des personnes, et notamment en action culturelle et en éducation artistique et culturelle, mise en place de parcours artistiques autour des enjeux de la transition écologique (par exemple ouverture de saison avec le ciné-concert sur « Les algues vertes » et présentation-débat avec un chercheur en environnement). Elaboration d'une saison au regard d'une sobriété qui ne soit pas subie mais bien voulue, intégrée au fonctionnement de l'Antipode et aux activités culturelles proposées, dans des dynamiques de progrès, au regard d'une analyse de sortie de crise COVID et des enjeux sociaux et sociétaux actuels : comment contribuer, comment rendre cet investissement citoyen à travers le projet artistique et culturel de l'Antipode.

Egalité, et notamment égalité femmes/ hommes : L'équipe est formée dans son ensemble aux VHSS (formation faite pendant la saison 21/22 avec la formatrice de « Plus Egales »). En 2023/2024, les bénévoles et le Conseil d'Administration ont été formés. L'équipe technique intermittente, pour celles et ceux qui n'ont pas la formation initiale, sera formée entre 2024 et 2025.

Nous avons mis en place les protocoles de signalement et traitement des situations de violences et harcèlement sexistes et sexuels en interne et en externe (auprès des publics). Nous sommes arrivés à une égalité dans la mixité de l'équipe permanente de l'Antipode. Nous avons atteint l'équité salariale et l'égalité salariale femmes/hommes.

Dans le projet artistique et culturel, sur les 4 années de la convention, nous avons la volonté d'aller dans le sens de la transformation de la filière musiques actuelles à l'échelle du projet Antipode : plus de place pour les femmes, plus de considération de leur place de l'amatrice à la professionnelle. Dans l'idéal et dans notre démarche de progrès, nous souhaiterions atteindre les 50%, donc l'égalité, dans les représentations féminines et masculines en scène. Pour cela, il va nous falloir travailler en coopération avec les producteurs, et nous avons déjà inscrit à nos contrats de cession une clause incitant à proposer des plateaux mixtes systématiques.

Dans l'intention de travailler aussi cette dimension dans les pratiques en amateur, dès les studios de répétition, **nous avons inscrit sur toute la durée de la convention le projet « Girls Rock Camp » pour les très jeunes femmes, dans le cadre de la coopération avec le Jardin moderne (1 Girls Rock Camp par an, avec au moins 2 jeunes femmes issues de l'espace jeunes Antipode en participantes) ;**

Nous avons de longue date mis en place le comptage des femmes sur scène et en accompagnement artistique (depuis 2021), et nous perfectionnons notre outil statistique en 2024 pour pouvoir proposer des données comparées plus fiables et plus stabilisées. Nous recherchons l'égalité dans les plateaux artistiques proposés, ainsi que sur l'ensemble des équipes artistiques, techniciennes comprises. **Notre objectif à 4 ans : 50% (en programmation globale) de femmes sur scène.**

Plus encore, la structure se place dans une perspective d'ouverture et de non-discrimination, quels que soient le genre, l'origine, le milieu social : l'équipe veille au respect de cet engagement et à donner la place aux artistes militant·es, porteur·euses d'un discours de décroisement social et sociétal.

De la même façon, nous portons une attention forte aux communautés qui vivent en proximité de l'Antipode, avec des événements spécifiques dédiés (exemples : concert de musique Kurde autour d'une exposition sur les femmes Kurdes combattantes à l'Antipode en 2023, concert de Ousanousava, groupe phare de la scène Maloya Réunionnaise en 2023, continuation de ces événements sur toute la durée de la convention, à raison de 2 à 3 événements dédiés par an).

Enfin, nous participons activement à des réseaux de travail et de réflexion autour des questions d'égalité femmes/hommes : Plus Egales, Nous Toutes (stand sur certains concerts), dispositif Wah ! Egalité (accueil du dispositif pendant les Transmusicales chaque année),

communication spécifique sur dynamiques d'égalité à travers tous les supports de communication de l'Antipode.

## 2.3 Objectifs et moyens 2024>2027 du projet artistique et culturel

### **Volume d'activités prévisionnel global 2024>2027**

Le contexte actuel ne permet pas à l'Antipode d'envisager une montée en charge sur les activités (nombre de concerts, nombre d'accompagnements artistiques, nombre d'actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle proposées). Aussi la proposition est de consolider ce qui s'est fait sur la saison 22/23 et de le garder quasi à l'identique en termes de volume sur les 3 saisons suivantes, pour la diffusion, l'accompagnement artistique, la création et les actions culturelles qui en découlent naturellement, afin de consolider le modèle du projet artistique et le modèle économique. *Voir détail diffusion, accompagnement, création et actions culturelles dans le tableau récapitulatif en fin de document.*

***Les évolutions qui sont présentées dans ce document sont des plafonds d'activité, qui sont à remettre en cohérence avec les moyens obtenus pour les mettre en œuvre. Elles sont synthétisées dans le tableau récapitulatif en fin de document de conventionnement.***

### 2.3.1- DIFFUSION 2024>2027

Enjeux spécifiques : L'Antipode travaille sa ligne artistique au regard de ses fondamentaux, de son projet global, mais également de son territoire d'implantation et des coopérations avec les acteurs artistiques et culturels du territoire. Rennes et sa métropole disposent d'une proposition en musiques actuelles très dense, et d'un tissu associatif très riche, entre lieux repérés et avec lesquels une coopération en complémentarité est matérialisée (ATM, Jardin Moderne), lieux et structures partenaires (Le Liberté, l'opéra de Rennes, le Centre National Chorégraphique...) les différents festivals existant sur le territoire comme les Transmusicales, Autres Mesures, Maintenant, l'm from rennes, Quartier d'été, Mythos...) et nombre d'acteurs privés associatifs ou entrepreneuriaux qui contribuent à faire de la métropole un territoire très attractif en terme de propositions musiques actuelles. Il convient, dans cette densité de proposition, à la fois de trouver les complémentarités entre les acteurs très divers, mais également d'affirmer une singularité dans le projet artistique et culturel afin d'afficher une proposition marquée et différenciée. La Bretagne est également une région riche en lieux labellisés, et la mise en réseau de ces lieux, par les réseaux régionaux SUPERMAB, Après Mai ou encore par la fédération nationale FEDELIMA permet des coopérations riches, notamment en termes d'accompagnement artistique des équipes artistiques émergentes. Ainsi l'Antipode mène des projets en coopération et/ou en co-production avec nombre de lieux labellisés ou conventionnés (La Nouvelle Vague à St Malo, La Carène à Brest, Bonjour Minuit à St Brieux, L'Echonova à Vannes, Le Tetris au Havre, le 106 à Rouen, Stereolux à Nantes...)

Cette mise en réseau et ces coopérations ouvrent également la voie à une discussion entre les différentes instances de programmation des lieux labellisés, pour ouvrir la voie à des tournées d'artistes de plus grande notoriété.

L'Antipode constitue aujourd'hui pour cette dernière catégorie d'artistes une réelle porte d'entrée en Bretagne. Nous nous contrerons également à nous faire reconnaître des productions nationales et internationales, en mettant notamment en avant la capacité de notre grande scène de pouvoir accueillir des scénographies imposantes.

Si la « couleur » de l'Antipode est résolument tournée vers les musiques « jeunes », hip-hop, musiques électroniques et pop-rock en majorité, nous nous attacherons à proposer une diversité d'esthétiques au plateau. Ainsi, nous mettrons en avant tout au long de ces quatre années de convention des spectacles militants, tournés vers l'hybridation des mondes de la musique, de la danse, du numérique, du livre (en 2024, le spectacle « Amazones » d'après un texte de Monique Wittig sur les fondements du féminisme, ou encore des propositions comme celle d'Habibitch en 2025, le spectacle « Les cahiers de Nijinski » avec le comédien Denis Lavant et le musicien Gaspar Klaus) , des ciné-concerts (en production tous les ans en partenariat avec Clair-Obscur, comme le ciné-concert « Robocop »), et l'accueil de propositions nous permettant de travailler à la fois le livre, la musique et les expressions numériques (Hansel et Gretel, dans le cadre des Petits Bouquineurs, avec la bibliothèque Antipode en 2024, ou encore un partenariat avec le festival « Dangereuses Lectrices » en 2024 et 2025, l'accueil d'un spectacle tiré de l'œuvre de Alain Damasio avec Alain Damasio en 2025, l'accueil du spectacle de Virginie Despentes, Béatrice Dalle et le groupe Zéro, en partenariat avec le producteur « La station-service » en 2025...)

Nous projetons tous les ans, sur la durée de la convention, une saison jeune public d'au moins 3 spectacles, en cocréation et en partenariat avec les acteurs du jeune public dont notamment l'Armada productions, afin de pouvoir offrir à l'échelle de la métropole une proposition jeune public encore fragile qui soit identifiée et accessible.

Nous nous attacherons également à proposer, en partenariat et en co-production avec les acteurs présents sur le territoire, des places de choix pour des esthétiques moins majoritaires : le jazz et les musiques contemporaines (en nous appuyant par exemple sur le festival Jazz à l'Ouest ou le festival Autres Mesures, 2 propositions en 2024 avec Mammal Hands – concert complet- en grande scène, et avec un quintet de jazz Japonais avec le festival Autres Mesures) , mais également aux musiques traditionnelles (Lankum, seule date Bretonne en 2024, avec en première partie Craze, artiste jouant d'un instrument traditionnel Breton mais avec une re-visitation électronique- artiste accompagné par l'Antipode).

Sur ces quatre années, nous souhaitons également creuser des niches « en dehors des radars ». Par exemple, nous expérimenterons un nouveau rapport au spectacle, à l'œuvre, aux artistes (modularité de la grande salle, expériences « boiler rooms © », etc...).

Par ailleurs, notre objectif est de tendre vers l'égalité femmes/hommes dans les équipes artistiques présentées (à quatre ans, nous souhaitons arriver à 50% de femmes sur scène, c'est-à-dire à la parité).

#### Objectifs :

Renforcer les coopérations à travers des partenariats opérationnels avec les structures culturelles irrigant le territoire (lieux labellisés Bretons, lieux labellisés pays de la Loire et Normandie notamment, lieux labellisés de la métropole Rennaise, institutions culturelles bretonnes et du département- Opéra, CCNRB, TNB, Tombées de la Nuit, Conservatoire, et au-delà du territoire régional, avec des structures culturelles musiques actuelles « sœurs », avec certains festivals spécifiques sur des objets artistiques faisant sens dans le projet

artistique de l'Antipode- exemple : festival de littérature « Dangereuses Lectrices », ...), dans des logiques de cocréation, dans des dynamiques de négociation des routings de tournée, dans des dynamiques de partenariat sur des esthétiques hybrides...

Décloisonner la diffusion au regard d'un maillage territorial en complémentarité avec les partenaires culturels du territoire (hors les murs dans les quartiers de référence de l'Antipode-Courrouze et Cleunay sur 2025, puis auprès de structures partenaires du département en ruralité, promos locales, partenariats avec les festivals, diffusion en coproduction hors les murs...).

Permettre l'accès à toutes et tous aux propositions artistiques et culturelles de l'Antipode. Nous avons construit une politique tarifaire permettant aux personnes les moins aisées d'accéder à l'ensemble des propositions de l'Antipode. La solidarité est une des valeurs centrales du projet de l'association Antipode MJC Rennes. C'est dans cette cohérence qu'Antipode propose des tarifs en fonction du quotient familial (QF). Celui-ci permet de prendre en compte les revenus, mais aussi le nombre d'enfants et la situation familiale. Quelle que soit sa tranche tarifaire, toutes les familles ont accès à la même qualité de services, et disposent des mêmes droits. Le même principe est appliqué sur les activités enfance et jeunesse. Nous mobilisons et utilisons les dispositifs « Sortir » (dispositif de la ville de Rennes permettant des tarifs préférentiels sur les propositions artistiques et culturelles des équipements Rennais), le pass culture, et avons mis en place avec l'Association des Trans Musicales la carte « Admit ». Pour les événements en soirée, la volonté est également de proposer des billets abordables, et l'ensemble des tarifications solidaires est systématiquement appliqué. *(voir détail dans le paragraphe « objectifs généraux »)*

Négocier avec les producteurs de spectacle sur les dynamiques femmes/hommes (l'attention apparaît déjà aux contrats posés par l'Antipode).

Consolider le modèle économique pour permettre une prise de risque accrue sur l'émergence notamment, et permettre le travail sur les grands formats, ainsi que le travail de présentation de formes hybrides, qui économiquement ne sont pas sur les mêmes modèles que la diffusion musiques actuelles « classique ».

Moyens :

**2023/2024 : 43 dates en diffusion Antipode** dont 10 grande salle debout nationaux/internationaux, 8 grandes salles artistes confirmés, 2 grande salle assis, 1 ouverture de saison, 1 open air, 1 spéciale multi espaces (00H/06H00), 7 dates club payant 2 groupes, 3 courts-circuits (hors les murs), 3 sessions de développement, 3 sessions CFMI/ CPES, 1 hors les murs quartier, 2 concerts jeune public)

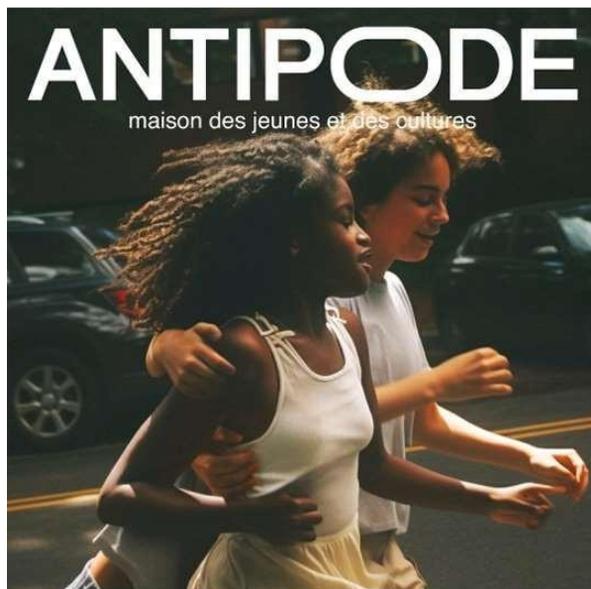
**30 dates partenariales** donc 4 grande salle asso, 5 grande salle ESS, 12 grande salle producteurs privés, 2 00H/06H00 asso, 1 00H00/06H00 ESS, 5 asso club, 1 club privé)

**2024/2025 : 45 dates en diffusion ANTIPODE-** 10 concerts en grande scène debout « artistes nationaux et internationaux », 8 concerts en grande salle debout « artistes confirmés », 2 concerts en grande salle assis, 2 concerts jeunes public (dont l'ouverture de saison) ,1 concert en « open air », 1 spéciale « multi espaces », 9 concerts club, 1 concert coopération pendant les Transmusicales, 3 concerts en diffusion hors les murs métropole et département, 3 apéros-concerts (formats présentation gratuit artistes émergents accompagnés), 3 sessions de développement (gratuites), 3 concerts CFMI/ CPES/ Pont Supérieur, 1concert « Playground- nouvelles tendances musicales des jeunes ».

**31 concerts en diffusion partenariale-** 2 concerts grande salle debout associations, 5 concerts grande salle debout ESS, 13 concerts grande salle debout producteurs privés, 3 formats Minuit/06H00 associations, 1 format Minuit/06H00 ESS, 6 concerts club associations, 1 concert club producteurs privés.

**2025/2026 : 45 dates en diffusion Antipode et 31 concerts en diffusion partenariale** (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 24/25)

**2026/2027 : 45 dates en diffusion Antipode et 31 concerts en diffusion partenariale** (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 25/26)



**ANTIPODE**

Akira & Le Sabbat - Alva - *Amazones* par la compagnie Marinette Dozeville - Amor Satyr - Argalouve - Bittercaress - Black Bile - Boogie - Boum HF+ Bretagne - *Cabaret Méta* par la compagnie La Morsure - Carriegoss (Complet) - Ce soir, ça buzz ? - Charlotte Cardin (Complet) - Chilly Gonzales (Complet) - *Civilisation*, un film de Wizzy Gang - Clt Drp - Collectif Orfélin.e.s - Constance Rosa Vertov <sup>DJ set</sup> - Craze - Création de fanzines avec Juliette Mancini - Curses - Death Valley Girls - Decapitated - Deena Abdelwahed - Digé M0m0 <sup>DJ set</sup> - DJ Sans Transition <sup>DJ set</sup> - *Éveils*, une exposition de Juliette Mancini - FC Déception Gablé - Graphy-T - *Hansel et Gretel, le début de la faim* par Thomas Baas, Hélène Francisci et Thomas Schaettel - Incantation - Irène Dréssel - It It Anita - Jeanne Bonjour Kassogtha - Kid Francescoli (Complet) - Kik - Lala & ce Lambrini Girls - Lankum - La Tène

**Hiver 2024**

**ANTIPODE**

*Les fous du son*, rencontre avec Laurent de Wilde  
Les mercredis discu'thé - Les visites de l'Antipode - Lisa Pariente - Lowdy Williams - Lucie Antunes - Luther (Complet) - Lysistrata - Maëlle - Malouve <sup>DJ set</sup> - Mammal Hands - Marcel Mariachi par Nina Garcia - Maxime Piloni <sup>DJ set</sup> - Mega (Complet) - *Mojurzikong* par Jérôme Lorichon et Émeric Guémas - Nervosa - Nite Fleit - Noir Boy George - Otomo Yoshihide New Jazz Quintet - Our Lights - Peggy Buard & Émilie Chevillard - Penelope Antena (Complet) - Rencontre autour de la sélection officielle du Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême - *Respire, portraits d'athlètes du quotidien* par l'Agence Sensible - Roszalie - Rounhaa (Complet) - Shelf Lives - Sierra - *Sous les mers* par Mermontine - Stage de danse avec Carl Portal - Stage de rap en mixité choisie avec Angie, Lola Levent, Maclarnaque et Pumpkin - Tata Breakbeat - Tom Nelson - Treeboy & Arc - Ülak - Yolek - Youff

**Hiver 2024**

**ANTIPODE**

Ateliers Expositions  
Concerts  
Thématiques

### 2.3.2- ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / CREATION 2024>2027

Enjeux : Dans cette dimension du projet Antipode, nous souhaitons **développer la relation aux artistes en voie de professionnalisation et/ou professionnels**. Les espaces offerts par le bâtiment (grande scène, atelier de création, studios de répétitions, club) sont autant d'endroits très bien équipés pour des résidences de création, de préproductions, des répétitions scéniques, permettant d'envisager toutes les phases de création des spectacles, et permettant de plus une hybridation des genres et des esthétiques (danse, numérique, musique à l'image, etc...).

Pour autant, **le projet s'inscrit aussi en écho et en maillage de la scène locale, régionale et grand ouest**, et se pense en complémentarité avec ses partenaires à l'échelle de la métropole et de la région (projet de coopération avec l'ATM et le Jardin Moderne- 3MA<sup>2</sup>, résidences mutualisées avec d'autres lieux labellisés de la région Bretagne/ Normandie/ Pays de la Loire).

**Une priorité est donnée à des artistes et équipes artistiques locales**, que l'Antipode accompagne au long cours. Ainsi en 2024, l'Antipode accompagne Craze (musique traditionnelle renouvelée), Championne (rock-pop), Keda (Hip Hop), Angie (world music) ...

Le projet Antipode s'inscrit également dans un accompagnement d'artistes et groupes régionaux sur **des dispositifs d'envergure nationale** (Antenne Inouïs du printemps de Bourges, FAIR, META- dispositif Européen de découverte porté par le Live DMA). En 2024, le groupe Rozsalie, accompagné par l'Antipode et les Transmusicales, représentera la Bretagne aux Inouïs du Printemps de Bourges.

Un accent fort est mis sur **la création**, en prévoyant l'accueil d'une à deux formations professionnelles ou à visée professionnelle en création pure co-portée par l'Antipode par saison, à l'appui de dispositifs permettant ces portages.

Par ailleurs, les espaces de l'atelier de création et de la grande scène seront aussi utilisées dans des cadres de création privées, supportées par les productions, sur des artistes à dimension nationale ou internationale (exemple : SOLALUNE en création sur une semaine en grande scène en mars 2024).

**La dimension amateur** fait aussi partie intrinsèque du projet, et l'Antipode accompagne également des artistes et groupes sans visée professionnelle, dans des démarches d'éducation populaire, en lien avec les activités plurielles du lieu (Girls Rock Camp, Hip Hop Girls Camp, location de studios de répétition, apéros-concerts, dispositif Playground- dispositif crée et porté par l'Antipode...)

Enfin, **le lien à l'enseignement musical** est fort, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec le conservatoire à rayonnement régional de Rennes, le Pont Supérieur- pôle d'enseignement supérieur Bretagne- Pays de la Loire, le CFMI, l'Université de Rennes 2 département musicologie, qui offrent à la fois de la ressource pour les artistes accompagné.es par l'Antipode, et une capacité de travail, de mise en réseau et de diffusion en conditions professionnelles pour les étudiant.es.

---

<sup>2</sup> Voir détail p.29 : 2.3.5 – L'Antipode, lieu de vie et espace de coopérations

Objectifs : Travailler une création artistique en musiques actuelles qui sorte des normes imposées par l'industrie (normativité de l'industrie sur des formats à peu d'artistes sur scène, sur des spectacles de plus en plus lourds techniquement et énergivores, beaucoup de DJ's et de moins en moins de rapport aux instruments organiques, de moins en moins de grands formats sur scène, peu de création hybridée avec plusieurs autres disciplines artistiques au plateau).

Offrir des espaces de création et d'expression pluriels, proches de nouveaux courants et esthétiques artistiques (ex : voguing, nouvelles pratiques urbaines, musiques contemporaines, musiques traditionnelles, musiques du monde, jazz...).

Pousser l'égalité femmes/hommes en création musiques actuelles.

Devenir un lieu incontournable de la création musiques actuelles en France en développant en lien fort avec des productions nationales.

S'inscrire en complémentarité de services et de compétences sur le territoire (dispositifs résidences mutualisées, productions mutualisées, Horizons, Coups de pouce...).

Tisser des partenariats forts avec les acteurs de la scène locale et régionale.

Imaginer de nouveaux modes de transmission des savoirs musicaux, travailler la dimension patrimoniale des musiques actuelles ([recherche et développement](#), [Secrets de fabrique](#)).

Moyens : A travers les capacités techniques offertes par l'atelier de création, mais également le club et la grande scène, développer les résidences et le nombre de jours de répétitions scéniques.

Développer l'accueil en location de productions privées sur des résidences de création, pour développer le modèle économique.

Aux côtés du chargé de l'accompagnement artistique et du régisseur de création, **un remaniement en interne est nécessaire pour mener à bien une montée en charge** prévisionnelle de l'accompagnement au sens global du terme dans le projet Antipode (voir partie 3- enjeux généraux et objectifs RH).

**En 2023/2024** : Accompagnement à la création - 20 jours en production ou coproduction Antipode (3 créations de 5 jours) / 1 résidence Ville de Rennes / 3 productions mutualisées / 3 Horizons et résidences mutualisées- 3MA / 8 jours coups de pouce (accompagnements dédiés à des groupes ou artistes amateurs) / 18 jours (résidence + 1 diffusion) de travail scénique au Club

Soutien à la filière professionnelle :

9 jours accueil en atelier de création productions privées (développement modèle économique) / 15 jours accueil en atelier de création ESS / 25 jours accueil associatif équipes artistiques autonomes

**En 2024/2025** : 3 créations en production ou co-production. 2 résidences ville de Rennes/ 3 productions mutualisées/ 3 accompagnements Horizons/ 10 jours coups de pouce. 20 jours de travail scénique pour les groupes travaillés par l'Antipode et qui donnent lieu à des apéros concerts.

12 jours accueil productions privées. 18 jours accueil ESS. 25 jours accueils associatifs studios de répétition.

**En 2025/2026** : 3 créations en production ou co-production. 15 jours coups de pouce. 2 résidences ville de Rennes/ 3 productions mutualisées/ 3 accompagnements Horizons/ 24 jours travail scénique conventions et apéros concerts.

15 jours accueil productions privées/ 20 jours accueil ESS/ 25 jours accueils associatifs équipes artistiques autonomes.

**En 2026/2027** : 3 créations en production ou co-production. 15 jours coups de pouce. 24 jours travail scénique. 15 jours coups de pouce. 2 à 3 résidences ville de Rennes/ 3 productions mutualisées/ 3 accompagnements Horizons/ 24 jours travail scénique conventions et apéros concerts.

15 à 20 jours accueil productions privées. 20 jours accueil ESS. 25 jours accueils associatif équipes artistiques autonomes.

### 2.3.3- ACTION CULTURELLE 2024>2027

Enjeux : L'action culturelle s'inscrit dans une logique d'éducation artistique et culturelle et d'intégration sociale. Elle s'envisage à ce titre comme un vecteur d'émancipation et d'interrogation critique à tous les âges de la vie. L'enjeu majeur est de travailler l'émancipation des personnes à travers un rapport sensible et critique à l'art et à la culture. Les projets d'action culturelle sont construits en équipe mixte (artistes, enseignant-es, partenaires socio-éducatifs ou culturels) ; ils s'appuient à la fois sur :

- des enjeux de territoire et/ou d'établissement
- des enjeux de coopération
- l'univers des artistes associé-e-s
- le parcours des personnes concernées

L'action culturelle fait la synthèse du projet Antipode, en actionnant des leviers visant à plus de démocratie culturelle. D'un point de vue territorial, l'Antipode se situe à la jonction d'un quartier prioritaire, avec lequel il entretient une longue histoire, et d'un quartier nouveau qui demande encore à se structurer. L'association agit en partenariat avec les acteurs locaux, sociaux, éducatifs, médicaux, sportifs (CDAS, Comité de quartier, Cercle Paul Bert, école Simone Veil, école Marie Pape Carpentier, école Champion de Cicé, collège de Cleunay, CCAS, clinique La Sagesse, Maison de retraite de Cleunay...)

Ainsi, l'Antipode inscrit notamment ses actions dans le cadre du Contrat de Ville. En s'appuyant sur les pratiques culturelles des personnes, l'Antipode contribue à renforcer les conditions d'exercice de leur citoyenneté et les conditions d'accès à leurs droits fondamentaux dont font partie les droits culturels. Il ne s'agit pas d'initier ces populations à ce qui serait la « culture légitime » mais de co-construire avec elles des contenus s'inscrivant au sein de leurs référentiels, dans une prise en compte de la diversité des personnes du territoire de proximité (communautés Kurdes, Albanaises, Réunionnaises, gens du voyage sédentarisés à Cleunay...). Des rencontres régulières avec les acteurs socioculturels (centre sociaux, maisons de quartier, le Relai, ASE, MJC rennaises, etc.) et des projets communs permettent de croiser les analyses du territoire/des populations/des besoins et d'agir en complémentarité au sein d'un maillage territorial effectif. Par sa transversalité, cette mission s'inscrit au croisement des valeurs du projet avec pour finalité l'émancipation des personnes et l'accès à l'art et à la culture pour tou·tes. Elle doit contribuer à faire de la structure une place forte de l'éducation artistique et populaire et faciliter l'insertion sociale des personnes.

#### Objectifs :

Sur les 4 années de la convention, nous souhaitons travailler à un **projet global de jumelage avec le quartier Cleunay**. Nous souhaitons phaser ce projet afin de le rendre cohérent avec les attendus du cahier des charges, aussi bien qu'avec les enjeux et objectifs que nous nous donnons en coopération avec les acteur·ices du quartier. Pour cela, il nous semble nécessaire de bien phaser ces actions, en commençant sur l'année 2025 par établir un recensement exhaustif des liens et projets en action culturelle, en actions de proximité et en éducation artistique et culturelle : avec qui, comment, sur quels enjeux et objectifs, comment cela vient-

il répondre aux enjeux observés sur le quartier, dans une analyse partagée avec les différents partenaires de l'Antipode sur ces questions (sociaux, culturels, sportifs, de proximité...) . Une fois ce recensement posé, nous poserons alors, sur l'année 2026, les modalités d'un jumelage renforcé sur le quartier pour 2026, 2027 et 2028.

En cohérence avec l'activité du lieu, **un objectif est de se saisir de la présence artistique in situ** pour proposer des parcours artistiques qui s'appuient sur les savoir-faire des personnes et développent curiosité, envie et compréhension du monde dans des logiques de droits culturels et d'éducation populaire. En toile de fond, **un fil rouge de saison** sera mis à l'honneur chaque année afin de co-construire un programme d'actions culturelles en transversalité avec l'enfance/jeunesse, la bibliothèque, l'animation de proximité ou encore les résidences artistiques. **Tout décroiser pour favoriser des croisements étonnants**, des associations inattendues, telle est notre intention pour les saisons à venir. Après un premier cycle sur la thématique "arts & environnement" (2022-2023) qui a notamment permis d'aborder le processus créatif dans une approche globale et reliée à l'environnement au croisement des musiques et des sciences, la thématique "faire corps" (2023-2024) nous a permis de déployer des formes pluridisciplinaires aussi bien sur scène qu'en action culturelle (danse, musique, arts visuels, littérature). Aussi, en prenant appui sur la présence artistique et le fil rouge de saison (2024-2025 : "rêver demain"), nous développerons trois axes principaux en action culturelle.

Premièrement, **l'action culturelle doit être un levier visant à plus d'égalité et à l'évolution des représentations** par les pratiques artistiques, notamment chez les jeunes filles et les minorités de genre (en 2023-2024 : réalisation d'un diagnostic avec 5 rappeuses/musiciennes du territoire, rencontre avec les acteur·rices de la filière porteurs de stages en non-mixité, lancement d'un stage immersif en non mixité; 2024-2025 : poursuite d'un "Girls music camp"/stage en non mixité en concertation avec un réseau de partenaires, approfondissement du "Playground"...).

Le second axe consistera à prendre appui sur les spécificités de l'Antipode et de la bibliothèque pour **approfondir les liens entre la musique, la littérature et le jeune public**, notamment par le biais de projets communs et d'expositions transversales.

Comme troisième axe, **l'expérimentation au service du commun** nous permettra de créer, par le biais de projets d'action culturelle, des conditions de rencontre entre des générations, des disciplines artistiques et des métiers souvent cloisonnés au sein de nos sociétés.

Moyens : Une personne chargée de l'action culturelle et de l'éducation artistique.

**2024 à 2027** : 2 à 3 projets thématiques transversaux dans une saison (déclinaisons d'actions culturelles prenant appui sur les artistes accompagné·e·s et la thématique de saison, développement d'un jumelage de territoire et/ou d'actions hors les murs), 4 à 6 expositions-vernissages-rencontres (bibliothèque inclus), 3 parcours-spectateur·rice·s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour des propositions jeune public, 1 "Girls Music Camp", 6 à 10 actions menées en coopération auprès de publics spécifiques (principalement milieu carcéral et champs médico-social, partenariat 3MA - Antipode, Jardin moderne, ATM - ), 6 à 8 projets co-construits chaque saison avec les artistes accompagné·e·s en résidence artistique et des partenaires culturels/sociaux/éducatifs, 4 à 6 expositions incluant des projets mêlant illustration, littérature et spectacles musicaux en concertation avec la bibliothèque, 1 dispositif hors les murs type Court-Circuit (tournée d'ateliers, de concerts, de médiations sur un territoire).

## 2.3.4- EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024>2027

Enjeux : Rennes et sa métropole font partie des **territoires 100% EAC**, une politique publique ambitieuse menée conjointement par l'Etat (ministère de la culture/ ministère de l'éducation nationale) et les collectivités territoriales. Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des enfants. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des élèves, comme à la capacité à penser par soi-même et à s'exprimer dans toute sa singularité. Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Attentive aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, l'association Antipode voit également dans l'EAC **un enjeu de coopération à plusieurs échelles entre les structures culturelles et les établissements scolaires** : passerelles entre les disciplines artistiques, entre les niveaux de scolarité (cycles 1, 2, 3, études supérieures), entre les temps de vie des enfants (scolaire/périscolaire/extrascolaire) ou encore entre le public et le privé (2022 : projet pluridisciplinaire Antipode/TNB reliant maternelle/primaire ainsi que théâtre, musique, danse et arts visuels à l'école Champion de Cicé; 2023-2024 : résidence artistique reliant le collège Cleunay et les étudiants musiciens du CFMI (Rennes 2)).

Forte de son expérience sur des formats itinérants, l'association Antipode déploie chaque année une mini-tournée de 3 jours nommée Court-circuit qui mobilisent l'ensemble des partenaires de l'action culturelle dont des établissements scolaires (crèches, écoles et collèges, enseignement supérieur, restaurant social Le Fourneau, EPHAD, ASFAD, ALAPH, centres sociaux, foyer de jeunes, compagnons du devoir, clinique la Sagesse, chantiers, métros, écocentre la Taupinais, marchés, espace publics et espaces verts etc.). Ce dispositif permet de **co-construire des parcours immersifs sur mesure avec des équipes pédagogiques**, mêlant apprentissage, pratique artistique, rencontre et diffusion.

Par ailleurs, le nouvel Antipode est **un lieu ressource identifié par les établissements scolaires du territoire**. Chaque année, l'association met à la disposition des établissements partenaires des propositions jeunes publics à des tarifs préférentiels, ainsi que des espaces et des professionnels pour découvrir les coulisses et les métiers de la filière, présenter des restitutions sur la grande scène ou encore répéter en studio (2023-2024 : CFMI et collège Cleunay, Pont Supérieur...). Partenaire de longue date du dispositif "Peace & Love", **l'Antipode accompagne également les publics scolaires dans leur parcours de spectateur.rices en les sensibilisant aux risques auditifs ou encore en les associant au processus de création de spectacles jeune public** ("crash-test", analyse chorale etc.).

Prenant part aux différents temps du réseau EAC (speed meeting, rencontres départementales etc.), l'association s'est également associée à l'université Rennes 2 afin de **proposer un parcours spécifique destiné aux étudiant.e.s du master MEEF** (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dans l'objectif de sensibiliser les futur.e.s enseignant.e.s aux enjeux de l'EAC. Bénéficiant d'un fort ancrage à l'échelle de la métropole, l'association est également devenue **un espace ressource pour la recherche sur l'EAC et le jeune public** (2023 : entretiens avec B. Pilo, musicologue et docteur de l'université Rennes 2). Enfin, depuis 2021, l'Antipode et l'ATM organisent chaque année à l'UBU **une "rentrée musicale" à destination des enseignant.e.s** afin de présenter la programmation et d'aller à la rencontre des équipes pédagogiques.

### Objectifs :

L'Antipode rayonne sur un territoire de proximité riche en établissements scolaires. En 2023, un nouveau groupe scolaire a ouvert ses portes sur la Courrouze, un écoquartier en plein développement.

Un premier objectif lors des premières années de la convention, sera de **consolider un partenariat avec ce nouveau groupe scolaire, l'école Simone Veil**, tout en veillant à ancrer les partenariats existants et à rester attentifs aux nouvelles sollicitations. Par ailleurs, dans le prolongement de l'action culturelle, **l'EAC représente un levier au service des questions sociétales et environnementales** (notamment l'égalité et le développement durable qui sont des axes forts du projet); elle intervient en complémentarité de l'Education Nationale et **peut s'insérer plus largement dans des logiques de jumelage territorial**.

Un deuxième objectif sera de **faire de l'EAC un espace de collaboration élargie mettant au travail des acteurs complémentaires** tels que les équipes pédagogiques, les structures culturelles, la bibliothèque, les acteurs du champs médico-social, de l'éducation au développement durable (EDD) (cf. 2022-2023 : cycle "arts & environnement") ou encore de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ESCI).

Enfin, un troisième objectif consistera à **privilégier les partenariats au moyen/long cours** afin d'approfondir les parcours des élèves et de renforcer la synergie des équipes-projet dans la durée.

**Moyens : S'appuyer sur les organes facilitateurs pour développer une dimension EAC pérenne** et cohérente avec le territoire : dispositif enseignant-relai en possible coopération avec l'ATM, DAAC, pass culture dans les établissements scolaires, dynamique 100% EAC... **L'Antipode ne dispose pour le moment que d'un seul poste salarié sur les dynamiques d'action culturelle et d'EAC**. A terme, si l'on souhaite que ce pan essentiel du projet puisse se développer au regard de l'exigence du territoire de référence, il est essentiel de penser à sanctuariser un autre poste sur ces dynamiques.

**En 2023/2024** : 1 projet EAC immersif au moyen-long cours (env. 50h; partenariat enseignement supérieur (CFMI) et collège Cleunay avec l'artiste Championne) / 5 séances jeune public dont 2 scolaires incluant des parcours spectateur-riche-s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour d'un spectacle jeune public / 1 ou 2 concerts dans des établissements scolaires / renouvellement d'un rendez-vous "rentrée musicale" à l'attention des enseignant-e-s, en partenariat avec l'ATM / formation à la co-construction de projets EAC/musique auprès des étudiant-e-s du master MEEF de Rennes 2 (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) / parcours de spectateur-riche-s, crash-test scolaire et sensibilisation aux risques auditifs.

**De 2025 à 2027** : **en fonction des moyens humains en présence** : JUMELAGE- 1 à 2 projet EAC moyen-long cours ou jumelage de territoire associant des établissements scolaires et une diversité de partenariats – L'idéal serait de bénéficier pour ce faire du dispositif enseignant-relai, que nous tenterons de mobiliser / 3 parcours avec des "partenaires rapprochés" bénéficiant d'un parcours spectateur-riche-s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour d'un spectacle jeune public / 1 ou 2 concerts dans des établissements scolaires / poursuite d'un rendez-vous "la rentrée musicale" à l'attention des enseignant.e.s, en partenariat avec l'ATM / poursuite formation et sensibilisation aux projets EAC/musique auprès des étudiant-e-s du master MEEF de Rennes 2 (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) / parcours de spectateur-riche-s, crash-test scolaire et sensibilisation aux risques auditifs.

**FOCUS : Les enfants et les jeunes à l'Antipode**

L'Antipode a cette particularité d'être un projet hybride, intégrant une maison des jeunes et des cultures et un projet artistique et culturel labellisé SMAC. La lecture du projet de l'Antipode fait sens dans ce double ancrage : les personnes qui fréquentent l'Antipode sont au centre du projet, dans une logique de droits culturels, et des parcours d'émancipation pour ces personnes sont pensés en s'appuyant sur les deux entrées spécifiques, et donc sur un projet qui est aussi un projet pédagogique. Ainsi les actions menées avec les enfants et les jeunes trouvent toujours un écho auprès de ces mêmes enfants et jeunes qui fréquentent les espaces de l'animation.

***Un exemple d'une action qui sera reconduite tous les ans autour de la thématique des droits de l'enfant et qui implique des actions culturelles :***

***Rencontre avec l'équipe artistique Mojurzikong (2023) :***

Le projet est commun aux enfants de 6 à 11 ans soit 30 personnes, la thématique travaillée, les droits de l'enfant et notamment l'identité de genre. Ce projet est transversal, il intègre la Bibliothèque Antipode avec une sélection de livres dont un en particulier *Mister Black* de Miguel Pang et Catalina Gonzalez Vilar, il intègre aussi l'activité de résidence avec Mojurzikong pour mener des ateliers artistiques avec les enfants de l'accueil loisirs, et retranscrire le livre sous forme de spectacle d'ombre et musique, et même pratiquer. L'histoire est segmentée pour que les enfants puissent arranger leur morceau en sous-groupe. La restitution de ce travail a lieu en présence des familles avec en plus un apéritif cuisiné par les enfants.

***Autres exemples :***

LBLK (2024- duo de rappeuses qui sont intervenues au centre de loisirs sur la thématique de l'identité dans le cadre des droits de l'enfant). Réalisation d'un morceau et d'un vidéoclip.

Sacha Gattino (artiste plasticien et musicien), intervention auprès des enfants du centre de loisirs sur un parcours « synesthésie »- arts visuels et musique : réalisation de capsules musicales en lien avec une sélection de visuels de sa collection.

**Les chiffres clés enfance en 2023/2024**

133 enfants de 4 à 12 ans accueillis sur la saison, dont 46% de public féminin

82 jours d'ouverture pour plus de 18000 heures de présences enfants.

Des fréquentations qui varient de 15 à 38 enfants par jour

60 enfants accueillis en moyenne sur chaque période de vacances.

396 enfants accueillis sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) proposés le midi et / ou le soir pour les quatre groupes scolaires de proximité (Champion de Cicé, Marie Pape Carpentier, Simone Veil et Mauconseil).

**En jeunesse, les enjeux sont les mêmes :** les jeunes qui fréquentent l'espace jeunes Antipode bénéficient de cette transversalité, et nombre d'actions culturelles sont menées comme autant de ponts entre les musiques actuelles et le projet pédagogique de l'Antipode.

Un exemple de cette transversalité en jeunesse, sur un projet d'accompagnement artistique qui sera reconduit tout au long de la présente convention :

**Playground, le dispositif d'accompagnement artistique qui grandit un peu plus chaque saison**

Le dispositif d'accompagnement des jeunes artistes rap a encore évolué en 2024 dans sa proposition. L'Antipode a accompagné onze participant·es soit 10 garçons et 1 fille sur le parcours rap réparti en deux groupes de niveau. Les participant·es, âgé·es entre 17 et 21 ans, proviennent de différents quartiers de Rennes. Une petite vingtaine de sessions de pratique ont été mises en place dans les studios de répétition de l'Antipode entre mars et juillet, toujours animées par Da Titcha et ont pu découvrir des concerts rap organisés à l'Antipode et des open

mic à la Nouvelle Vague. En synthèse, les jeunes artistes se sont produits sur plusieurs scènes pour présenter leurs morceaux dont une date dédiée et labellisée dans l'agenda de l'Antipode.

Cette date dédiée à la valorisation des créations de ce dispositif d'accompagnement a permis aux participant-es de présenter dans Le Club, lors d'un *open mic*, un morceau en live (30 participant-es). Environ 150 personnes dans le public, une belle réussite, une organisation associative avec les jeunes également bénévoles pour l'occasion (8 jeunes sur différents postes : cuisine, loge, catering, bar, technique).

#### Les chiffres clés jeunesse en 2023/2024

144 personnes accueillies dont 54 filles soit 37.5% de l'effectif de l'accueil jeunes  
96 personnes accueillies sur la période estivale avec 29 départs en séjours dont 7 départs en séjour autonome.

12 participant-es de 17 à 21 ans dans le dispositif d'accompagnement Playground

130 collégien-nes sur des actions avec le collège

25 jeunes investies sur les bénévolats proposés par l'Antipode

556 participant-es au total sur les 51 activités proposées par l'accueil jeunes

### 2.3.5- L'ANTIPODE : LIEU DE VIE ET ESPACE DE COOPERATIONS

La richesse du projet Antipode prend ses racines dans son double ancrage : à la fois maison des jeunes et des cultures et scène labellisée Musiques Actuelles, les activités proposées dans l'équipement se nourrissent, interagissent, sont autant de passerelles et de ponts pour créer pour les personnes des parcours d'émancipation, grâce aux arts et à la culture et plus spécifiquement à la musique, s'appuyant sur la présence artistique en interne et en externe, générée par les nombreux partenariats que l'Antipode développe. Le projet artistique et culturel de l'Antipode résonne aujourd'hui à l'échelle nationale, en offrant une nouvelle étape incontournable pour la diffusion des productions d'envergure en musiques actuelles mais également pour la création.

Par ailleurs, ses espaces renouvelés favorisent la mise en synergie à l'échelle régionale, départementale et locale des acteurs des musiques actuelles, et les coopérations tissées par l'Antipode à ces échelles offrent une possibilité supplémentaire à la dynamique de structuration de la filière en Bretagne.

L'accueil a toujours été au centre du projet de l'association Antipode MJC Rennes. Accueil physique des personnes, matérialisé par une amplitude d'ouverture très importante ; accueil des partenaires quels qu'ils soient ; accueil des associations et des acteurs du quartier ; accueil aussi des problématiques des personnes, et des problématiques sociales et sociétales traitées à l'Antipode sous un prisme culturel, participatif et citoyen, dans des actions coconstruites avec les personnes. La dynamique d'accueil s'incarne physiquement à l'Antipode, par des personnes qui sont présentes sur des plages importantes d'ouverture de l'équipement. Elle s'incarne également par l'ouverture partenariale de l'association, qui place en enjeu principal de son projet la co-construction des actions menées avec les personnes, qu'elles soient morales ou physiques.

Les personnes en charge de l'accueil sont centrales : elles doivent à la fois connaître parfaitement le projet, les partenaires (...), être capables d'orienter les personnes, répondre

aux questions de tous ordres, organiser et gérer les modalités d'inscription, être présentes et disponibles pour tou-tes.

Sur les 4 années de la convention, l'enjeu majeur est donc d'accueillir dans leur diversité les personnes du territoire. Nous nous attacherons notamment à rendre plus accessible l'équipement en développant un travail autour de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (boucles sonores pour les personnes malentendantes, placement des personnes en salle, rail de guidage pour les personnes malvoyantes, formation des équipes sur la handicap mental, l'accueil des personnes en situation de handicap.)

Le travail de coopération avec les acteurs sociaux, éducatifs, sportifs de Cleunay et de la Courrouze sera renforcé, autour d'un axe central sur les 4 années de la convention : la jeunesse. Autour des enjeux repérés dans ce territoire particulier avec ces acteurs (enjeux de santé physique et mentale, place des filles dans l'espace public et dans les équipements, enjeux de genre et d'égalité, enjeux liés à l'engagement des jeunes notamment), nous développerons des propositions artistiques et culturelles en partenariat avec ces acteurs, faites pour et par les jeunes.

Ainsi, le parcours PLAYGROUND, mis en place sur la saison 22/23, sera développé et étendu sur les 4 années de la convention. C'est un parcours sur les nouvelles pratiques culturelles de la jeunesse construit avec les jeunes de Cleunay et de la Courrouze qui comprend un accompagnement artistique en master-class réalisé par un où des artistes professionnels, qui accompagnent les jeunes jusqu'à une diffusion à l'Antipode au club, en plateau partagé avec des artistes renommés eux-mêmes programmés par les jeunes. Ceux-ci prennent également les rênes de la réalisation et de la production de la soirée, en étant présents sur les accueils artistiques, techniques, publics... PLAYGROUND propose également des temps de rencontres et de débats sur des questions culturelles, que nous étendrons notamment à l'échelle des 5 maisons des jeunes et de la culture de la Ville de Rennes.

Une déclinaison en non-mixité choisie, pour permettre à de jeunes femmes de découvrir et pratiquer le rap, avec Angie, artiste accompagnée par l'Antipode, Lola Levent, manageuse et journaliste, Pumpkin, rappeuse et fondatrice de La.Club et Maclarnaque, DJ, percussionniste et beatmakeuse, sera mise en place en 2024 en coopération avec le Sew (Morlaix) et l'Echonova (St Avé).

### **Le bénévolat et l'engagement citoyen comme levier de réalisation du projet Antipode :**

Il l'est d'autant que l'association est portée par **un Conseil d'Administration** bénévole, composé de 21 personnes, femmes et hommes en égale proportion, issues de la société civile. Ces citoyennes et citoyens investi-es perpétuent le projet ouvert de l'Antipode dans un engagement remarquable : elles et ils portent le projet politique, dialoguent et négocient avec les partenaires publics, coconstruisent les orientations du projet avec les professionnel-les de l'association. Le CA se réunit tous les mois et demi, et est préparé par un bureau qui se réunit tous les mois, prépare les ordres du jour et se tient au courant du quotidien de l'association. Le Conseil d'Administration est également investi au quotidien dans la vie de l'association : prescripteur, il est capable, par son analyse du quartier d'intervention (les personnes du CA vivent majoritairement à Cleunay et à la Courrouze) d'orienter les actions de l'association au regard des besoins repérés.

Le CA est également composé d'acteurs du territoire : le comité de quartier, le collège de Cleunay, les associations Tout Atout (Tout Atout permet à des jeunes dans une dynamique d'insertion de s'émanciper par la création artistique) et Coop Eskemm (Coop'Eskemm occupe avec 10 autres associations les anciens locaux de l'Antipode MJC, aujourd'hui rebaptisés le Bâtiment à Modeler- BAM-, dans le quartier de Cleunay à Rennes. Ses membres interviennent

en Bretagne, en France et en Europe pour mener des démarches de recherche, d'accompagnement et de formation. Ces activités mobilisent des méthodes participatives impliquant différents acteurs pour soutenir le développement d'actions publiques favorisant l'émancipation et le pouvoir des jeunes), le CDAS (Centre départemental d'action sociale) en font partie en tant que personnes morales, et y participent pleinement en formulant leurs retours, leurs visions du projet Antipode dans le territoire dans lequel il se positionne.

### **Un engagement bénévole à tous les endroits du projet**

Le bénévolat est inscrit dans l'ADN du projet de l'Antipode MJC Rennes. C'est à la fois une porte d'entrée dans le projet de l'association, mais aussi un espace de rencontre, d'apprentissage, d'expérimentation et de valorisation des parcours et de l'engagement des personnes. Le bénévolat est une réelle ressource pour notre projet, pour la société, il la nourrit, la transforme. Comme toute ressource, il nous faut la cultiver, la développer et l'accompagner si nous voulons la pérenniser. C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe est attentive à cet engagement, pour lequel nous avons à la fois formalisé des outils d'accompagnement mais aussi identifié et dédié des personnes référentes. Nous défendons aussi cette démarche auprès de nos différents partenaires dans le cadre d'actions collectives afin de favoriser l'ouverture et la rencontre au-delà de nos murs.

Ainsi, l'Antipode permet aux personnes de s'engager bénévolement à plusieurs endroits, et de pouvoir construire un parcours citoyen riche et varié. Plus de 130 bénévoles s'y investissent au quotidien, que ce soit en participant à l'accueil des personnes sur les événements (accueil artistes, catering, bar, vestiaire, accueil technique en plateau ou en backstage...), en participant à l'accueil des enfants et des jeunes à des moments dédiés (accueil du mercredi après-midi, projets d'autofinancement avec les jeunes...), en participant à la vie associative (CA, bureau, co-construction et participation active sur les temps forts associatifs comme l'assemblée générale, qui chaque année est présentée comme un spectacle par des bénévoles qui travaillent en amont une trame de présentation : radio, télévision, stand up..) , et à travers le groupe de bénévoles des Contre-courants qui prépare et met en œuvre une programmation spécifique à la saison. Les jeunes s'engagent aussi dans des démarches de bénévolat, et il n'est pas rare de voir des parcours devenir professionnalisants pour les personnes, ou ouvrir des portes vers des espaces qui pouvaient, avant l'investissement, paraître intouchables.

### **Une transversalité artistique et culturelle avec la bibliothèque**

L'Antipode a la chance d'être un équipement qui réunit un projet artistique et culturel, celui de l'association Antipode MJC Rennes, et une bibliothèque de la Ville de Rennes, avec qui l'association mène une expérimentation unique de projet mutualisé autour des musiques actuelles. Ainsi, l'équipement s'est-il doté de postes mutualisés permettant la transversalité entre les deux projets, l'un de service public et l'autre d'intérêt général. Nous travaillons une dimension de développement d'un espace de vie sociale, en s'appuyant sur l'immense attrait de la nouvelle bibliothèque, qui génère un flux important de personnes à l'Antipode. Cette jonction entre les deux projets, celui d'une bibliothèque « pas comme les autres » puisqu'elle répond au projet de l'association en s'étant spécialisée en musiques actuelles, et le projet associatif plaçant les personnes au centre, permet de générer un échange et une réflexion riche, qui se traduit immédiatement en actions et en projets, portés et menés exclusivement par des bénévoles, autour de la présence artistique forte dans l'équipement.

Une convention « projet d'établissement » entre la bibliothèque et l'association est rédigée, qui pose les termes à la fois de l'occupation commune de l'équipement, de la gestion de postes mutualisés, et de projets communs au regard d'objectifs partagés. Sur chaque saison de la convention, ce sont de 3 à 5 projets communs qui sont ou seront mis en place à l'Antipode, à l'image du projet autour de l'œuvre du dessinateur Philippe Druillet, qui a donné lieu à la curation commune d'une exposition, à une présentation des bandes-dessinées de l'auteur, à

un débat sur la science-fiction en bande dessinée, et à la création en partenariat avec la philharmonie de Paris d'un BD-concert avec le groupe Zombie-Zombie, qui a créé puis joué à l'Antipode et tourne aujourd'hui un peu partout en France.

### **La coopération à l'échelle de la métropole**

Le projet artistique et culturel de l'Antipode MJC Rennes s'appuie sur de très nombreux partenariats et coopérations. La coopération est inscrite comme un des enjeux majeurs du projet global, ainsi que vu plus haut. Une coopération resserrée avec les 4 autres MJC Rennaises (Le Grand Cordel, la Paillette, Bréquigny et Maison de Suède) est également en travail, et donnera lieu sur les 4 années de la convention à des actions artistiques et culturelles conjointes dans des cadres divers (Rennes de la Nuit, Dimanche au Thabor, Nos Futurs en partenariat avec les Champs Libres...)

L'Antipode développe de forts partenariats avec l'ensemble des structures culturelles de la métropole, ainsi que détaillé dans les conditions de réalisation du projet artistique et culturel. Parmi ces coopérations, l'association entretient des enjeux spécifiques avec l'ATM et le Jardin Moderne.

### **La coopération ATM/ Jardin Moderne/ Antipode : 3MA**

*Trois projets distincts, trois structures d'intérêt général, en coopération au service des parcours des artistes de la métropole Rennaise*

Les trois structures associatives (Antipode MJC Rennes, Association Trans Musicales, Jardin Moderne) qui composent 3MA sont reconnues pour leur expertise dans le domaine des musiques actuelles. Deux d'entre elles sont labellisées SMAC, l'autre est notamment un organisme de formation en musiques actuelles.

Issues du même territoire (Rennes Ville et Métropole), elles travaillent ensemble depuis de nombreuses années. Chaque structure développe un projet bien spécifique, ancré dans un lieu (Antipode, UBU, Jardin Moderne), avec une équipe de professionnel·les dédié·es.

3MA met en lumière leur complémentarité : le projet de chacune des associations développe des spécificités qui, ensemble, permettent d'agir en cohérence pour les parcours des artistes, émergent·es ou confirmé·es, sur la métropole rennaise.

**Enjeu principal** : la participation à la structuration artistique du territoire métropolitain

**Objectifs** : dans le respect des valeurs et fondamentaux portés par les trois associations, 3MA se donne pour objectifs de :

Accompagner les projets artistiques en prenant en compte des dimensions de formation indispensables aujourd'hui pour les artistes, comme la capacité à construire et animer des actions culturelles et d'éducation artistique auprès de personnes très diverses ;

Identifier, repérer, soutenir et rendre visibles les artistes de Rennes Métropole ;

Accompagner les pratiques artistiques des personnes, en valorisant des dynamiques transversales de droits culturels, de libre accès aux pratiques musicales, d'égalité et notamment d'égalité femmes/hommes.

**Organisation / moyens** : actuellement, 3MA agit sur trois axes d'intervention différents, couvrant l'ensemble du spectre des objectifs posés. L'organisation de 3MA est partagée en fonction des

actions portées. Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour s'assurer de la bonne marche des projets

**Partenariats** : selon les actions, 3MA peut nouer des partenariats avec d'autres structures, notamment sur le territoire de Rennes Métropole. C'est le cas actuellement sur la détection des artistes de la scène locale, avec Canal B et le 4Bis.

**Financements** : 3MA est financé par Rennes Métropole, la DRAC Bretagne, le Département, le CNM, la SACEM et le SPIP.

Quoique les trois structures soient impliquées dans l'ensemble des projets menés par 3MA, l'Antipode porte pour 2024 la demande de financements relative à l'accompagnement artistique, et l'Association Trans Musicales porte celle pour les projets *Sound From* (actions en milieu carcéral) et *Girls Rock Camp* (actions pour renforcer la présence des femmes dans les musiques actuelles).

### **L'inscription dans les réseaux régionaux**

A l'échelle régionale, la coopération entre les acteurs des musiques actuelles peut s'opérer à différents niveaux :

- Dans la participation active aux réseaux régionaux : Après-Mai initiant de la coopération entre les lieux de musiques actuelles
- Dans la participation au réseau Supermab, initiant des coopérations à l'échelle de la filière musiques actuelles en Bretagne
- Dans le repérage et l'accompagnement des dynamiques artistiques émergentes et notamment le dispositif Go Ouest, en s'appuyant déjà sur les coopérations existantes intra- régionales
- A travers les actions de Spectacle Vivant en Bretagne, tourné vers l'Europe et l'international

Et plus globalement, par choix et parce que les valeurs d'éducation populaire portées par le projet associatif global de l'Antipode MJC Rennes traversent l'ensemble du projet, une participation active et une adhésion à la FRMJC, fédération régionale des MJC de Bretagne et du Pays de la Loire, comme endroit de ressource, d'interconnaissance et de travail global.

### **L'inscription dans les fédérations et syndicats nationaux**

A l'échelle nationale, elle s'incarne à travers la participation aux fédérations et organismes professionnels structurant des musiques actuelles :

- La Fedelima
- Le SMA, Syndicat des Musiques Actuelles
- L'UFISC, Union d'intervention des structures culturelles, qui s'ouvre plus largement à l'ensemble du monde de la culture dit d'économie sociale et solidaire
- Le syndicat HEXOPEE, organisation professionnelle représentative dans la branche Eclat. Représente et accompagne les employeurs de l'ESS.

La participation active à ses instances des personnes de l'Antipode permet la rencontre et le débat avec des pairs de l'ensemble de la filière musicale, dans des dynamiques de formation continue des personnes et d'anticipation des problématiques du secteur.

Elle permet également la rencontre privilégiée entre l'Antipode et des acteurs régionaux, des lieux, des festivals, des producteurs, qui génère ensuite dans le projet des plus-values importantes en termes de partenariats et de circulation artistique.

Il est à noter que la directrice de l'Antipode a plusieurs mandats au niveau régional et au niveau national :

- Au COREPS Bretagne, mandatée par le syndicat SMA, comme titulaire
- AU CNM, comme présidente et titulaire de la commission 7, commission d'aide aux lieux
- Au FAIR, à la demande de la DGCA, comme secrétaire du bureau et membre du conseil d'administration.

Par ailleurs, l'adjoint à la direction- programmateur de l'Antipode est membre :

- Du groupe programmation de la FEDELIMA, qui réfléchit aux enjeux nationaux de la diffusion dans les lieux labellisés ou conventionnés en musiques actuelles
- De la commission d'aides déconcentrées au spectacle vivant de la DRAC.
- Il est également le porteur de projet de l'antenne Bretagne des Inouïs du Printemps de Bourges.

### **La coopération avec les structures culturelles à l'échelle nationale**

L'inscription dans les fédérations et les réseaux nationaux facilite l'interconnaissance entre les lieux, et permet une coopération plus aisée entre structures. L'Antipode coopère de façon très régulière avec d'autres lieux au niveau national, soit dans des dimensions de cocréation, soit sur des logiques de programmation/ routing. Ce chapitre est détaillé dans les enjeux liés à la diffusion notamment. L'Antipode s'appuie également sur des structures culturelles spécialisées en danse, en théâtre, en littérature (...), dès lors qu'il s'agit de mettre en place une diffusion hybride spécifique au projet artistique et culturel développé.

### **L'inscription dans les réseaux européens**

Avec notamment la participation active au sein du réseau Live DMA, qui fédère des lieux de musiques actuelles dans 23 pays européens, propose une observation participative et partagée de ces lieux permettant de se saisir des grands enjeux pour les lieux à l'échelle Européenne, et favorise la participation à des projets européens d'envergure.

### 3 - Enjeux généraux et de fonctionnement

Pour dérouler le projet artistique et culturel de l'Antipode, il est nécessaire de structurer des organes supports à l'activité. Pour rappel, dans l'ancien équipement ces organes n'existaient pas, la charge étant partagée par les personnes des équipes liées à l'activité. Dans la nouvelle configuration, il était bien évidemment impensable de fonctionner ainsi. Aussi, en septembre 2021 l'association a mené, en accord avec ses partenaires, une campagne de recrutements importante dans l'objectif de structurer une équipe à la dimension de l'équipement.

#### Le projet associatif global de l'Antipode

**Les fondamentaux de l'Antipode** (socle du projet artistique et culturel) :

- Les droits culturels
- L'économie sociale et solidaire
- L'éducation populaire
- Le développement durable

**Les valeurs déclinées :**

- Le partage
- L'équité
- L'accueil

**Les enjeux du projet :**

- L'émancipation, l'épanouissement des personnes dans leurs parcours de vie, clés pour des citoyen.n.es libres, autonomes et éclairées
- La coopération entre acteurs culturels, sociaux, comme condition de réalisation du projet artistique et culturel
- La diversité, à travers des dynamiques d'égalité femmes/ hommes, d'égalité entre les personnes
- La transversalité, en décloisonnement des esthétiques, des espaces, des propositions artistiques

#### 3.1 Enjeux généraux et objectifs RH

En février 2021, l'équipe de l'Antipode était marquée par la crise COVID, et par une dynamique de changement importante. L'arrivée de 9 nouvelles personnes en octobre 2021 précipitait la nécessité d'une nouvelle organisation des personnes. Dans ces arrivées, 7 personnes sont plus particulièrement dédiées au fonctionnement du projet artistique et culturel :

- **Directeur technique**
- **Régisseur de diffusion**
- **Régisseur de création et d'accompagnement**
- **Attaché à la production**
- **Responsable de bar**
- **Attachée à la billetterie**
- **Attachée à la communication numérique**

La Directrice porte un projet qui se veut plus horizontal, plus respectueux de la juste place des personnes dans le projet, et qui nécessite une analyse fine des dynamiques internes de

fonctionnement entre les personnes pour le rendre fluide et efficient. Au départ de la saison, « ancien.n.es » et « nouve.lles.aux » se sont retrouvés dans un objectif commun : transcender les difficultés d'appréhension générale de l'équipement et de son environnement pour mener au mieux les activités, tout en conservant « l'esprit Antipode », une philosophie de découverte artistique et culturelle et d'ouverture à toutes les personnes et donc à leurs cultures, et un projet ancré dans le quartier de Cleunay depuis plus de 60 ans.

L'équipe a travaillé « en marche forcée » pour préparer la saison et la dérouler. En avril 2022 les contours d'une organisation fluide et d'un nouvel organigramme apparaissent, pour se sanctuariser en mai 2022. Désormais, l'Antipode a son modèle de travail des ressources humaines.

Nous avons défini une répartition des postes transversaux au prorata du poids de chaque activité dans le projet. Les musiques actuelles, soit le projet artistique et culturel, correspondent à 70% du volume d'activité global.

#### **Les postes dédiés à 100% au projet artistique et culturel :**

- Chargé d'accompagnement artistique- CDI cadre intermédiaire temps plein (52 000€/an)
- Chargée d'action culturelle- CDI temps plein (38 000€/an)
- Chargée de production- CDI temps plein (44 500€/an)
- Attaché à la production- CDI temps plein (31 500€/an)
- Responsable bar- CDI ½ temps (16 000€/an)

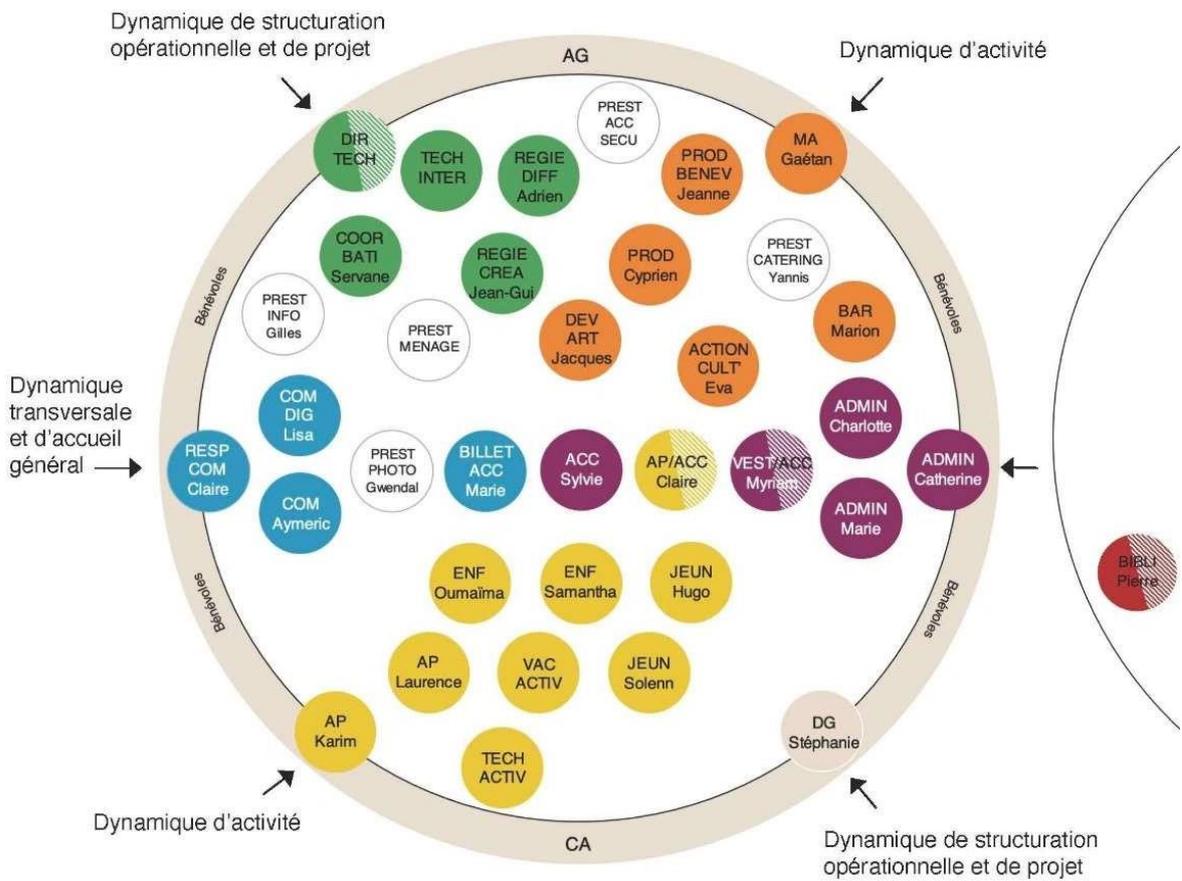
#### **Les postes dont une partie du temps de travail est dédiée au projet artistique et culturel :**

- Adjoint de direction à la programmation artistique- CDI cadre temps plein- 80% sur SMAC + 20% général (soit 55 000€/an)
- Directeur technique- CDI temps plein- poste mutualisé avec la bibliothèque (sécurité et sûreté et bâtiment, 10% de son poste) en CDI temps plein, 100% prise en charge association Antipode MJC Rennes. 70% sur le projet artistique et culturel (soit 34 000 €/an)
- Coordinatrice bâtiment- CDI temps plein. 70% sur le projet artistique et culturel (35 000€/an)
- Administratrice – CDI cadre temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 37 500€/an)
- Attaché à l'administration- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 23 000€/an)
- Secrétaire comptable- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 37 500€/an)
- Chargée d'accueil- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 32 000€/an)
- Attachée à la billetterie et accueil- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 24 000€/an)
- Responsable de communication- CDI cadre temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 34 500€/an)
- Chargé de communication- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 26 500€/an)
- Attachée à la communication numérique- CDI temps plein, 70% sur le projet artistique et culturel (soit 22 000€/an)

- Régisseur de diffusion- CDI temps plein, 70% (27 500€/an)
- Régisseur de création et d'accompagnement- CDI temps plein, 70% (28 500€/an)



10.10.2023 Dame Area- Nuit Electronique Co-production Antipode & festival Maintenant- Crédits *photo Gwendal Le Flem*



-  **Projet général**
-  **Organe activités musiques**
-  **Organe communication**
-  **Organe activités animation**
-  **Organe technique**
-  **Prestataires de proximité**
-  **Organe administration**
-  **Postes mutualisés Bibliothèque**

### **Explication de l'organigramme :**

La volonté : traduire le projet/ les valeurs portées/ la transversalité / le fonctionnement dans cette « photo » de l'organisation des RH.

Les enjeux : horizontalité, autonomie des personnes, liens fonctionnels, suppression des hiérarchies intermédiaires, équité entre les personnes et management « doux ».

Les limites : nécessite un fonctionnement entre les personnes très fluide et très clair (circuits de décisions, circuits de production...) et une appropriation / adhésion au projet à même niveau de toute l'équipe. Pédagogie importante à faire sur la notion hiérarchique, souvent considérée comme étant la seule étape possible d'évolution au sein de la structure.

Constat : depuis qu'il a été posé, clarification des rôles des personnes, plus de confiance, plus d'autonomie, et des fonctionnements qui s'ajustent bien. Et surtout, une réelle adhésion à un organigramme plaçant les personnes à leur juste place, sans faire de distinguo entre les différents postes et missions.

Pour créer cette nouvelle organisation du travail, nous sommes partis du travail de réécriture du projet associatif : mettre les personnes au centre, dans une dynamique droits culturels. L'appliquer à tous les endroits du projet et donc en conséquence à l'équipe et au fonctionnement.

**Cercle grisé** : le projet, son portage politique et philosophique, les cadre du projet citoyen de l'asso.

**Cercle intérieur** : l'équipe permanente + les intermittents et les techniciens d'activité + les prestataires proches – les « bulles » hachurées représentent les postes mutualisés avec la bibliothèque. Le poste de direction technique est pris en charge à 100% par l'association, ainsi que le poste d'animation de proximité. Le poste d'animateur numérique (sur la droite en dehors du cercle) est pris en charge à 100% par la bibliothèque.

**Sur les contours du cercle intérieur** : les cadres de direction, les couleurs matérialisent les organes d'attachement des personnes et donc la relation managériale.

Toutes les personnes sont placées en fonction des liens fonctionnels majoritaires qu'elles ont les un.es avec les autres.

### **Lecture horizontale et diagonale :**

- Horizontale : Mettre les personnes au centre- ce qui à l'Antipode commence par la politique d'accueil physique des personnes. Accueil à lire au centre de l'organigramme, en miroir les deux organes transversaux communication et administration, sur la dimension transversale et d'accueil général.
- Diagonale droite : les activités Musiques actuelles et animation de proximité (adjoints de direction en miroir)
- Diagonale gauche : la dynamique de structuration opérationnelle : bâtiment, technique et en miroir la direction générale, construction des cadres de fonctionnement etc.

### **Les enjeux :**

- Une démarche de progrès social pour tou.te.s, de façon équitable, dans la structure
- Une équité de traitement entre tou.te.s les salarié.e.s de la structure

- Un fonctionnement global et unique pour l'ensemble des activités et fonctions de la structure

Les valeurs sur lesquelles reposent le projet de l'association Antipode MJC Rennes s'appliquent aussi bien en externe (dans les activités) qu'en interne dans son fonctionnement. Cette adéquation est à la fois normale et nécessaire, dans un projet qui se doit d'être en exemplarité au regard de sa place sur le territoire, et de ses liens contractuels avec ses partenaires. Ces valeurs présupposent donc la construction de la politique RH et de management de l'Antipode.

L'Antipode MJC Rennes dépend de la convention collective de l'animation (branche ECLAT). C'est au regard de cette convention collective que l'ensemble de la politique salariale de l'association est travaillé.

### **Les objectifs :**

- Pérenniser la capacité de l'équipe en charge des activités au regard du volume déjà en place d'activités (développement et accompagnement artistique notamment)
- Stabiliser et conforter une équipe en place
- Prévoir et anticiper l'augmentation des charges sur la masse salariale au regard des évolutions conventionnelles

Dès 2023, des manques sont identifiés : si le choix (évident à ce moment de l'histoire de l'Antipode) a été en 21/22 de se concentrer sur la création des organes transversaux (technique, communication, administration), des manques apparaissent déjà dans la mise en œuvre de l'activité : **l'accompagnement et la création en musiques actuelles** est un endroit du projet en forte expansion<sup>3</sup>, pour autant il n'est porté que par une seule personne, le chargé d'accompagnement. On constate que le volume d'activités sur ce pan du projet n'est pas soutenable pour une personne seule. Dès lors, il est indispensable de renforcer ce poste. En 2024 nous travaillons une réorganisation interne, qui va concerner les postes de régie d'accompagnement, d'attaché à la production et de chargé d'accompagnement, avec l'objectif d'aboutir à un trinôme opérant permettant de maintenir le niveau élevé d'accompagnements sur toute la période de la convention.

L'activité **d'action et d'éducation artistique et culturelle**, portée par une seule personne au sein de l'équipe Antipode, est contrainte aujourd'hui. Les possibilités et les demandes explosent, et la chargée d'action culturelle ne peut répondre seule à cette montée en charge pourtant souhaitée. Un renfort à cet endroit du projet serait réellement souhaitable, à prévoir en montée en charge sur les moyens dédiés, et en travaillant différentes pistes telles que l'obtention d'un poste de professeur relai (Education nationale) en 2024, ou des stagiaires dédiés, car l'embauche d'une nouvelle personne n'est pas dans les perspectives posées.

Il est également à noter que le volume de contrats, et notamment de contrats artistes et techniciens du spectacle, a déjà augmenté en 22/23 de façon exponentielle (certains mois, plus de 250 paies à réaliser). En plus de ces contrats, les facturations, le volume global de comptabilité et d'administration est lui aussi en augmentation, au regard de la taille de la structure et de son budget. Le départ en retraite de la secrétaire comptable en 2024 nous permettra de penser une nouvelle organisation de ce service prenant en compte cette charge importante de travail.

---

<sup>3</sup> Plus 50% de jours de travail au plateau en 22/23 par rapport à la saison précédente, plus 50% d'actions culturelles en lien avec cet accroissement de la présence artistique dans l'équipement également.

Il est important de noter que la masse salariale globale est impactée par l'évolution des valeurs de points de la convention collective de l'animation, branche Eclat. Tous les postes de l'association sont sous cette convention collective. Cette augmentation a un impact lourd sur la masse salariale globale, et est prise en compte dans les prévisions financières des saisons à venir.

### 3.2 Enjeux généraux et objectifs de la communication sur les 4 années de la convention

La saison 21/22 a marqué l'installation du projet Antipode dans le nouvel équipement. L'Antipode a changé de nom d'usage (de « Antipode MJC Rennes » à « Antipode- Maison des jeunes et des cultures »).

L'association Antipode MJC Rennes a engagé une réflexion globale, avec l'ensemble des équipes, dans l'objectif de renforcer son projet transversal, qui projette la structure et l'ensemble de ses activités dans une nouvelle étape à l'occasion de son déménagement, de ses changements géographiques et de dimension(s). L'engagement historique de l'association sur l'accessibilité et les droits culturels amorce avec évidence une approche durable et sociétale qui fait sens au regard des enjeux actuels, et dans sa dimension la plus ouverte et la plus ajustée à son époque, à son territoire. L'association porte avec force des valeurs humanistes et citoyennes où les questions d'inclusivité, de parité, de responsabilité sociétale, environnementale, de diversité et d'ouverture vont, dans son objectif présent et futur, développer une approche communicationnelle vers plus de transversalité. Ce projet associatif, toujours en flexibilité, souhaite s'adapter aux changements sociétaux et ainsi, en résonance, ajuster sa communication dans cette dynamique d'évolution.

La stratégie de communication de la structure Antipode se place déjà dans un axe d'ancrage où la qualité de l'information est au centre des préoccupations.

L'inauguration, travaillée en communication avec la ville de Rennes, nous a permis de décliner pour la saison un visuel de « bienvenue » en forme de transition entre l'ancien équipement et le nouveau.

Nous avons sorti en septembre 2022 une nouvelle charte graphique, créée par le studio artistique « In The Pool ». <sup>4</sup>

L'objectif est de marquer le projet Antipode par un graphisme intemporel et représentatif, qui nous permettra ensuite de décliner l'ensemble de nos supports web et print.

#### **Les enjeux 2024/2027 en communication du projet artistique et culturel :**

- Engager une nouvelle étape de transversalité entre le projet associatif, l'activité musiques actuelles, l'activité animation de proximité et les projets transversaux avec la bibliothèque de la ville de Rennes (communication interne et externe)
- Renforcer la clarté des informations sur les orientations et les valeurs de la maison des jeunes et des cultures dans les prochaines années (communication d'ancrage)
- Informer et communiquer, à leur juste place, l'ensemble des activités musiques actuelles et animation de proximité (communication de promotion et de valorisation)
- Travailler l'accessibilité des activités, des personnes et du nouvel équipement (développer l'information, pratique inclusive)
- Fidéliser, accroître sa fréquentation, élargir les publics, usagers (développer la notoriété et la confiance)
- En communication interne, fluidifier les liens fonctionnels entre les personnes de l'équipe en construisant un socle commun de travail

#### **Les objectifs en communication sur 4 ans :**

- Une identité transversale pour l'ensemble des activités de l'équipement (programmation trimestrielle complète)
- Un fil rouge de saison pour relier l'ensemble des activités de l'équipement - **Fil rouge commun Antipode et bibliothèque Antipode 23/24 : « Faire corps ».**

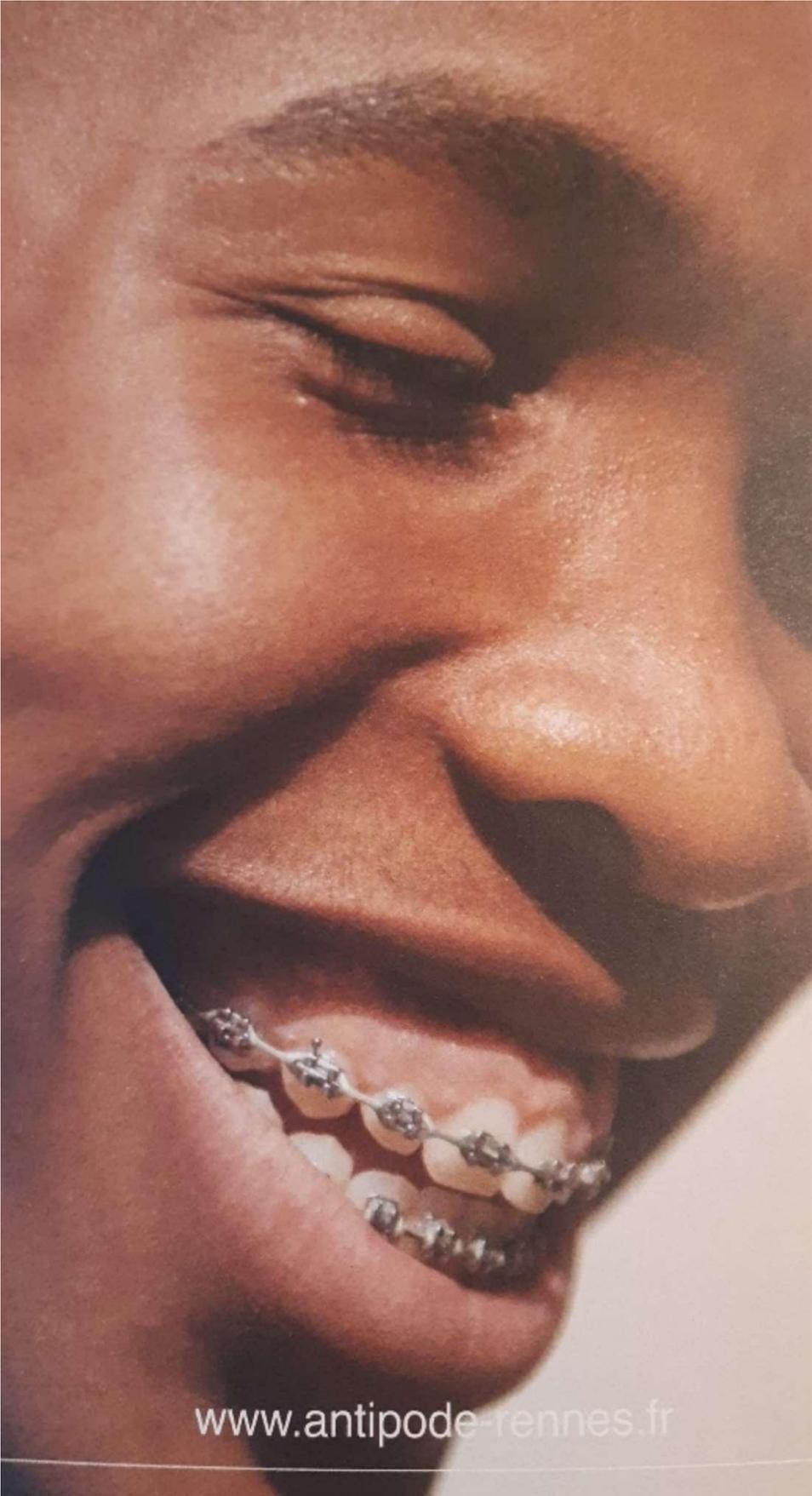
---

<sup>4</sup> <https://inthepool.fr/>

- Une orientation digitale majoritaire pour plus de durabilité
- Une stratégie en réseaux sociaux pour toucher plus de personnes et mieux cibler en communication au regard des évènements proposés
- Une politique tarifaire solidaire, qui permet à toutes et tous de participer aux activités de l'Antipode, quel que soit le niveau de revenu.
- Une étude des flux publics en diffusion sur 3 saisons (donc en 2026) afin d'identifier au plus juste les « cibles » selon les esthétiques, analyser les taux de remplissage en comparaison, établir une stratégie cohérente au regard d'un temps long d'analyse.
- En communication interne, la mise en place de process d'informations normalisés permettant une bonne circulation d'informations fiables, et la formation de l'équipe entière au logiciel HEEDS, logiciel de gestion de l'activité et de partage des données nécessaires à l'activité.

La communication externe reste un enjeu majeur pour le projet artistique et culturel de l'Antipode : gagner la confiance des publics et des professionnels, permettre le rayonnement au-delà de la métropole de l'équipement, ancrer l'Antipode dans son espace et dans son temps, marquer la spécificité du projet au regard de ses enjeux d'intérêt général.

La communication interne permet un étayage du projet et un lien fonctionnel fluide entre les personnes. Elle est en cours de structuration, avec encore des phases à passer jusqu'en 2024.



[www.antipode-rennes.fr](http://www.antipode-rennes.fr)

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

Chez Antipode  
tu peux   
des concerts, des  
expos, participer  
à des ateliers,  
et puis JOUER  
créer, lire, répéter  
ou juste   
sur le canapé.

### 3.3 Enjeux généraux du bâtiment et objectifs techniques liés au projet artistique et culturel pour 2024/2027

Le nouvel équipement Antipode est un bâtiment pensé et conçu pour l'activité qui y est développée. Après deux saisons de réelle exploitation, les retours sur la grande scène et les autres espaces scéniques (club, atelier de création, studios de répétitions) sont unanimes : le son est magnifique, les espaces fonctionnels, le bâtiment dans sa globalité est une réussite. Le matériel scénique investi est unique en France et l'Antipode dispose des dernières innovations technologiques en matière de son et de lumière.

Reste une complexité d'usage que nous allons devoir travailler dans les saisons à venir :

- La technicité des équipements scéniques nécessite une équipe intermittente formée et renforcée sur les spectacles
- Quelques malfaçons vont être à traiter rapidement, sous peine de réfections coûteuses à réaliser beaucoup trop rapidement (parquets des espaces scéniques notamment, le propriétaire du bâtiment- la Ville de Rennes- est en contentieux avec l'entreprise qui a posé les parquets)

#### **Les enjeux techniques :**

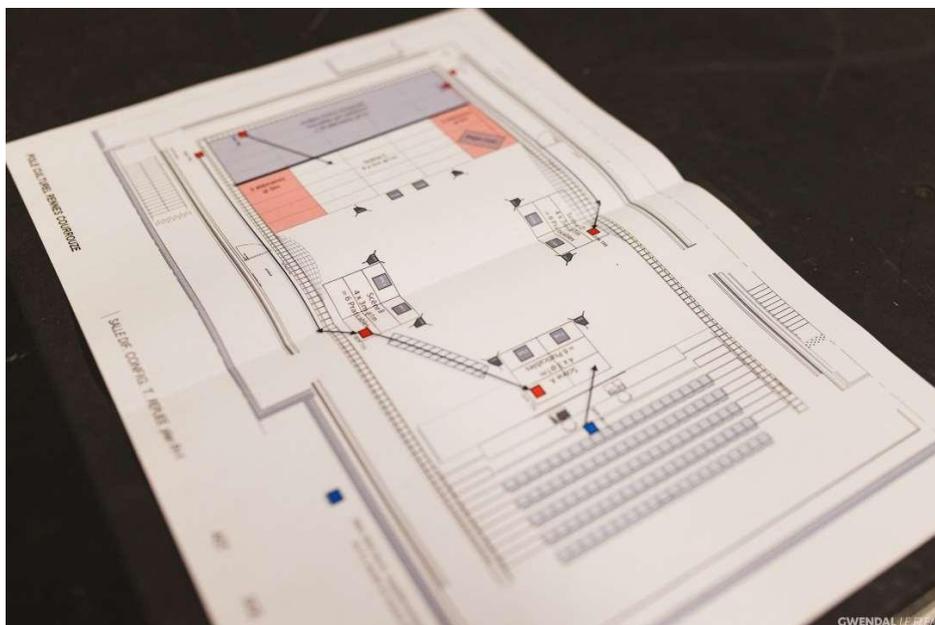
- Réaliser l'enjeu transversal d'égalité y compris dans la structuration de l'équipe technique : plus de femmes technicien.nes du spectacle à intégrer dans l'équipe intermittente, avec un objectif de parité à 4 ans.
- Terminer le travail de mise en route de l'équipement et trouver une articulation satisfaisante avec les services de la ville de Rennes, propriétaire du bâtiment
- Maîtriser la dépense énergétique, en trouvant les outils permettant « d'avoir la main » sur ces dépenses, et après analyse d'un fonctionnement « plein » sur une année au moins, à mettre en place avec le propriétaire du bâtiment, la ville de Rennes.
- Permettre des conditions idéales de sécurité au travail au regard des nouvelles législations et de l'examen exhaustif des métiers à l'Antipode (DUERP)
- Contrôler la sécurité et la sûreté de l'équipement en fonctionnement dans toutes les configurations mises en œuvre
- Utiliser l'équipement à 100% de ses capacités techniques et numériques

#### **Les objectifs :**

- Réaliser plusieurs plateaux techniques 100% féminins d'ici 2025 en recherchant plus de femmes dans l'équipe technique intermittente
- Utiliser le réseau FOR (fibre optique rennaise) en partenariat avec d'autres équipements culturels connectés- opéra, TNB, médias Rennais...- sur des événements spéciaux à déterminer à partir de 2025, à raison d'un à deux événements connectés et multi-diffusés par an.
- Mettre à jour le DUERP (tous les ans)
- Faire évoluer et tester de nouvelles configurations pour les événements et spectacles Antipode (mi-jauge debout, autres configurations grande scène, parvis sud Antipode, autres espaces scéniques comme l'atelier de création, le studio de danse...) afin de répondre aux nouveaux modes de participation aux spectacles des publics (plus de

proximité avec les artistes, autres temporalités, autres façons de regarder et vivre les concerts)

- Développer la capacité technique d'accueil de grosses productions privées en résidence, en grande scène et en atelier de création, pour renforcer les ressources propres de l'association.
- Renforcer l'équipe intermittente en proposant des formations spécifiques au matériel de l'Antipode tous les ans.
- Réaliser des accueils d'entreprises privées dans des formats différents de l'évènementiel, afin de consolider le modèle économique de l'association (séminaires, salons, conférences type TedX, évènements spécifiques des entreprises...)



Plan technique de la grande scène Antipode- ©Gwendal Le Flemm

#### **4 - Tableau de synthèse du projet artistique et culturel Antipode 2024>2027**

TABLEAU DE SYNTHÈSE	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
<b>Volume et description des activités</b>				
<b>DIFFUSION</b>	<p><b>43 dates en diffusion ANTIPODE</b> dont 10 grande salle debout nationaux/internationaux, 10 grandes salles artistes confirmés, 3 grande salle assis, 1 ouverture de saison, 1 open air, 1 spéciale multi espaces (00H/06H00), 6 dates club payant 2 groupes, 3 courts-circuits (hors les murs), 3 sessions de développement, 2 sessions CFMI/DEM, 1 hors les murs quartier, 3 concerts jeune public)</p> <p><b>30 dates partenariales</b> donc 2 grande salle asso, 5 grande salle ESS, 13 grande salle producteurs privés, 2 formats 00H/06H00 asso, 1 format 00H00/06H00 ESS, 6 asso club, 1 club producteurs privé)</p>	<p><b>45 concerts en diffusion ANTIPODE</b>- 10 concerts en grande scène debout « artistes nationaux et internationaux », 8 concerts en grande salle debout « artistes confirmés », 3 concerts en grande salle assis, 3 concerts jeunes public (dont l'ouverture de saison) ,1 concert en « open air », 1 spéciale « multi espaces », 8 concerts club, 1 concert coopération pendant les Transmusicales, 3 concerts en diffusion hors les murs, 3 apéros-concerts (formats présentation gratuit artistes émergents accompagnés), 3 sessions de développement (gratuites), 3 concerts CFMI/CPES/ Pont Supérieur, 1 concert « Playground-nouvelles tendances musicales des jeunes ».</p> <p><b>31 concerts en diffusion partenariale</b>- 2 concerts grande salle debout associations, 5 concerts grande salle debout ESS, 13 concerts grande salle debout producteurs privés, 2 formats Minuit/06H00 associations, 1 format Minuit/06H00 ESS, 7 concerts club associations, 1 concert club producteurs privés.</p>	<p><b>45 concerts en diffusion Antipode et 31 concerts en diffusion partenariale</b> (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 24/25 avec une attention portée à l'accompagnement des associations locales dans le cadre des dates partenariales)</p>	<p><b>45 concerts en diffusion Antipode et 31 concerts en diffusion partenariale</b> (volume global, répartition à revoir en fonction de l'analyse de la saison 25/26 avec une attention portée à l'accompagnement des associations locales dans le cadre des dates partenariales)</p>

<p><b>ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / CREATION</b></p>	<p><u>Accompagnement à la création</u> : 20 jours en production ou coproduction Antipode (3 à 4 créations par an)</p> <p>3 Horizons et résidences mutualisées-coopération 3MA Rennes)</p> <p>8 jours coups de pouce</p> <p>18 jours (résidence + 1 diffusion) de travail scénique au Club</p> <p><u>Soutien à la filière professionnelle- Locations</u> : 9 jours accueil en atelier de création productions privées</p> <p>15 jours accueil en atelier de création ESS</p> <p>25 jours accueil associatif équipes artistiques</p>	<p>Même volume en accueil créations</p> <p>12 jours accueil soutien filière professionnelle (<b>développement productions privées-consolidation modèle économique</b>)</p> <p>Autant d'artistes femmes que d'artistes hommes accompagnés</p>	<p>Même volume sauf accueil production privées (<b>consolidation modèle économique</b>) : 15 à 20 jours</p>	<p>Même volume que 24/25</p>
<p><b>STRUCTURATION TERRITOIRE / EMERGENCE</b></p>	<p>Contractualiser et innover avec les partenaires principaux (conservatoire, Pont Supérieur, Université Rennes 2, CFMI)</p> <p>Mieux cibler les partenariats, rendre lisible la politique d'accompagnement Antipode et la politique commune « 3MA » autour de l'accompagnement</p> <p>Trans musicales/ partenariats dédiés <b>sur 4 ans</b> avec les festivals Rennais (Mythos, Doiiiing It, Stunfest, l'm From</p>	<p>Travail partenarial festivals de la métropole rennaise et régionaux à accroître</p>	<p>CREA/ Radio France : captations et retransmissions à l'échelle de la ville.</p>	<p>Identifier de nouveaux partenaires, analyser les besoins du territoire au regard du projet Antipode pour les années à suivre</p>

	rennes, Jazz à l'ouest...)			
<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>	<p><u>Recherche et développement</u> : 15 jours en laboratoire de recherches – production Antipode</p> <p>3 secrets de Fabriques (exemples : secrets de fabriques de S8JFOU, RIXES, ou Sacha Gattino, en ligne sur le site Antipode) collectage et documentation musicale.</p>	2 actions secret de fabrique- arrêt du développement « laboratoire » de cette partie cause manque de financements mobilisables	Même volume	Même volume
<b>ACTION CULTURELLE/ EAC</b>	<p><b>1 grand projet EAC / collège de Cleunay / CFMI</b></p> <p>5 séances jeune public dont 2 scolaires</p> <p>2 concerts en milieu scolaire</p> <p>2 projets transversaux livre/ musique/expo avec bibliothèque</p> <p>3 courts circuits – projets hors les murs action culturelle + diffusion</p> <p><u>Projets 3MA ATM/ Jardin Moderne/Antipode:</u> Sound From, Girls Rock Camp + concert restitution</p> <p>Actions culturelles dans le cadre des actions des résidences (exemples : Festen, Zaho de Sagazan, ...)</p> <p>Phase exploratoire jumelage quartier Cleunay</p>	<p>Mise en place jumelage année 1</p> <p>1 à 2 projets EAC moyen-long cours ou jumelage de territoire associant des établissements scolaires et une diversité de partenariats</p> <p>3 parcours avec des “partenaires rapprochés” bénéficiant d’un parcours spectateur-riche-s mêlant médiation/exposition/littérature/ateliers autour d’un spectacle jeune public</p> <p>1 ou 2 concerts dans des établissements scolaires / poursuite d’un rendez-vous “la rentrée musicale” à l’attention des enseignant.e.s, en partenariat avec l’ATM /</p> <p>Poursuite formation et sensibilisation aux projets EAC/musique auprès des étudiant-e-s du</p>	<p>Jumelage année 2</p> <p>Volume au regard de l’analyse 24/25</p>	<p>Jumelage année 3</p> <p>Volume au regard de l’analyse 25/26</p>

		<p>master MEEF de Rennes 2 (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)</p> <p>Parcours de spectateur-rices, crash-test scolaire et sensibilisation aux risques auditifs.</p>		
<b>PRIVATISATIONS ENTREPRISES PRIVEES</b>		<b><i>Vers un modèle économique soutenable</i></b>		
<b>PRIVATISATIONS ENTREPRISES</b>	<p>5 privatisations (location des espaces à des fins autres que spectacles : comités d'entreprises, conférences privées, salons, soirées d'entreprises...)</p>	<p>8 privatisations-préfiguration club des partenaires</p>	<p>8 à 10 privatisations-travail club des partenaires</p>	<p>Idem-consolidation club partenaires (offres, services, inclusion projet global structure)</p>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b><i>Vers un ancrage territorial du nouvel équipement</i></b>		
<b>TECHNIQUE</b>	<p>Continuer la formation de l'équipe technique sur le matériel scénique</p> <p>Aller vers plus d'égalité dans l'équipe technique intermittente</p> <p>Intégrer deux nouvelles personnes sur les remplacements des postes de régie diffusion et régie accompagnement artistique, et s'assurer d'une pérennité sur ces postes</p>	<p>Travailler la parité dans l'équipe technique intermittente</p> <p>Développement des accueils des entreprises privées</p>	<p>Réseau FOR (fibre optique rennaise) / captations et retransmissions</p> <p>Mise en place du studio d'enregistrement dans l'atelier de création</p> <p>Développement des accueils entreprises privées</p> <p>Analyse du parc matériel et de ses usages, et possibles investissements nouveaux</p>	<p>Renouvellement équipements scéniques légers</p>
<b>COMMUNICATION</b>	<p>Rénovation du site web</p> <p>Analyse de la stratégie de communication et mise en prospective</p>	<p>Analyse des flux publics au regard des 3 premières saisons</p> <p>Affiner stratégie de communication sur les esthétiques de niche</p>	<p>Grande étude des publics</p>	

	<p>Fil rouge : Faire Corps</p> <p>Fin de structuration communication interne</p> <p>Structuration communication de proximité</p>	<p>Stratégie digitale (réseaux sociaux, CRM, hameçonnage...)</p> <p>Structuration d'un club des partenaires : travail sur l'offre – en fonction des moyens humains possibles sur cette entrée</p>		
--	--	---	--	--



18.11.2023- action culturelle, atelier familles avec le groupe Festen- Crédits photo Gwendal Le Flemm

## 5 - Orientations budgétaires et modèle économique

Pour rappel, l'association Antipode MJC Rennes s'est installée dans l'équipement le 30 août 2021, pour démarrer l'activité le 27 septembre 2021.

Nous avons fait le choix, depuis le départ du dialogue mis en place entre les partenaires financiers et la nouvelle direction, de reconstruire entièrement des outils financiers permettant un suivi en transparence, au plus juste des besoins, et concerté en permanence avec les partenaires. Nous proposons aujourd'hui un modèle de budget prévisionnel permettant de comprendre les répartitions effectuées au regard de la structuration interne du projet Antipode MJC Rennes. Cette structuration se déploie autour des activités (animation de proximité et musiques actuelles) et de 3 organes support transversaux : l'administration, la technique et la communication.

L'analyse de la saison 2022-2023, première saison d'exercice « à plein » de l'Antipode dans son nouvel équipement, est la base de construction des budgets ici présentés sur 4 ans.

L'association Antipode MJC Rennes réalise une bonne saison 2022-2023. Il convient de pondérer ce résultat au prisme de plusieurs éléments :

- Une fréquentation exceptionnelle, imprédictible dans les matrices de travail, et qui ne saurait être tenue comme acquise dans les années à venir.
- Une très forte réduction des charges, liée à une maîtrise budgétaire qui a aussi mis l'équipe en forte tension : une équipe globalement très fatiguée en fin de saison, qui n'a pas pu être épaulée à des moments où il manquait très clairement des aides.
- Des fonds propres de l'association toujours bas malgré ce résultat
- Des perspectives d'augmentation des subventions dans les années à venir quasi nulles, alors que l'inflation et les NAO vont continuer.
- Un résultat lié à l'activité, non au fonctionnement

Les produits issus des activités ont augmenté de 70%. Dans les constats notables, une augmentation de 60% des adhésions et 15 fois plus de membres Admit que la saison 22/23 (saison encore perturbée par des mesures Covid).

Le public nombreux a suivi et participé aux spectacles, vernissages et autres rencontres, cet engouement a permis un doublement des produits d'activités, avec un taux de remplissage de salle exceptionnel. Les recettes de bar doublent également, notamment en raison d'un nombre d'événements plus élevé.

Dans le même temps, l'Antipode, rationnellement, en sachant budgétairement être sur le fil du rasoir, a maîtrisé au maximum ses charges, en contraignant toutes les dépenses non essentielles.

**Pour autant, ce relatif succès ne nous amène pas à envisager le développement de l'activité : nous visons la stabilisation du projet en l'état, pour les 4 années de la convention.**

En effet, de toute évidence, l'inflation, les NAO vont continuer à faire augmenter nos charges (l'impact sur 2023/2024 est de + 60 000€ sur la totalité de la masse salariale). Il est donc essentiel que les subventions liées au fonctionnement de l'Antipode restent pérennes et surtout à leur niveau actuel. Cela ne nous permet pas non plus d'envisager d'étoffer l'équipe permanente, ce qui serait nécessaire si on souhaitait augmenter le volume d'activités.

Le modèle économique de l'Antipode est encore délicat, mais tend à s'éclaircir : grâce à un projet transversal, qui permet une ouverture de l'équipement de jour comme de nuit, l'appropriation de l'Antipode par les publics se fait vraiment très bien, et la circulation entre les différentes activités du projet n'en est que plus évidente. Les privatisations (espaces grande salle, club, atelier de création) rendues possibles par la configuration de l'équipement constituent aussi un potentiel apport en ressources propres à développer, dans la mesure des moyens humains notamment.

Par ailleurs, la ville de Rennes a mis en place dès 2024 la prise en charge à 100% des fluides pour les équipements ville, dont nous bénéficions. C'est pour le projet Antipode une excellente nouvelle, qui permet d'alléger fortement les charges de fonctionnement.

L'association, par ailleurs, met déjà en place une stratégie à **long terme** de consolidation de ses ressources propres :

- Expérimentation d'une politique de privatisation (mise en place en 21/22 et développement en 22/23 et années à suivre)
- Développement d'une politique de mécénat et d'une relation aux entreprises de l'économie marchande (*à travailler sur du long terme*) - création d'un club des partenaires
- Travail sur la diffusion afin d'équilibrer au maximum la marge artistique, entre artistes de renommée et artistes émergents – objectif : garder la même marge artistique (environ 60 000€ sur la diffusion) sur les 4 années, malgré l'augmentation des coûts de contrat de cession, en jonglant dans les répartitions proposées sur les 4 saisons de la convention.
- Marges retravaillées sur l'activité marchande de l'association, notamment au niveau du bar, des partenariats, de la privatisation, et sur la billetterie (tarif plein).
- Diversifications des projets menés et financements spécifiques, dans une limite d'activité absorbable humainement.
- Recherche de nouvelles typologies de partenaires (fondations, partenaires privés...)
- Limitation des achats, des déplacements, de tous les endroits sur lesquels nous pouvons agir.

L'association Antipode MJC Rennes a à cœur de répondre aux objectifs de politiques publiques fixés dans le cadre de cette convention, avec un accompagnement nécessaire et pérenne de ses partenaires au regard des enjeux multiples qu'elle porte. C'est un projet hybride, au sein d'un équipement complexe, qui réunit à la fois des enjeux de lien social, de proximité, des enjeux artistiques et culturels forts, des enjeux d'accompagnement des acteurs de la filière musiques actuelles locaux, départementaux, régionaux et nationaux et de partenariats avec les acteurs du social, de la culture et de l'éducation, et qui doit générer un rayonnement national dans son exemplarité.

Il serait nécessaire de pouvoir prévoir, avec les partenaires publics et tous les ans pendant la durée de la convention, une rencontre intermédiaire à mi- exercice, sur la base de l'apport d'éléments de contrôle semestriel permettant de vérifier et prévoir au plus juste ensemble l'évolution de la stabilisation du modèle économique de l'Antipode.

## 6 - Suivi et évaluation

*Le tableur d'indicateurs d'objectifs chiffrés est en annexe de ce document.*

Il nous semble ici nécessaire d'imaginer de nouveaux indicateurs d'évaluation du projet artistique et culturel de l'Antipode. Au regard de l'évolution du monde qui nous entoure, des nouveaux enjeux sociaux, culturels et économiques qui impactent les personnes et qui doivent aussi trouver des réponses dans les projets d'intérêt général portés par les acteurs culturels, nous aimerions travailler, avec nos partenaires financiers, sur des indicateurs plus qualitatifs, permettant aussi de mesurer la démarche de progrès de l'Antipode.

Si l'évaluation quantitative permet de mesurer les volumes du projet artistique et culturel, aller vers une évaluation « révélatrice », au sens révélation de la plus-value humaine, sociale et sociétale du projet, serait intéressant.

Pour rappel, une définition de la mesure de l'impact social dit :

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques. »

*Rapport de synthèse sur la mesure de l'impact social, Conseil supérieur de l'ESS, 2011.*

### Transformation écologique

Mesurer la démarche de progrès à tous les endroits du projet (démarche d'écoresponsabilité) en participant à une démarche de mesure accompagnée (projet (RE) Directions du collectif des festivals, qui permettra une évaluation en 2026). Voir document annexe CACTE.

### Parcours des artistes

S'appuyer sur l'étude de « parcours des artistes en musiques actuelles » demandée par le Ministère de la Culture et mise en œuvre par la FEDELIMA pour mieux accompagner les artistes à l'Antipode, en assurant un suivi de leurs parcours qui soit pérenne et qui permette une lecture continue.

**– ANNEXE II –**  
**MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS**

**Conditions de l'évaluation :**

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 8 est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 9 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

## SMAC ANTIPODE - Convention d'objectifs - 2024-2027

### Indicateurs d'évaluation

#### La responsabilité artistique

Socle de missions	Objectifs		Indicateurs de suivi	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
<b>Diffusion / création / production (Festival inclus)</b>	Développer une programmation musicale éclectique	Pop, Rock, Folk, Electro, Rap	Nombre de concerts et part en % sur le total des	75%		75%		75%		75%			
		Jazz et musiques improvisées	Nombre de concerts et part en % sur le total des	8%		8%		8%		8%			
		Musiques traditionnelles / Musiques du monde	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	5%		5%		5%		5%			
		Promouvoir les courants émergents et alternatifs	Nouvelles disciplines artistiques et numériques, formes innovantes et progressistes	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	12%		12%		12%		12%		
	<b>Total</b>	<b>Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>				
<b>Rayonnement</b>	Actions territorialisées et hors les murs à l'échelle du département		Nombre d'actions	1		1		1		1			
	Actions territorialisées et hors les murs à l'échelle de la métropole		Nombre d'actions	2		2		2		2			

#### Responsabilité publique (territoriale et sociale)

Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2024		2025		2026		2027		Total convention	
			Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé						
	Augmenter la fréquentation payante	Nombre de spectateurs payants	18000 (productions Antipode) -									

<b>Fréquentation</b>	Améliorer le taux de remplissage	Taux de places vendues par rapport à la jauge (Nbre de places vendues / jauge offerte en %)	75 %		76 %		78 %		80 %			
	Diversifier les publics Etablir une politique tarifaire adaptée et modulaire	Nombre de tarifs proposés	4		5		5		5			
	Fidéliser les publics et renouveler les outils de communication	Nombre de cartes d'abonnés et % des abonnés dans la fréquentation	800		850		900		950			
		Une enquête de satisfaction sera-t-elle mise en place ? Oui / Non	non		oui		non		oui			
<b>Action culturelle et territoriale</b>	Favoriser la créativité des publics	Nombre d'actions « participatives »	20		25		25		25			
	Soutenir la vie culturelle locale	Nombre de résidences territoriales EAC	1		1		1		1			
	Prendre en compte les publics éloignés de l'offre	Nombre de personnes touchées total des actions AC/EAC	1400		1500		1600		1600			
	Tisser des liens avec les acteurs du territoire	Nombre de structures socio-culturelles partenaires sur l'action culturelle	25		28		30		30			

### Responsabilité professionnelle

Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé		
<b>Accompagnement de projets et des pratiques artistiques</b>	Accompagner la jeune création – Poursuivre la prise de risque artistique	Nombre de groupes locaux programmés en 1ère partie	10		10		10		10			
		Nombre de résidences de création	19		19		19		19			
	Soutenir la pratique professionnelle	Nombre de résidences de pré-production	22		22		22		22			
	Qualification des pratiques amateurs	Nombre de groupes amateurs accompagnés	25		25		25		25			
		Part des femmes répétant aux studios	20%		25%		28%		30%			
Mettre en œuvre une démarche écoresponsable	Nombre d'actions (voir détail annexe CACTE)	3		3		3		3				

<b>Développer une démarche RSE</b>	Développer l'égalité H/F	Part des femmes programmées	28%		38%		40%		50%			
		Part des femmes dans le CA	55%		55%		55%		55%			
	Lutte contre les VHSS	Nombre d'actions	2		2		2		2			
<b>Coopérer</b>	Initier des coopérations entre lieux, festivals et productions, en diffusion et en création	Nombre de diffusions co-organisées	5		7		8		10			
		Nombre de créations en co-production	2		3		3		4			

### Rationaliser la gestion et diversifier les sources de financement

Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2024		2025		2026		2027		Total convention	
				Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé						
<b>Gestion</b>	Maîtrise des coûts	Part du budget consacrée à la masse salariale en %	47%		47%		47%		47%			
		Taux évolution de la masse salariale en volume et en %	26 000 € / 3%		25 000 € / 3%		14 000 € / 1,5%		20 000 / 2,5%			
		Nombre de stagiaires / Jeunes en insertions	1		1		1		1			
		Nombre d'ETPT permanents	24,5		24,5		24,5		24,5			
	Diversifier les sources de financement	Part du budget consacrée aux charges de fonctionnement de la structure en %	44 %		44 %		44 %		44 %			
		% des ressources propres sur le total des produits	28 %		28 %		28 %		28 %			
		Part en % de la billetterie dans le total des produits	12 %		12 %		12 %		12 %			
		Prix moyen par place	18 €		19 €		19 €		20 €			
		Part en % des recettes de mise à disposition d'espaces dans le total des produits	6 %		6 %		6 %		6 %			

**– ANNEXE III –**  
**BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL DU PROJET**  
**Années ou exercices 2024, 2025, 2026 et 2027**

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

		Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
MUSIQUES ACTUELLES					
<b>PRODUITS</b>					
<b>Produits d'activité</b>					
706100	RECETTES BILLETTERIE	220 600	222 100	229 600	231 500
706500	RECETTES VESTIAIRE	3 800	3 800	3 800	3 800
706600	CO-ORGANISATIONS ASSOS/ESS	21 200	21 200	21 200	21 200
706610	PRESTATIONS CONCERTS PRODS PRIVES	47 200	47 200	47 200	47 200
706620	PARTICIPATION FRAIS DE PRODUCTION	21 200	21 200	21 200	21 200
706670	COPRODUCTIONS				
706700	PARTICIPATION STUDIOS				
706800	PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES				
706900	MISE A DISPOSITION D'ESPACES SCENIQUES	5 400	6 400	6 400	6 400
707100	VENTES DE BOISSONS	167 100	170 550	173 550	176 850
708200	PRIVATISATIONS	11 200	11 200	16 800	22 400
708300	MISE A DISPOSITION D'ESPACES DIVERS	0			
708800	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	2 400	4 100	4 100	4 150
	<b>total</b>	<b>500 100</b>	<b>507 750</b>	<b>523 850</b>	<b>534 700</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>					
741211	DRAC BRETAGNE convention SMAC	180 000	180 000	180 000	180 000
741211	DRAC BRETAGNE programme d'actions éducatives	5 000	5 000	5 000	5 000
741212	DRAC BRETAGNE sur projets	20 500	20 500	20 500	20 500
741230	CONTRAT DE VILLE ETAT				
741232	CONTRAT DE VILLE METROPOLE / V. DE RENNE	1 000	2 500	2 500	2 500
741250	REGION BRETAGNE	60 000	60 000	60 000	60 000
741252	REGION BRETAGNE sur projets	25 000	25 000	25 000	25 000
741300	DEPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE	212 000	212 000	212 000	212 000
741310	DEPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE sur projets	2 500	2 500	2 500	2 500
741350	RENNES METROPOLE sur projets	21 000	21 000	21 000	21 000
741400	VILLE DE RENNES convention Culture & DAJE	423 000	423 000	423 000	423 000
741410	VILLE DE RENNES DAJE/projets				
741510	VILLE DE RENNES CULTURE/projets	5 000	5 000	5 000	5 000
741550	VILLE DE RENNES autres services				
741610	CAF EXTRA, PERISCOLAIRE & ACC. ADOS				
741630	CAF PRESTATION JEUNESSE				
741640	CAF ESPACE DE VIE SOCIALE				
742100	C N M	16 300	30 000	30 000	30 000
742800	SOCIETES CIVILES	10 000	10 000	10 000	10 000
742800	FINANCEMENTS A MOBILISER	30 000	30 000	46 000	70 000
	<b>total</b>	<b>1 011 300</b>	<b>1 026 500</b>	<b>1 042 500</b>	<b>1 066 500</b>
<b>Autres produits</b>					
756000	ADHESIONS & CARTES ABONNEMENTS	7 700	7 700	7 700	9 050
756400	SPONSORING				3 000
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				
	<b>total</b>	<b>7 700</b>	<b>7 700</b>	<b>7 700</b>	<b>12 050</b>
<b>Produits financiers</b>					
760000	PRODUITS FINANCIERS				
	<b>total</b>				
<b>Produits exceptionnels</b>					
772000	PRODUITS/EXERCICES ANTERIEURS				
775000	PRODUITS DE CESSION D'ACTIF				
777000	QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	243 000	243 000	243 000	237 600
	<b>total</b>	<b>243 000</b>	<b>243 000</b>	<b>243 000</b>	<b>237 600</b>
<b>Reprises sur prov. et transf. de charges</b>					
789000	REPRISE/PROV et FONDS DEDIES				
791100	AIDES A L'EMPLOI	29 250	31 000	31 000	31 000
791300	FORMATIONS REMBOURSEMENTS	3 500	3 500	3 500	3 500
791400	ASSURANCE REMBOURSEMENTS				
	<b>total</b>	<b>32 750</b>	<b>34 500</b>	<b>34 500</b>	<b>34 500</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 794 850</b>	<b>1 819 450</b>	<b>1 851 550</b>	<b>1 885 350</b>

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

		Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
		<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>			
<b>CHARGES</b>					
<b>Achats / spectacles</b>					
604110	ACHATS DE SPECTACLES	219 000	224 000	225 000	225 000
604220	INTERVENTIONS ARTISTIQUES	10 200	10 200	8 500	8 500
604500	COPRODUCTIONS				
604600	PRESTATIONS D'ANIMATIONS				
604810	PRESTATIONS TECHNIQUES	2 250	3 050	4 750	5 700
	<b>total</b>	<b>231 450</b>	<b>237 250</b>	<b>238 250</b>	<b>239 200</b>
<b>Fournitures</b>					
606100	FLUIDES				
606320	PETIT MATERIEL TECHNIQUE	7 500	6 500	7 505	8 025
606380	FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 020	3 100	3 785	3 825
606410	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 080	3 400	3 770	3 840
606420	BILLETTERIE/FOURNITURES SALLE	1 140	1 200	1 400	1 450
606520	PETIT EQUIPEMENT REGIE SALLE	3 160	3 300	3 500	3 935
606530	AMENAGEMENT DECO / EXPOSITIONS	2 740	3 200	3 300	3 485
606600	CARBURANT	750	850	950	1 100
606700	FOURNITURES ACTIVITES	4 560	4 600	4 830	5 065
606900	DENREES ALIMENTAIRES POUR ACTIVITES	1 050	1 050	1 120	1 225
607200	MARCHANDISES BAR	55 600	56 600	57 600	58 600
	<b>total</b>	<b>82 600</b>	<b>83 800</b>	<b>87 760</b>	<b>90 550</b>
<b>Charges externes</b>					
611100	PRESTATIONS EXTERNES COMMUNICATION	10 860	10 900	11 475	12 295
611200	PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT	4 900	2 450	2 450	2 450
611300	PRESTATION DIVERSES	910	945	980	1 015
613100	HEBERGEMENT WEB	420	500	535	600
613300	LOCATION VEHICULE	210	350	350	350
613521	LOCATION TECHNIQUES	11 050	10 750	10 900	11 270
613522	LOCATION MOBILIERES DIVERSES	245	230	230	280
615500	ENTRETIEN & REPARATIONS	1 750	2 200	2 990	3 140
615600	MAINTENANCE	8 705	9 825	9 930	10 140
616100	PRIMES D'ASSURANCE	9 800	10 500	10 640	10 920
618100	DOCUMENTATION GENERALE	2 150	2 445	2 600	2 740
	<b>total</b>	<b>51 000</b>	<b>51 095</b>	<b>53 080</b>	<b>55 200</b>
<b>Autres charges externes</b>					
621000	PERSONNEL EXTERIEUR (dont nettoyage des loc	62 215	50 360	51 745	53 750
621100	PERSONNEL MIS A DISPO FRMJC	4 340	4 410	4 410	4 410
622600	HONORAIRES GRAPHISTE	8 575	8 575	8 575	8 925
622610	AUTRES HONORAIRES				
622630	HONORAIRES COMPTABLES	10 150	10 150	10 300	10 500
622640	HONORAIRES JURIDIQUES				
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	6 739	6 700	7 250	7 550
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	15 340	15 865	17 065	18 805
623700	PUBLICATIONS / COMMUNICATION DIGITALE	3 631	4 450	4 700	5 250
625110	DEPLACEMENTS LIES A LA STRUCTURE	11 020	15 630	16 340	17 095
625120	DEPLACEMENTS LIES A L'ACTIVITE	7 600	8 100	8 600	8 800
625710	RECEPTIONS	8 390	12 390	13 170	14 275
625720	CATERING	40 700	41 100	42 100	42 600
625721	FRAIS D'HEBERGEMENT ACTIVITES	22 100	22 100	23 100	23 800
626300	FRAIS POSTAUX	420	1 050	1 285	1 420
626500	TELECOMS	11 700	7 660	8 200	8 720
627000	SERVICES BANCAIRES	2 940	2 940	3 010	3 150
628100	COTISATIONS	4 900	4 900	4 900	5 110
628200	SECURITE ACCUEIL PUBLIC	46 900	46 900	48 900	49 700
628600	PRESTATIONS INFORMATIQUES	24 740	24 740	25 510	26 140
628800	FORMATION DU PERSONNEL	4 200	4 200	4 200	4 200
635130	IMPOTS LOCAUX				
	<b>total</b>	<b>296 600</b>	<b>292 220</b>	<b>303 360</b>	<b>314 200</b>
<b>Charges de personnel</b>					
641010	SALARIE-ES PERMANENT-ES (coût employeur)	635 930	655 635	669 150	688 590
641020	CDD ACTIVITES, VACATAIRES (coût employeur)	12 900	12 900	12 900	12 900
641030	TECHNICIEN-NES (coût employeur)	115 700	114 200	114 200	114 200
641040	ARTISTES (coût employeur)	53 500	61 900	61 900	61 900
641300	INDEMNITES				
641400	STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	2 480	2 480	2 480	2 620
641410	AVANTAGES SOCIAUX	1 330	2 820	2 820	2 890
641200	PROVISION POUR CONGES A PAYER	3 850	3 450	3 450	3 450
645900	ŒUVRES SOCIALES	5 950	5 290	5 290	5 430
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	1 470	1 390	1 390	1 425
647600	MUTUELLE	5 320	2 850	2 850	2 990
647510	PHARMACIE	70	570	1 070	1 105
	<b>total</b>	<b>838 500</b>	<b>863 485</b>	<b>877 500</b>	<b>897 500</b>
<b>Autres charges</b>					
651600	DROITS D'AUTEURS / TAXE SUR SPECTACLES	32 100	32 200	32 200	32 900
654400	PERTES/CREANCES IRRECOURVABLES				
655000	COPRODUCTIONS/PARTENARIATS				
658000	CHARGES DE GESTION COURANTE				
	<b>total</b>	<b>32 100</b>	<b>32 200</b>	<b>32 200</b>	<b>32 900</b>
<b>Charges financières</b>					
661000	CHARGES D'INTERETS				
	<b>total</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>					
671000	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
672000	CHARGES/EXERCICES ANTERIEURS				
	<b>total</b>				
<b>Dotations aux amort. et provisions</b>					
681100	AMORTISSEMENTS	255 600	253 800	253 800	250 200
681500	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
681520	PROVISIONS IDR	7 000	5 600	5 600	5 600
	<b>total</b>	<b>262 600</b>	<b>259 400</b>	<b>259 400</b>	<b>255 800</b>
695000	IMPOT SUR LES BENEFICES				
	<b>total</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 794 850</b>	<b>1 819 450</b>	<b>1 851 550</b>	<b>1 885 350</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 794 850</b>	<b>1 819 450</b>	<b>1 851 550</b>	<b>1 885 350</b>
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**– ANNEXE IV –**

**Contributions non financières apportées par les collectivités publiques**

La Ville de Rennes met gratuitement les locaux à disposition de l'association (surface de 3 822 m<sup>2</sup>) pour une valeur locative de 305 768 €, indexée chaque année le 1er juillet proportionnellement à la variation annuelle de l'indice du coût de la construction (ICC).

**– ANNEXE V –**

**Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels  
(VHSS)**

## **Formulaire VHSS – personnes morales de droit privé (relevant du Code du travail)**

### **Déclaration et engagement de la structure demandeuse d'une subvention du ministère de la Culture au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels –VHSS**

#### **Notice explicative :**

A compter de 2022, le ministère de la Culture conditionne l'attribution de ses aides au respect, par les bénéficiaires, de leurs obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) au sein de leur structure.

Cette conditionnalité des aides s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels, mis en ligne sur le site internet du ministère.

A cette fin, la personne sollicitant une subvention de la part du ministère doit compléter le présent formulaire pour :

- Décrire les mesures qu'elle a prises pour respecter ses obligations légales de prévention et d'action en matière de lutte contre les VHSS (partie 1 du formulaire). Certains justificatifs peuvent être demandés à l'appui des éléments déclarés (ex : attestation de formation, document formalisant la procédure, etc.).
- S'engager à mettre en place les mesures de prévention et de traitement des VHSS qui sont précisées dans le plan de lutte contre les VHSS du ministère de la Culture (partie 2 du formulaire).

Pour mémoire, les cinq engagements attendus de la part de la structure demandeuse sont détaillés dans le plan de lutte contre les VHSS pour le spectacle vivant et les arts visuels. Ils sont récapitulés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

En cas d'attribution d'une aide, le formulaire complété par le bénéficiaire sera joint à la convention ou l'arrêté de subvention par l'administration et vaudra engagement de la structure à mettre en place les actions inscrites dans la partie 2 du formulaire considéré comme le « plan d'action de la structure ». Un bilan détaillé des actions réalisées sera exigé du bénéficiaire à l'issue du conventionnement (ou chaque année pour les subventions pluriannuelles). La production de ce bilan conditionnera le renouvellement éventuel de la subvention.

## Formulaire applicable aux personnes morales de droit privé (entreprise, association, etc)

- Nom de la structure demandeuse : ANTIPODE
- Raison sociale /statut juridique : Association Antipode MJC RENNES
- SIREN : 777 749 995
- Identité du dirigeant : Stéphanie THOMAS- BONNETIN
- Nombre de salariés de l'entité : 10 équivalents ETP

### Partie 1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

1/ Obligations spécifiques prévues par le code du travail en matière de prévention des VHSS	OUI	NON
<b>1.1 Mise en place d'un dispositif d'information des salariés, agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ?</b> <i>(dispositif prévu à l'article L.1153-5 du code du travail)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>1.2 Désignation d'une personne référente sur les VHSS au sein du CSE quand il existe ?</b> <i>(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 11 salariés – article L.2314-1 du code du travail)</i> - Nom et fonction du référent le cas échéant : .....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>1.3 Désignation d'une personne référente hors CSE ?</b> <i>(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 250 salariés- article L.1153-5-1)</i> - Nom et fonction du référent le cas échéant : ...Stéphanie Thomas Bonnetin- Directrice .....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>1.4 Mention dans le règlement intérieur de l'entreprise des dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel ainsi qu'aux agissements sexistes ?</b> <i>(mention obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés. Article L.1321-2 du code du travail)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>1.5 Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de VHSS ?</b> <i>(obligation issue de l'Accord national interprofessionnel –ANI du 26 mars 2010, article 3)</i>  - Décrire succinctement ci-dessous les étapes de la procédure mise en place (ou joindre le document formalisant cette procédure) :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>SCHEMA GENERAL DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE TRAITEMENT DES VSS</b>		
<b>PREVENTION</b>		
Désignation référent.e		
Informations obligatoires salarié.e.s		
Formation des équipes		
Elaboration dispositif de signalement - validation gouvernance + Communication pu		
Evaluation des risques		
Informations partenaires et bénévoles - Clauses dans les documents contractue		
Actions de sensibilisation et prévention diverses ( affichages, ateliers, stands....		
<b>TRAITEMENT</b>		
<b>PROCEDURE OPERATIONNELLE</b>	<b>RECCEUIL DES AUTRES SIGANL</b>	
Gestion des situations constatées dans le cours des activités	Transmission au(x) référent.e.s VSS	
Sécuriser, accueillir, écouter et orienter la victime		
Recadrer ou exclure l'agresseur.e		
↓↓↓↓↓↓	↓↓↓↓↓↓	
<b>DISPOSITIF DE SIGNALEMENT : MAIL UNIQUE</b>		
1 Accuser réception du signalement		
2 Prendre soin de la victime		
3 Analyser la situation : s'entretenir avec l'auteur.e du signalement, les témoins éve		

4 Mettre fin à la situation		
<b>4 bis Diligenter une enquête interne si salarié.e (A partir Du harcèlement sexuel)</b>		
5 Sanctions / décisions		
6 Retour information		
7 Evaluation		
<b>2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure</b>		
<b>Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le représentant de la structure ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Date de la formation (ou de l'inscription) : 1 <sup>ER</sup> MARS 2022.....		
- Nom et fonction du représentant inscrit : .....THOMAS BONNETIN Stéphanie .....		
<i>Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)</i>		
<b>Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années :.....23.....		
- Nombre de personnes restant à former : .....0.....		
<b>Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ?		
- Plan de prévention affiché dans les espaces professionnels. Toute l'équipe permanente a été formée en 2022.		
<b>Communication auprès du personnel sur l'existence d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des salariés ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sous quelle forme ? ...Sur panneau CSE de la structure, en affichage et sous forme de mémo RH adressé aux salarié-es et archivé avec les mémos RH de la structure, en libre accès pour les salariée-es		
<b>Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »</b>		

Je soussigné(e) Stéphanie Thomas- Bonnetin, représentante de l'association ANTIPODE MJC RENNES, m'engage à mettre en œuvre de 2024 à 2027 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le spectacle vivant et les arts visuels :

- Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel** (ex : dispositifs d'information, désignation de référents, élaboration d'une procédure de signalement, etc)
- Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :**
  - Nombre de personnes de la structure à former: 0 (toute l'équipe actuelle est formée, si de nouvelles personnes arrivaient au cours de la CPO, elles seront formées)
  - Je m'engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)

- Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :**

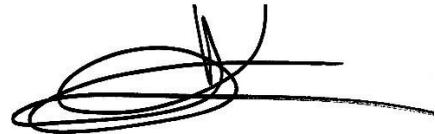
- Mettre en place un dispositif d'information des personnels sur l'existence d'une cellule d'écoute à disposition
- Mettre à disposition des documents d'information sur les VHSS
- Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS
- Former les équipes aux VHSS
- Informer et sensibiliser les personnes extérieures intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles)
- Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique

**4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu**

- Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS
- Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
- Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement

**5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées** : actions de sensibilisation et d'information réalisées, formations suivies par l'encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le : 28.03.2024

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**– ANNEXE VI –**  
**CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique**

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

## CADRE D' ACTIONS CONTRACTUEL DE TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

### PREAMBULE

Nous entendons ici la transformation écologique comme un tout : l'Antipode s'engage d'abord et avant tout dans une transition écologique qu'il ne s'agit pas de questionner : elle est nécessaire, au regard d'un diagnostic « macro » posé à l'échelle mondiale par les COP. En tant qu'équipement de quartier, en tant que lieu labellisé par l'Etat, en tant que lieu accueillant des personnes, en tant qu'association employeuse, en tant que projet artistique, pédagogique et culturel, portant dès lors une forte responsabilité sociale et environnementale, nous nous devons d'inscrire la transition écologique au cœur de notre projet.

Mais il ne s'agit pas ici de travailler uniquement sur les défis que nous imposent l'urgence climatique. La transition écologique dans laquelle nous devons nécessairement nous inscrire est systémique, et porte autant sur des enjeux écologiques que sociaux, économiques et bien évidemment artistiques. En effet, la corrélation est forte entre la question du dérèglement climatique et celle des inégalités, puisqu'il est désormais prouvé qu'il entraîne les effets les plus dévastateurs sur les populations les plus pauvres, les femmes, les jeunes (notion de « unjust climate », ou encore d'injustice climatique).

Les questions de fond que cela suppose sont nombreuses : temps disponible pour travailler en profondeur ces sujets, formation des personnes, modèle économique des associations, paradoxes comportementaux à déconstruire, coopération voulue et coopération subie, équilibre entre le court terme et le long terme, injonctions contradictoires des partenaires... La démarche de transformation écologique suppose de traiter avec ces questions de fond, en tenant de retrouver une cohérence systémique à tous les endroits. Il faut donc intégrer que l'efficacité des mesures qui seront prises ne sera pas mesurable dans un temps court, et qu'il est nécessaire de lier chacune des mesures, à chacun des endroits, pour qu'elles aient un sens et s'inscrivent réellement dans une démarche de progrès.

C'est un processus dans lequel nous ne pouvons nous inscrire seuls, qui vise d'abord et avant tout à permettre à nos sociétés de se transformer de façon organisée, pour respecter un cadre écosystémique imposé par les limites de la planète. Ce processus admet que la transition écologique est une bifurcation profonde de nos modes de production et de vie, qui interrogent nos attachements profonds. Si l'on ramène cela à l'échelle de l'Antipode, cela vient interroger autant la notion de production des spectacles que le relationnel avec les personnes usager-es de l'équipement, les équipes, les bénévoles (...)

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

Nous allons donc rechercher un seuil de soutenabilité, un point d'équilibre pour le projet Antipode qui ne permettra jamais le « zéro impact », mais visera à réduire la nocivité de certaines de nos actions dans une démarche de progrès constant.

## 1- ENGAGEMENT METHODOLOGIQUE

L'Antipode s'engage, sur toute la durée de la convention, à être dans une démarche de recherche et de progrès en matière de transition écologique. Cette démarche s'inscrit au cœur du projet Antipode, comme composante majeure, avec les questions d'égalité, du déroulement du projet.

L'Antipode a entamé une démarche qui s'appuie pour le moment sur cing outils de diagnostic/situation :

- Un diagnostic « développement durable » effectué en 2021 pour préfigurer l'arrivée dans le nouveau lieu et mettre en place dès le début de l'occupation en septembre 2021 des mesures amélioratives
- Le questionnaire RSEA de la ville de Rennes, un outil d'autodiagnostic qui permet de se situer sur plusieurs démarches amélioratives sur deux enjeux majeurs : l'égalité et l'écologie.
- Un diagnostic issu de la visite « In Situ » menée par le Collectif des Festivals en mars 2024 qui met en lumière des zones d'amélioration dans plusieurs domaines de la transition écologique (disponible en mai 2024)
- Une situation en bilan carbone, grâce au baromètre construit par le projet « DECLIC » de la FEDELIMA et du SMA qui permet de situer, à équivalences, le bilan carbone du lieu (disponible en juin 2024)
- Le pacte EMMA, dispositif mis en place par le SMA- Syndicat des musiques actuelles, auquel l'Antipode participe pendant deux ans (2024/2025) et qui vise à mettre en place une planification QVCT (qualité de vie et conditions de travail) dans nos modes de travail à l'Antipode.

Sur la base de ces éléments de situation, l'Antipode va donc travailler une inscription systémique de la transformation écologique de l'Antipode au sein de son projet au niveau global, et choisir deux à trois leviers d'actions plus particuliers et mesurables dans la durée de la convention.

***La réalité de ce plan fera jour en septembre 2024, lorsque l'ensemble des outils de situation auront pu être éprouvés pour le projet Antipode.***

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

## Méthodologie :

- Désignation d'une référente transformation écologique pour le projet Antipode : Directrice
- Formation de la directrice de l'association aux enjeux de la transition écologique : en cours, dispositif (RE) Directions, accompagnée par le Collectif des Festivals
- Formation de l'équipe et de la gouvernance de l'association : à planifier, en fonction des ressources financières disponibles. Plan de formation possible :  
2024 : sensibilisation de l'équipe permanente et de la gouvernance (2 journées)  
2025 à 2027 : formation de l'équipe permanente, de l'équipe intermittente, de l'équipe des technicien·nes d'activité, et de la gouvernance (8 journées)

Outils et ressources de formation possibles : fresque du climat, accompagnement du collectif des festivals, ressources CNM, inscription au long cours dans le budget de l'association (comme pour l'enjeu Egalités, pour lequel l'association a sanctuarisé pour trois ans, en 2022, 2023 et 2024 un budget dédié étayé par une aide CNM pour être accompagné au long cours sur le sujet). Cet accompagnement au long cours a vraiment porté ses fruits, notamment dans l'incrustation de l'enjeu égalité femme/homme à tous les endroits du projet, de l'interne aux activités déroulées. Aujourd'hui, l'ensemble de l'équipe et du conseil d'administration intègrent naturellement cet enjeu aux travaux menés par l'association. L'idéal serait de pouvoir faire la même chose pour la question de la transformation écologique, mais cela suppose des fonds relativement solides pour pourvoir le faire. Or, nous pouvons le faire en sortie COVID grâce à des fonds dédiés importants, aujourd'hui nous ne pouvons plus l'inscrire aussi facilement sans fonds à mobiliser spécifiquement pour ces formations. **Notre OPCO, UNIFORMATION, ne propose pour le moment pas de module qui permette ce travail. Cela reste donc une vraie question.**

- Conduire, au long des quatre années de la convention, des actions liées aux formations des personnes, et notamment sanctuariser la démarche dans les éléments conventionnels socles de l'Antipode : statuts, projet associatif ; dans les éléments contractuels de l'Antipode : contrats artistiques, conventions, contrats de travail, fiches de poste, etc... ; dans les éléments de communication publique de l'Antipode (site internet, newsletter, programmes, etc...) ; et enfin conduire cette démarche dans les activités de l'Antipode (en lien avec le fil rouge saisonnier et les équipes d'animation et artistiques)
- Coopérer et mobiliser de nouveaux partenariats dans cette démarche de transformation écologique, notamment en proximité, en lien avec les enjeux portés par la charte territoriale de cohésion sociale et plus spécifiquement les enjeux du quartier 9 de la ville sur lequel l'Antipode est implanté.

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

## 2- ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Engagement 1 : La mobilité durable des publics, des usager·es et des équipes

L'Antipode bénéficie d'une situation privilégiée : au carrefour de deux stations de métro, desservi par deux lignes de bus, il est aujourd'hui en cœur de ville. L'Antipode ne dispose que d'un parking de 30 places. Il est observé que le déplacement des publics en voiture est le plus souvent le premier facteur d'émissions de carbone d'une salle de concert, et à l'Antipode il est de plus problématique en termes de voisinage de quartier.

- Inciter aux mobilités douces (déplacement à vélo) par une communication accrue sur les éléments de communication extérieure, et à l'accueil de l'Antipode. Négocier de nouveaux arceaux à vélos, car même si le parc est étendu autour de l'Antipode, il n'est pas suffisant en cas de concert en grande scène complet.
- Proposer un tarif « transport en commun » sur présentation de la carte Korrigo, carte de transports en commun de la région Bretagne
- Réaliser une étude sur le déplacement des publics et la communiquer en 2026
- Adapter les horaires des soirées aux horaires des transports en commun (exemple : proposer plutôt des nuits jusque 06H00 du matin, heure à laquelle le métro reprend, au lieu de 04H00)
- Octroyer un forfait mobilité durable pour les salarié·es se rendant au travail à vélo et/ou en transport en commun (prise en charge de 50% de l'abonnement)
- Se doter d'un parc vélo interne à l'association pour limiter les déplacements professionnels de proximité en voiture, en partenariat avec l'association « La petite Rennes »
- Se doter d'un parc voiturier interne, aux normes les plus écologiques (crit'air 1 ou électrique), pour limiter les déplacements professionnels en voiture individuelle
- Privilégier le train sur l'avion dans les routings des équipes artistiques en lien avec les producteurs de spectacle
- Contractualiser une clause de mobilité durable dans les contrats avec les producteurs (routing raisonné, usage limité et justifié de l'aérien, etc...)

# ANTIPODE

maison des jeunes et des cultures

## Engagement 2 : L'alimentation responsable

- Mise en place d'un catering 100% végétarien à l'horizon 2026
- Travailler avec des prestataires bio et locaux
- Trier les déchets alimentaires et organiser le compostage des déchets, en lien avec l'association « Rennes du compost » et le jardin des 1000 pas, dans le quartier Cleunay.
- Rationnaliser les quantités pour éviter le gaspillage alimentaire
- Travailler la question de l'alimentation durable en enfance et en jeunesse (ateliers cuisine, TAP, repas du midi, etc...)

## Engagement 3 : La réduction des consommations d'énergie et d'eau

Le bâtiment Antipode appartient à la ville de Rennes. Depuis 2023, la ville assume 100% des charges liées aux fluides. Pour autant, le bâtiment est doté d'une GTB (Gestion Technique Bâtiminaire) qui devrait permettre de mesurer les pics énergétiques et de les modérer une fois connus. Cette même GTB doit également permettre de réguler la température en fonction du climat dans le bâtiment.

En partenariat avec la ville, l'association va :

- Désigner un référent énergie pour le bâtiment (Directeur technique)
- Intégrer un groupe de travail « énergies » avec d'autres directions techniques des équipements culturels de la ville de Rennes
- S'équiper d'éclairages à base consommation
- Imaginer le recours à des sources d'énergie durables une fois levée le droit d'adaptation sur le bâtiment (clause de respect de l'œuvre dans son intégrité) à horizon 2027
- Réparer systématiquement ce qui est réparable et donc moins jeter
- Mutualiser le parc son et lumière de l'Antipode pour ses différents espaces (Club, grande Scène, atelier de création...)

**VU** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

**VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

**VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatifs au label « centre dramatique national » ;

**VU** le contrat de décentralisation dramatique signé entre Madame la Ministre de la culture et Monsieur le Directeur du Théâtre National de Bretagne ;

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

**VU** le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

---

## **C O N V E N T I O N   P L U R I A N N U E L L E   D ' O B J E C T I F S**

### **ANNÉES 2024, 2025, 2026**

---

#### **Entre**

D'une part,

L'État, Ministère de la culture et de la communication – Direction régionale des affaires culturelles – DRAC Bretagne, représenté par le Préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, M Philippe GUSTIN

La Région Bretagne, représentée par M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n°24\_0302\_04 de la commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 10 juin 2024

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par M. Jean-Luc CHENUT, Président, en vertu de la délibération de la commission permanente du Conseil départemental XXXX du XXXX

La Ville de Rennes, représentée par Mme Nathalie APPERE en vertu de la délibération n°xxx du Conseil Municipal de Rennes en date du XXX

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

**Et**

D'autre part,

Le Théâtre National de Bretagne dont le siège est situé au 1 rue Saint-Hélier 35000 RENNES, représenté par M.

Benoit CAREIL, Président de la SAEML Théâtre National de Bretagne

SIRET : 379 213 978 000 16 Code APE : 9001Z

Licence 1-2020-000 242

Licence 2-2020-000 192 valide jusqu'au 10/02/2025

Licence 3-2019-001 860 valide jusqu'au 19/01/2025

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

## Préambule

En soutenant depuis sa création le Théâtre National de Bretagne, en 1990, la Ville de Rennes et l'Etat ont manifesté leur volonté commune de favoriser le développement à Rennes et en Bretagne, d'un pôle de production et de diffusion de spectacles de référence nationale.

Le Théâtre National de Bretagne est considéré par l'Etat comme un Centre Dramatique National ; il en assure les missions et les charges.

Le Théâtre National de Bretagne est donc un pôle de référence, il est aussi un centre de ressources pour le Grand Ouest.

Le Théâtre National de Bretagne est à la fois un atelier international d'artistes, une unité de production et de ressources pour la création indépendante et l'écriture actuelle et une école supérieure d'art dramatique.

En 2017, en faisant le choix de nommer un artiste à la direction du TNB, la Ville et l'Etat ont réaffirmé pleinement la qualité de Centre Dramatique National du TNB et leur volonté de penser un projet artistique ambitieux et unifié car décliné au cœur de toutes les activités du TNB.

Ses missions principales sont :

- Défendre le théâtre public et la création contemporaine dans toute sa diversité et sa pluralité.
- Porter un projet artistique centré sur le théâtre mais complété par des missions de production et de diffusion pour la danse
- S'affirmer comme un lieu de production et de création pluridisciplinaire dédié majoritairement à la création théâtrale et au soutien des artistes indépendants.
- En tant que pôle européen, inscrire au cœur de son projet artistique une dimension européenne et internationale.
- Soutenir le travail des artistes du territoire régional : veille artistique, accueil en résidence, accompagnement en coproduction ou en production déléguée, programmation dans la saison.
- Tisser des liens artistiques et engager des partenariats avec les autres partenaires culturels du territoire rennais et breton, et au-delà plus particulièrement dans le domaine théâtral
- Asseoir un rayonnement local, national, européen et international grâce notamment aux tournées de son répertoire de productions et coproductions.
- Être un lieu de transmission et d'éducation, principalement dédié à la formation et à l'insertion des jeunes comédiens accueillis à l'Ecole du TNB.
- S'affirmer comme un lieu de rencontres et de débat, et faciliter l'accès du TNB à tous
- Développer une politique variée de diffusion cinématographique dans le domaine de l'art et essai, avec un axe concernant le jeune public et aussi pouvant être en écho avec l'activité développée dans le domaine du spectacle vivant.
- Poursuivre une politique d'ouverture au public dans le respect des droits culturels, en défendant une ligne artistique plurielle, à la fois exigeante et ouverte :

➤ défendre au cœur des saisons une logique de parcours à travers une programmation dont les propositions font sens les unes par rapport aux autres,

➤ défendre l'accueil de spectacles en langues étrangères et l'ouverture vers d'autres continents de création

➤ défendre les longues séries de représentations, y compris pour la danse,

➤ permettre au public d'être régulièrement invité à découvrir le processus de création (rencontres avec les artistes, répétitions ouvertes... ),

- développer l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie et favoriser les liens vers la pratique amateur,
- s'adresser aux publics du département d'Ille-et-Vilaine et de toute la Bretagne,
- mettre en place des dispositifs d'actions culturelles, coconstruits, qui développent les capacités des personnes à participer et à faire des choix,
- défendre une politique tarifaire inventive et incitative, et être vigilant dans l'accessibilité de l'offre à destination des personnes en situation de handicap.

Le renouvellement pour un troisième mandat d'Arthur Nauzyciel à la tête du Théâtre national de Bretagne s'est accompagné de préconisations, partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires que le TNB s'efforcera de mettre en œuvre sur la période de la présente convention. Il expérimentera également le Cadre d'Actions Contractuel de Transformation Ecologique (CACTE) proposé par le Ministère de la culture en concertation avec la ville de Rennes et les autres partenaires.

A la date de la signature de la présente convention, le statut juridique est celui d'une SAEML.

La présente convention prend en compte les moyens rassemblés pour le TNB : une équipe salariée représentant au 1er janvier 2024 : 65 contrats à durée indéterminée, 18 contrats à durée indéterminée intermittent (CDII), 5 emplois temporaires et 6 apprentis.

Des infrastructures de niveau européen. Le bâtiment rue Saint-Hélier comprenant :

- la salle Jean Vilar (927 places)
- la salle Jean-Marie Serreau (310 places) la salle Guy Parigot (96 places assises)
- les locaux de l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique
- le Cinéma: la salle Louis Jouvet (403 places) et la salle Michel Piccoli (92 places)
  
- Et le bâtiment situé rue Jean-Marie Huchet accueillant la salle de répétition Didier-Georges Gabily (150 places).

Des financements provenant de l'Etat, de la Ville de Rennes, de la Région Bretagne et département d'Ille-et-Vilaine. Les subventions sont précisées chaque année, sachant que les missions et les actions du TNB seront mises en œuvre annuellement selon les moyens alloués par les financeurs.

### **Considérant la politique culturelle de l'État conduite par le Ministère de la culture**

L'État vise à accroître la mise en valeur du patrimoine, de la création et de la diffusion du spectacle vivant par le soutien à de grands pôles d'activités implantés sur le territoire national, d'une part, et la mise en œuvre des priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région d'autre part, en particulier l'accent porté sur le rayonnement de la création au bénéfice du plus large public comme sur l'éducation artistique et culturelle.

Le label « centre dramatique national » (CDN) est attribué à des structures de création et de production artistique dirigées par un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral et constituant des lieux de référence nationale pour le développement de l'art du théâtre auprès des publics.

Les structures labellisées CDN constituent un réseau structurant en faveur du rayonnement du théâtre ainsi que du renouvellement de ses formes et de ses esthétiques. Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

La DRAC Bretagne, service déconcentré du ministère de la Culture en région, met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales. À ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale. Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la Culture et les établissements publics relevant de ce ministère.

Précurseur dans l'obtention des deux labels Égalité et Diversité en 2017, le Ministère de la culture veille à l'engagement des structures labellisées dans une démarche volontariste d'amélioration continue visant toute forme de discrimination et promouvant la diversité et l'égalité professionnelles entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, le Ministère de la culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie pour la période 2023-2027 a été élaborée dans une approche commune aux lieux, événements et professions culturelles.

Ci-après désignée « *l'Etat* »,

## **Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Rennes**

### **La culture au cœur du projet pour la cité**

La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité.

Convaincue que la participation active de chacune et chacun à la vie culturelle, la liberté garantie à toutes et tous et de création et de diffusion artistique, la promotion de la diversité culturelle, dans les apprentissages comme dans la production et l'expression artistique, et l'égalité des dignités culturelles comme éthique de la relation, contribuent activement à la cohésion sociale et mieux faire humanité ensemble, la Ville travaille en permanence son projet culturel dans le respect des droits culturels des personnes.

Engagée à défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie participative, la Ville construit, évalue et modifie son projet culturel dans des démarches permanentes de co-construction et de coopération entre toutes les personnes et structures prenant part à la vie culturelle du territoire.

C'est le sens des engagements que la Ville a pris suite aux États Généraux de la Culture menés en 2015, en veillant à accompagner ce qui fait la spécificité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les associations, les institutions, et les acteurs indépendants et où le nombre et la qualité des partenariats démontrent le désir de faire culture ensemble.

### **Dans le respect des droits culturels**

Nouveau cadre d'action des politiques culturelles depuis 2015, les droits culturels, constitutifs des droits humains, visent

- À garantir à tous et toutes, et notamment aux artistes, la liberté d'expression, de création et de diffusion artistique dans le respect de l'ensemble des autres droits humains

- À tout mettre en œuvre pour permettre à chacune et à chacun de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions : enseignements et pratiques artistiques, diffusion des œuvres, démarche de co-construction pour définir des orientations et projets culturels, participation à la gouvernance de structures...

- À soutenir une vie culturelle locale aux ressources diverses, accessibles et de qualité, qui permette à chacune et chacun de choisir son propre parcours de construction de son identité culturelle, de la naissance à la fin de vie, en interaction permanente et respectueuse avec les identités des autres personnes sur le territoire

- À affirmer l'égalité des cultures et des identités culturelles

- À soutenir les artistes et leur rôle essentiel dans le "faire humanité ensemble"

- Favoriser l'action culturelle, à destination de tous et toutes et sur toutes les étapes de la vie.

La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Local d'éducation Artistique et Culturelle portera une attention particulière au soutien et à la mise en œuvre de démarches de transmission et d'éducation culturelle et artistique.

Elle souhaite que le bénéficiaire s'affirme comme un lieu de rencontres et de partage, de coopération et de co-construction, en développant une politique d'ouverture à la diversité des personnes, en défendant une ligne artistique à la fois exigeante et ouverte.

### **Tous et toutes écoresponsables**

La Ville de Rennes affirme sa volonté de relever de façon ambitieuse et concrète les défis de l'urgence des transitions écologiques dans les politiques culturelles. Un dispositif d'éco responsabilité a été créé. Il engage les équipements et les organisateurs d'événements culturels dans une amélioration continue de leurs pratiques. Adapté aux réalités de chacun, le dispositif porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, et de renforcer les solidarités.

L'engagement de la démarche écoresponsable et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par le bénéficiaire, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

### **Lutter contre les discriminations et aller au plus vite vers l'égalité f/h dans la culture**

La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la lutte contre toutes les formes de discrimination (de genre, d'origines, de situation d'handicaps, de revenus...) et à la promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle entend que l'ensemble de ses partenaires s'engagent à ses côtés à progresser rapidement sur ces enjeux.

Cette exigence de progrès concernera tous les publics concernés par l'activité du bénéficiaire. Elle s'adresse également à l'organisation de l'association et dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel : par famille de métiers (type de fonctions et niveaux de responsabilité), dans ses instances de gouvernance internes, et dans les artistes associés, programmés et présents sur le plateau. Cette recherche d'égalité devra également s'observer sur l'ensemble des rémunérations pratiquées. Un comptage annuel par l'Association permettra de mesurer en fin d'exercice les progressions.

L'engagement de la lutte contre les discriminations et pour plus d'égalité f/h et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par le bénéficiaire, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

### **Prévenir les conduites à risques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles**

La Ville attend de ses partenaires qu'ils se mobilisent particulièrement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Le bénéficiaire mettra en place un plan opérationnel de signalement par les victimes des agressions ou des intentions d'agressions, un mode d'emploi clair pour réagir

rapidement et à propos à un signalement, et éventuellement accompagner la victime dans un dépôt de plainte.

La Ville a également développé un axe de prévention des conduites à risque, conformément à ses engagements dans son plan local de santé. L'enjeu est de mettre en place des actions de promotion de la santé et de construire en concertation avec les acteurs culturels des outils permettant de prévenir et réduire les risques sur les temps festifs et culturels de la Ville. Le bénéficiaire veillera à proposer des actions en ce sens.

Ci-après désignée « *La ville de Rennes* »,

### **Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département d'Ille-et-Vilaine**

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :

- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimonial ;
- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Il accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental. S'agissant en particulier des scènes de musique, centres culturels et théâtres structurants, l'Assemblée départementale a précisé et retenu en 2017 les critères suivants :

- circulation du public à l'échelle départementale
- capacité à accueillir en résidence, produire ou coproduire, diffuser des compagnies et artistes
- capacité à développer une programmation pluridisciplinaire ou de référence contribuant à la diversité culturelle sur le département
- fonctionnement en réseau à une échelle départementale et supra départementale
- développement de projets de diffusion à une échelle départementale
- capacité à développer des actions et de la médiation culturelle
- capacité à développer des projets sur le territoire départemental impliquant des pratiques amateurs

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au coeur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Considérant l'intérêt que présente le projet 2024-2026 pour le développement culturel de son territoire tant par l'inscription artistique et territoriale du projet, que par le déploiement de l'action culturelle auprès de toutes les personnes, le Département d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter son soutien au Théâtre National de Bretagne.

Ci-après désignée « *Département d'Ille-et-Vilaine* »,

### **Considérant la politique culturelle de la Région Bretagne,**

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

A ce titre, la Région Bretagne reconnaît et soutient le projet artistique et culturel du Théâtre National de Bretagne avec un intérêt pour les points suivants :

- L'organisation du festival TNB comme temps d'échanges, de rencontres et de circulation ;
- Le soutien et l'accompagnement de projets de création d'équipes régionales (notamment en coproduction mais aussi par la mise à disposition de locaux, la ressource et le conseil) ;
- L'inscription des projets artistiques accompagnés dans les réseaux de programmation et le travail de coopération au niveau régional.

Par ailleurs, les conventions passées entre la Région et les acteurs culturels ne visent pas à la labellisation ou la reconnaissance d'un projet artistique et culturel, mais à l'accompagnement d'un acteur culturel dans une phase de transition, d'évolution de sa structuration ou de son projet artistique et culturel, afin de lui permettre de passer un cap ou une phase particulière de son développement. Au terme de ces conventions, dites « conventions de projet », et une fois les objectifs atteints en termes de structuration ou de conduite du projet, le bénéficiaire de ladite convention émergera au titre des soutiens annuels accordés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle régionale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexuels permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Ci-après désignée « *La Région Bretagne* »,

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, le TNB s'engage à réaliser les missions de l'établissement telles que précisées ci-avant dans le préambule et selon les axes définis :

- dans le Contrat de décentralisation du Ministère de la culture
- de la politique de la Ville de Rennes, du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseil Régional de Bretagne mentionnées ci-dessus
- et dans le cadre du projet artistique et culturel d'Arthur NAUZYCIEL, Directeur General Unique, ci-joint.

Cette convention a pour objet de préciser les actions du TNB, pendant les années du mandat du directeur de 2024 à 2026 inclus.

Elle précise notamment le projet artistique et culturel détaillé (annexe 1) et le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe 2).

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le TNB, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer, pour la période de 2024 à 2026, à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour mémoire, pour l'année 2023, le montant des subventions attribuées était le suivant :

- DRAC de Bretagne :
  - Au titre du BOP 131 « Création » : 3 485 500 €
  - Au titre du BOP 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » : 289 500 €
- Département d'Ille-et-Vilaine : 381 465 €
- Ville de Rennes : 3 300 000 €
- Région Bretagne :
  - Une subvention de 320 000 € fléchés sur le festival TNB et le soutien à la création régionale ;
  - Une subvention de 100 000€ pour le fonctionnement et les activités de l'école d'art dramatique.

## **ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de **3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.**

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET**

**4.1** Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à 11 390 000€ pour l'année 2024 conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

**4.2** Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en annexe 2 à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

**4.3** Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe 2 ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en annexe III ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

**4.4** Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 6.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

**4.5** Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par Arthur NAUZYCIEL, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

Pour l'année 2024, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

- État – Mise en œuvre du projet artistique : **3 425 500 €**
- Etat – ESAD TNB **190 000 €**
- État – Education artistique **68 000 €**
- Ville de Rennes **3 345 000 €**
- Département d'Ille-et-Vilaine  
Pour rappel : participation du département en 2023 : 381 465 €. Pour 2024, la participation sera fixée par une convention spécifique.
  
- Région Bretagne **320 000 €** – aide au festival TNB et à l'accompagnement à la création régionale (*sous réserve du vote de la Commission Permanente du 10 juin 2024*)  
**100 000€** - aide au fonctionnement et activités de l'école d'art dramatique du TNB (*sous réserve du vote de la Commission Permanente du 10 juin 2024*)

Pour l'année 2024 et pour l'État, la présente convention s'inscrit dans les programmes 131 - *Création* et 361 – *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* de la LOLF mis en œuvre par la DRAC Bretagne.

**Pour les années suivantes**, un plan de financement prévisionnel est établi à titre indicatif, le montant annuel des subventions étant déterminé, pour les collectivités dans le cadre du vote des budgets primitifs, et pour l'État après le vote de chaque loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale.

Les budgets prévisionnels figurant en annexe n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

**Pour chaque exercice budgétaire**, Le Théâtre National de Bretagne adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités publiques étant soumis aux délibérations de leurs assemblées.

## ARTICLE 6 – AUTRES ENGAGEMENTS

**6.1** Le bénéficiaire informe sans délai l'administration de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'année de préfiguration permettra à la structure et aux partenaires publics d'étudier si des évolutions statutaires, juridiques et fiscales sont à envisager. Le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un comité technique, présenté en article 8.

À l'issue de ce travail, le bénéficiaire informera de la situation.

**6.2** Le bénéficiaire a fixé avec la direction, et en accord avec les partenaires publics des conditions de droit de suite du répertoire des œuvres de la direction dès son arrivée. Une convention d'entrée

détermine les conditions financières. Le bénéficiaire s'engage à informer les partenaires publics du suivi des droits de suite et à transmettre le détail financier sur la durée de la convention.

**6.3** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**6.4** Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du Ministère de la culture, DRAC de Bretagne, de la Ville de Rennes, du Conseil départemental d'Ille et Vilaine, et de la Région Bretagne ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention. Les modalités particulières de communication exigées par les partenaires publics seront définies dans les conventions financières bilatérales annuelles.

**6.5** Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

**6.6** Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les partenaires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

## **ARTICLE 7 – SANCTIONS**

**7.1** En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

**7.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

**7.3** Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

## **ARTICLE 8 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

**8.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier au sein du Comité de suivi du Théâtre National de Bretagne réunissant l'ensemble des partenaires et le dirigeant de la structure a minima deux fois par an.

**8.2** De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois avant l'expiration, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

## **ARTICLE 9 – CONTRÔLE**

**9.1** Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

**9.2** Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions fixées dans l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 10 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention entre le Théâtre National de Bretagne et ses partenaires publics est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

## **ARTICLE 11 – MODIFICATION ET REVISION**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée après accord du conseil d'administration et des partenaires publics précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un suivi au sein du comité technique en respectant le calendrier des assemblées délibérantes des collectivités territoriales.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes 1, 2, 3 et suivantes font partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 13 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Par ailleurs, en cas de départ du directeur avant le terme de la convention, celle-ci deviendra automatiquement caduque puisque la convention a pour but de soutenir le projet artistique et culturel de Arthur Nauzyciel.

#### **ARTICLE 14 – RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Rennes, le

en 6 exemplaires

Pour le bénéficiaire,  
Le Président du Théâtre National de Bretagne

Benoit CAREIL

Visa du Directeur

Arthur NAUZYCIEL

Pour la Ville de Rennes  
La Maire

Nathalie APPERE

Pour le Département,  
Le Président du Conseil départemental  
D'Ille-et-Vilaine

Jean-Luc CHENUT

Pour la Région Bretagne,  
Le Président du Conseil régional de Bretagne

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour l'État,  
Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Philippe GUSTIN

– ANNEXE 1 –  
LE PROJET / PROGRAMME D’ACTION

**Projet artistique et culturel  
2024 – 2025 - 2026**

**Rédigé par Arthur Nauzyciel, Directeur du Théâtre National de Bretagne**

**« PARTAGER, TRANSMETTRE, RENCONTRER »**

Ce troisième mandat sera le prolongement de ce qui s’est construit au cours de ces 2 premiers mandats « Partager, Transmettre, Rencontrer ». Ce triptyque continuera d’inspirer les saisons à venir, d’être affirmé et travaillé avec les artistes, le public, nos équipes et nos partenaires sur ce territoire, en France comme à l’étranger.

Depuis 2017, nous avons invité au TNB de nouveaux visages, de nouveaux gestes artistiques, inventé des moments de partage, de dialogue, d’ouverture et de convivialité au cœur de nos saisons et du TNB.

Après 7 ans d’une activité intense, marquée par le Covid et 2 ans de quasi-fermeture au public, le projet initial « Partager, Transmettre, Rencontrer », est toujours d’actualité. Collectivement, nous avons réussi à faire du TNB un nouveau terrain d’aventures et d’expérimentations qui, s’appuyant sur le répertoire et les grandes personnalités du théâtre contemporain, a su s’ouvrir plus largement aux artistes et à tous les publics.

Ouvert sur la ville et sa région comme sur le monde, le TNB doit continuer d’apporter sa pierre à une construction nationale et européenne de plus en plus fragilisée, devenir le lieu utopique où la reconnaissance de l’Autre est une réalité, où la pensée résiste aux simplifications et au populisme.

L’Art et le théâtre en particulier, peuvent offrir au public des outils précieux, aussi bien de compréhension du réel que d’élévation spirituelle.

C’est en ce sens que le projet artistique du TNB a été imaginé il y a 7 ans et l’enjeu de ces deux premiers mandats a été de fédérer chacun (artistes, élèves, équipes du TNB, spectateurs, partenaires) autour d’un projet artistique généreux, ambitieux, bâti autour du triptyque « Partager, Transmettre, Rencontrer ».

La fidélité à un parcours artistique est essentielle pour son déploiement. Pouvoir compter sur un lieu, une équipe, un public, un espace de travail et de création sur plusieurs mandats est quasiment inédit dans le paysage théâtral aujourd’hui. C’est bien pourtant cet espace de fidélité, de confiance et d’accompagnement au long cours que le TNB souhaite proposer aux artistes qu’il associe à son projet, et à son public. Les histoires tissées avec chacun de ces artistes associés sont en cours et s’écrivent déjà sur les prochaines saisons. Il faut que ces aventures artistiques (qui en étaient parfois à leurs débuts il y a 7 ans) se poursuivent, et que la rencontre avec notre public se prolonge au cours de ce troisième mandat. Beaucoup de ces artistes accompagneront également les premiers pas professionnels des jeunes acteurs de l’Ecole du TNB au cours des prochaines saisons.

Au cours de ce prochain mandat, nous continuerons d’ouvrir le TNB à la création, à la jeunesse et aux habitants ; nous inviterons de nouveaux publics à franchir le seuil de ce bâtiment, à rejoindre nos fidèles et anciens abonnés ; nous poursuivrons un travail au cœur des territoires.

## **1. Le TNB une maison d'artistes : « L'Association »**

Je n'ai jamais envisagé la direction du TNB sans la partager avec d'autres. C'est pourquoi depuis 2017 j'ai réuni autour de moi des écrivains, des artistes et des chercheurs associés. La diversité, aujourd'hui, c'est la multiplicité. Il faut que le théâtre arrive à saisir quelque chose de notre monde pour nous aider à l'habiter. Il faut que les spectateurs puissent s'y reconnaître dans leur singularité. Je veux m'entourer d'artistes dont la réunion raconte ce projet pour le TNB : issus du théâtre, mais aussi de la danse, plasticiens, chercheurs, écrivains, français et étrangers, ils constituent une communauté humaine dont le regard, le travail, le talent, nous aident à déplacer le TNB vers de nouveaux territoires, imaginaires, artistiques et géographiques. Leur regard, leur implication, et leur travail au TNB ou hors de ses murs, continueront à irriguer et consolider ce projet pour ce troisième mandat.

**L'Association sera formée, pour les trois saisons du troisième mandat (2024/2025 ; 2025/2026 ; 2026/2027) par les artistes suivants :**

Les metteurs en scène **Julie Duclos, Vincent Macaigne, Guillaume Vincent, Mohamed El Khatib, Bruno Geslin, Madeleine Louarn, Patricia Allio, Caroline Guiela Nguyen<sup>1</sup>**

Les chorégraphes **Damien Jalet, Sidi Larbi Cherkaoui<sup>2</sup>, Gisèle Vienne, Latifa Laabissi**

Les performeurs **Phia Ménard, Steven Cohen, Theo Mercier**

Les écrivains **Marie Darrieussecq, Yannick Haenel, Valérie Mréjen, Tania de Montaigne**

Les plasticiens **M/M, Xavier Veilhan**

Les musiciens **Albin de la Simone, Keren Ann Zeidel, Catastrophe**

L'historien **Patrick Boucheron**

Le réalisateur **Sébastien Lifshitz**

Le comédien **Laurent Poitrenaux**

Ce que le TNB apportera aux artistes de L'Association s'inventera en fonction des projets et des besoins, mais il garantira à chacun : du temps de création et des espaces de résidence, un soutien en coproduction pour leurs créations, l'accompagnement en production déléguée de certains de leurs projets. Ils seront invités à venir créer en résidence au TNB, à participer et nourrir les activités de formation, les résidences de territoire, les projets décentralisés.

Tous ces artistes interviendront également dans le cadre du nouveau projet pédagogique de l'Ecole. Certains d'entre eux feront partie du conseil pédagogique et participeront au concours de recrutement de la promotion XII. Et afin d'éclairer et d'ouvrir ces années d'apprentissage, nous tracerons des compagnonnages pédagogiques entre les étudiants et les artistes associés au TNB.

Ces artistes associés sont des artistes indépendants et le TNB leur offre la possibilité de s'appuyer sur une structure sur plusieurs saisons pour leurs créations, mais également pour construire un lien dans la durée vis-à-vis des publics du TNB et des élèves de l'Ecole.

Si certains deviennent eux-mêmes directeurs de structure (cf. notes 1 et 2), ils ne seront plus à proprement parlé des artistes associés pour la partie résidence et coproduction, mais le TNB poursuivra un lien de fidélité vis-à-vis de leur travail et maintiendra les implications prévues au sein de l'Ecole.

<sup>1</sup> Artiste arrivée à la direction du TNS le 1er sept 2023

<sup>2</sup> Artiste arrivé à la direction au Ballet du Grand théâtre de Genève en juin 2022

Exemple des moyens de (co)production mis à disposition des artistes associés au cours de la saison 2023-2024

	Genre	Productions déléguées		Apports en coproduction		Résidences de création au TNB		TOTAL
		F	H	F	H	F	H	
Julie Duclos / <i>Grand peur et misère du IIIème Reich</i>	Théâtre			50 000 €		28 000 €		78 000 €
Vincent Macaigne / <i>Avant la terreur</i>	Théâtre				50 000 €			50 000 €
Guillaume Vincent / <i>La tour de constance</i>	Théâtre		X				22 000 €	22 000 €
Bruno Geslin / <i>Sur le chemin des glaces</i>	Théâtre				20 000 €		6 000 €	26 000 €
Madeleine Louarn / <i>Daedalus</i>	Théâtre	X				82 000 €		82 000 €
Gisèle Vienne / <i>Extra life</i>	Pluridisciplinaire			25 000 €		6 000 €		31 000 €
Latifa Laâbissi / <i>Cavaliers impurs</i>	Danse			20 000 €		3 000 €		23 000 €
Phia Ménard / <i>Art XIII</i>	Pluridisciplinaire			20 000 €				20 000 €
Valérie Mréjen / <i>Crépi</i>	Théâtre	X		10 000 €		3 000 €		13 000 €
Théo Mercier / <i>Skinless</i>	Théâtre				20 000 €		13 000 €	33 000 €
Xavier Veilhan / <i>Tout l'univers</i>	Pluridisciplinaire				30 000 €	3 000 €		33 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>125 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>41 000 €</b>	

Total moyens de (co)production 2023-2024

Femmes	250 000 €
Hommes	161 000 €

## 2. Le TNB : une maison de production théâtrale et chorégraphique

Le TNB a la singularité d'être un centre de production pluridisciplinaire dédié à la création théâtrale (majoritaire dans son projet) et chorégraphique. Il est également pôle européen de production.

Nous chercherons toujours un spectateur engagé, plutôt qu'un consommateur. Et ce que nous lui devons : le meilleur de la création artistique actuelle et la découverte, en pariant sur sa curiosité. Je souhaite défendre le théâtre public dans sa diversité et sa pluralité, un théâtre d'art, novateur et accessible, en produisant et en invitant des artistes aux esthétiques très différentes, mais qui ont en commun de s'adresser aux spectateurs avec autant d'exigence que de générosité. Ainsi, au-delà des artistes associés, nous continuerons d'ouvrir cette maison de production à d'autres artistes qu'ils soient issus du territoire régional, national ou international. Leurs créations seront accompagnées en coproduction ou accueillies en résidence de création, parfois même en production déléguée. Cette ouverture et ce partage de l'outil passera également par une écoute et un suivi de leurs projets à l'occasion de rendez-vous avec les équipes du TNB, un accès aux salles, des accompagnements en résidence qui ne seront pas nécessairement corrélés à une programmation dans le cadre de la saison.

Il est important, afin que le TNB continue à être un véritable lieu ressource à l'échelle du territoire, régional, national et international que cette ouverture soit maintenue à l'égard du paysage artistique le plus large possible, et qu'il se fasse en faveur d'artistes émergents ou d'artistes plus confirmés qui peinent parfois à réunir leur soutien pour des créations ambitieuses.

Ainsi à l'horizon des 3 saisons (2024/2025 ; 2025/2026 ; 2026/2027) du troisième mandat de 3 ans, le TNB présentera au moins 6 spectacles nouveaux (\*) dont 1 au moins pour l'enfance et la jeunesse (\*JP), certains spectacles nouveaux seront soutenus en coproduction, d'autres portés en production déléguée :

**Chaque saison le TNB portera au minimum 5 créations en production déléguée (liste non exhaustive) qui seront inscrites au répertoire du TNB et tourneront sur plusieurs saisons :**

Liste des spectacles nouveaux produits par le TNB **saison 2024-2026** (sous réserve)

Spectacle	Genre	Année	Metteur.euse en scène	Auteur.e	Jeune Public	Type de production	Budgets de production	Dont apports en production
<i>Le petit chat est mort</i>	Théâtre	2025	Valérie Mréjen	Valérie Mréjen	O	Production déléguée	113 890 €	10 000 €
<i>La tour de constance</i>	Théâtre	2024	Guillaume Vincent	Guillaume Vincent	N	Production déléguée	60 693 €	34 152 €
<i>Il ne faut jurer de rien</i>	Théâtre	2025	Eric Vigner	Alfred de Musset	N	Production déléguée	192 216 €	93 429 €
<i>Daedalus</i>	Théâtre	2024	Madeleine Louarn	Frédéric Vossier	N	Production déléguée	122 079 €	105 000 €
<i>Dreamers 2</i>	Théâtre	2024	Pascal Rambert	Pascal Rambert	N	Production déléguée	198 555 €	47 064 €
<i>Julius Caesar</i> (reprise)	Théâtre	2025	Arthur Nauzyciel	William Shakespeare	N	Production déléguée	47 006 €	0
<i>Faire parler les archives des non alignés</i>	Théâtre Documentaire	2024	Mila Turaljic	Mila Turaljic	N	Production déléguée	8 932 €	0
<i>Se débarrasser de son crépi intérieur</i>	Théâtre	2024	Valérie Mréjen	Valérie Mréjen	N	Production déléguée	17 000 €	0
<i>Sensibilités</i>	Théâtre	2025	Tania De Montaigne	Tania De Montaigne	N	Production déléguée	15 000 €	0
<i>Nouvelle création</i>	Théâtre	2026	Arthur Nauzyciel	NC	N	Production déléguée	600 000 €	150 000 €

### Les spectacles du répertoire

Comme nous le faisons depuis 2017, nous continuerons à défendre également un répertoire de productions déléguées du TNB destiné à tourner sur plusieurs saisons, que ce soit en France ou à l'étranger. Au fil des saisons, nous chercherons à construire un réseau de partenaires fidèles (coproductions, accueils), en France comme à l'étranger.

### Le répertoire en production déléguée et en tournée sur les années 2024, 2025 et 2026 :

Le Malade imaginaire ou le silence de Molière / Arthur Nauzyciel

Julius Caesar / Arthur Nauzyciel

Les Paravents / Arthur Nauzyciel

Planet / Damien Jalet

Mes parents / Mohamed El Khatib

La collection / Ludovic Lagarde

Jan Karski / Arthur Nauzyciel

## Les coproductions

Chaque saison, au côté des créations de son répertoire, le TNB soutiendra au minimum 8 créations en coproduction (liste non exhaustive) :

Créations saison 2024/2025 :

	Genre	Artiste Associé	Apports en coproduction et en résidence	
			F	H
<b>Julie Duclos / Grand peur et misère du IIIème Reich</b>	Théâtre	O	78 000 €	
<b>Bruno Geslin / Sur le chemin des glaces</b>	Théâtre	O		26 000 €
<b>Valérie Mréjen / Crépi</b>	Théâtre	O	13 000 €	
<b>Mohamed El Khatib / La vie secrète des vieux</b>	Théâtre	O		20 000 €
<b>Roméo Castellucci / Bérénice</b>	Théâtre	N		10 000 €
<b>Caroline Guiela Nguyen/ Lacrima</b>	Théâtre	O	10 000 €	
<b>Jean-René Lemoine / Bérénice</b>	Théâtre	N		20 000 €
<b>Lorraine de Sagazan / La réparation</b>	Théâtre	N	21 000 €	
<b>Etienne Saglio / Vers les métamorphoses</b>	Magie	N		20 000 €
<b>Marcial Di Fonzo bo / Villa Dolorosa</b>	Théâtre	N		10 000 €
<b>Albin de la Simone / Solo</b>	Musique	O		3 000 €
<b>Marlène Saldana, Jonathan Drillet / Les chats ou ceux qui frappent et ceux qui sont frappés</b>	Théâtre	N	10 000 €	
<b>Valia Beauvieux / Emmanuelle Hiron / Derby</b>	Théâtre	N		10 000 €
<b>NSDOS / DDOS</b>	Danse	N		10 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>132 000 €</b>	<b>129 000 €</b>
Total apports coproduction femmes AA			101 000 €	
Total apports coproduction femmes non AA			31 000 €	
Total apports coproductions hommes AA			49 000 €	
Total apports coproduction hommes non AA			80 000 €	

## Artistes en résidence :

Depuis 2017, le TNB accueille chaque saison, en fonction de la disponibilité de ses plateaux, des artistes en résidence pour des créations qui voient le jour sur les saisons en cours ou à venir. Pour ce troisième mandat, nous poursuivrons cet axe dédié aux résidences au cœur de notre projet, que les spectacles soient, ou non, programmés dans nos saisons. Nous aurons une attention particulière accordée à l'émergence et aux jeunes artistes. Nous nous attacherons à leur ouvrir, à l'endroit juste, les espaces du TNB et le lien à nos équipes : pour leur offrir un nouvel espace de dialogue et de travail, essentiel pour construire et consolider leurs parcours artistiques.

Les accueils en résidence sont de plusieurs types :

- les répétitions de spectacles présentés dans le cadre de nos saisons
- des laboratoires pour un travail de recherche exploratoire détaché d'un calendrier de création et de production déjà établi
- des étapes de travail pour des projets qui ne seront pas nécessairement inscrits dans nos saisons, mais pour lesquels nous pensons que le TNB, ses plateaux et ses équipes, peuvent

permettre à certains processus de création de franchir des étapes importantes et nécessaires pour leur avancée artistique.

Deux types de soutien pourront être envisagés :

- Accès aux plateaux et enveloppe de coproduction pour couvrir en totalité ou une partie des frais liés à la résidence (salaires des équipes, hébergement et défraiements, frais technique...)
- Accès aux plateaux avec a minima un accompagnement technique (mise à disposition des espaces et soutien à l'endroit de l'accompagnement technique (personnel et matériel)

### Résidences sur les années 2024-2025-2026 (liste non exhaustive)

Spectacle	Metteur.se en scène	Genre	Implantation de la compagnie ou artiste
<i>Vers les métamorphoses</i>	Etienne Saglio	Magie	Rennes
<i>Les enfants Pierre</i>	Alice Kudlak	Théâtre	Rennes
<i>Nous parlons d'amour</i>	Massimo Dean	Théâtre	Rennes
<i>Skinless</i>	Theo Mercier	Théâtre	Bretagne
<i>Le chemin des glaces</i>	Bruno Geslin	Théâtre	Autre région
<i>Comment se débarrasser de son crépi intérieur</i>	Valérie Mréjen (Françoise lebeau)	Théâtre	Bretagne
<i>Dreamers 2</i>	Pascal Rambert	Théâtre	Autre région
<i>Mona Mona</i>	Theatre des silences	Théâtre	Rennes
<i>Grand peur et misère du IIIeme reich</i>	Julie Duclos	Théâtre	Autre région
<i>Daedalus</i>	Madeleine Louarn	Théâtre	Bretagne
<i>Louder is not clearer</i>	Jonny Costen	Théâtre	UK
<i>Pradoxe</i>	Guillaume Vincent	Théâtre	Autre région
<i>Jean Clone</i>	Julien Mellano	Théâtre	Bretagne
<i>Il ne faut jurer de rien</i>	Eric Vigner	Théâtre	Autre région
<i>Parc</i>	Eric Minh Cuong Castaing	Danse	Autre région
<i>Solo</i>	Albin de la Simone	Musique	Autre région
<i>Back to reality</i>	Catherine Hargreaves	Théâtre	Autre région
<i>Le petit chat est mort</i>	Valérie Mréjen	Théâtre	Autre région
<i>Boat People</i>	Marine Bachelot	Théâtre	Rennes
<i>Ovni</i>	Lena Paugam	Théâtre	Rennes
<i>Création 25</i>	Laurent Meininger	Théâtre	Bretagne
<i>Viendra le temps du feu</i>	Mikael bernard	Théâtre	Rennes

### Tournées décentralisées

Le TNB poursuivra ses tournées décentralisées et ses projets de territoire dans le département d'Ille-et-Vilaine et en Région. En fonction des projets artistiques, le TNB travaille en collaboration avec une douzaine de lieux du territoire avec, parmi eux : les scènes nationales de Saint-Brieuc, Quimper, Brest, le CDN de Lorient, Le Canal à Redon, Scènes du Golfe, à Vannes, Commune de Sainte-Marie, Théâtre de Poche à Hédé, l'Association l'Amocas à Mordelles, Théâtre Victor Hugo à Fougères, les Médiathèques du département, les Communautés de commune (Antrain, La Roche aux Fées...), Centres pénitentiaires, Universités Rennes 1 et Rennes 2, Centres culturels (Vitré, Fougères...).

*Projet de tournées décentralisées au cours de la saison 2024/2025 (en cours) :*

*La tour de constance / Guillaume Vincent avec les jeunes comédiens issus de la promotion XI de l'Ecole du TNB*

### **3. Programmation : des saisons ouvertes à la pluralité des genres et des esthétiques.**

Le TNB est la seule structure labellisée dans sa ville d'implantation, à Rennes, mais également sur une zone géographique particulièrement étendue : la scène nationale la plus proche se situe à plus de 100 km, à Saint-Brieuc (Scène nationale). C'est une situation quasi-unique dans le maillage territorial du paysage culturel en France. Cette position fait que le TNB est la seule structure labellisée à même de proposer une offre artistique ambitieuse, exclusivement dédiée à la création subventionnée, et qu'il doit par ailleurs répondre à des demandes et une attente particulièrement fortes côté public. C'est pourquoi le TNB porte un projet artistique pluridisciplinaire : centré sur le théâtre, mais complété par des missions de production et de diffusion pour la danse, la musique, les créations jeune public. Au côté de ce périmètre de diffusion pluridisciplinaire dédié au spectacle vivant, le TNB a également la charge d'une mission de programmation à l'endroit du Cinéma. Le Festival TNB a également lieu chaque année : pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, cinéma), il peut également s'ouvrir aux Arts plastiques et se pense en partenariat avec d'autres lieux et structures culturelles de Rennes et du territoire comme le CCNRB, Le Triangle, l'Opéra de Rennes, le Théâtre L'Aire Libre, La Paillette, le Festival Mythos, Clair-Obscur /festival Travelling, Lillico, FRAC, Musée des beaux-arts, Théâtre du Cercle, Théâtre de Poche, MJC grand cordel, l'École Européenne Supérieur d'Art de Bretagne, les Transmusicales, l'Université Rennes 2, département d'Arts du spectacle et l'Arène Théâtre, etc...

Au cours de ce troisième mandat, la programmation trouvera un équilibre entre les créations de grands et petits plateaux, défendra une ligne artistique à la fois exigeante et accessible. La saison ne doit pas être un catalogue de spectacles, mais un ensemble de propositions qui témoignent de l'extraordinaire diversité de la création du réseau culturel public, et qui font sens les unes par rapport aux autres, afin de fidéliser le public sur la durée et lui donner envie de nous suivre dans nos prises de risques. Nous continuerons d'être attentifs à ce que proposent les autres structures de spectacle vivant à Rennes et en Région et tisserons des partenariats autour de propositions artistiques. La programmation doit reposer sur le désir et la curiosité. Elle relève d'un choix éditorial. Nous continuerons d'inviter celles et ceux qui ne sont pas encore venus au TNB, qu'ils-elles soient artistes émergent.e.s ou bénéficiant d'une forte reconnaissance nationale et internationale. Nous maintiendrons également ces liens de fidélité vis-à-vis d'artistes dont le public a pu suivre le parcours depuis plusieurs saisons. Et comme au cours des deux premiers mandats notre effort se poursuivra pour atteindre la parité tout en œuvrant à assumer une grande diversité de parcours, d'âges et d'origines (géographiques et sociales) parmi les artistes accueillis chaque saison.

#### **Théâtre**

L'écriture et le théâtre continueront d'être le cœur artistique des saisons.

A la suite de la crise sanitaire du Covid19, le public est revenu nombreux au TNB avec l'envie de retrouver les grands formats et les grands plateaux. Alors que nous pouvons nous réjouir de la présence du public dans nos salles, il nous faut continuer à déployer des créations ambitieuses qui convoquent les moyens et savoir-faire du théâtre. C'est pourquoi nous continuerons d'inviter au TNB des créations marquantes, des créations « grands formats ». Nous proposerons

au public des spectacles ambitieux qui revisiteront le répertoire, traverseront le roman et l'écriture théâtrale contemporaine ou navigueront entre théâtre et cinéma. Parce que l'écriture contemporaine sera privilégiée dans nos saisons, nous soutiendrons les auteurs/metteurs ou des artistes qui tissent des compagnonnages réguliers avec des auteurs. Parce que le public du TNB trouve plus difficilement ses représentants parmi les 35-50 ans, je souhaite justement donner une place centrale aux artistes de cette génération, attachés au théâtre de texte, dans la pleine possession de leurs moyens artistiques, et qui témoignent de la richesse et la diversité du théâtre public français avec une attention particulière apportée aux artistes de la Région. Les artistes étrangers seront très présents, accueillis ou accompagnés en coproduction et création au TNB.

### **Danse**

Par goût et aussi parce que j'ai régulièrement travaillé avec des danseurs ou chorégraphes, je suis heureux d'avoir la possibilité d'accompagner la création chorégraphique contemporaine. Au cours de ce troisième mandat, la danse continuera de trouver une place en résonance avec les propositions théâtrales. En associant des artistes chorégraphes tels que Latifa Laâbissi, Steven Cohen, Theo Mercier aux côtés de Gisèle Vienne et Damien Jalet, nous continuerons de défendre des esthétiques chorégraphiques à la frontière de la performance et du théâtre. Des esthétiques qui s'expriment avec une certaine radicalité, portées par des artistes qui passent de l'une à l'autre de ces pratiques, à travers des pièces qui s'inspirent de l'écriture ou du territoire... C'est également à l'endroit des grands plateaux et des figures incontournables de la danse contemporaine que le TNB doit continuer d'être au rendez-vous pour un public particulièrement nombreux chaque saison, dans une complémentarité avec les autres scènes de son territoire.

### **Musique**

Au cours des 2 premiers mandats, les musiques actuelles ont retrouvé une place dans les saisons du TNB, grâce à la présence notamment de Keren Ann Zeidel et d'Albin de la Simone. L'arrivée du jeune collectif Catastrophe a renforcé cet axe. Nous souhaitons également que cette programmation soit davantage reliée aux créations portées par le TNB. Car la plupart des artistes avec lesquels nous travaillons ont un lien avec la musique ou collaborent avec des musiciens. Des accueils artistiques exceptionnels pourront être imaginés en partenariat avec d'autres acteurs de la musique actuelle à Rennes ou en Région. Le champ de la musique classique sera réinvesti, notamment en partenariat avec l'ONB pour certains projets, et trouvera ainsi une vraie cohérence artistique dans nos saisons. Nous continuerons de soutenir les musiques traditionnelles bretonnes, notamment dans le cadre d'un nouvel espace de dialogue et de partenariat né avec le Cercle Celtique à Rennes.

### **Le Festival TNB**

Le TNB, et son école d'acteurs, est un lieu de transmission, de partage et de confrontations. Le Festival TNB est à son image. Depuis 2017, chaque édition du festival TNB se joue des formats, des disciplines et des genres, pour ouvrir de nouveaux dialogues avec le théâtre, la danse, le cinéma, les arts plastiques et la musique. La programmation est pensée comme un précipité de spectacles qui sont comme la mise en relief de chaque saison, du sens et des thèmes qui la traversent. Après les festivals Émergences, Duos, ou Mettre en scène, le Festival TNB, a ainsi été pensé depuis 2017 comme un précipité du nouveau projet du TNB. Les reprises de pièces emblématiques de certains artistes encore peu venus à Rennes, côtoient un grand nombre de créations françaises et internationales attendues, ainsi que des concerts, des rétrospectives de cinéastes, des expositions, des rendez-vous inédits avec les artistes.

Au cours de ce troisième mandat, le Festival TNB continuera d'être, au cœur de la saison, le lieu d'une synergie qui implique d'autres acteurs culturels à Rennes et s'ouvre à de nouveaux publics. Ainsi les fidélités se poursuivront (le CCNRB, Le Triangle, le Théâtre L'Aire Libre,

La Paillette, l'Opéra de Rennes...) et de nouveaux partenaires nous rejoindront au gré des aventures artistiques (Lillico, FRAC, Musée des beaux-arts, Théâtre du Cercle, Théâtre de Poche, MJC grand cordel,...).

Au cours de ce troisième mandat, nous continuerons de construire nos éditions du Festival TNB avec l'envie de faire de chaque édition un rendez-vous artistique qui donne un endroit de visibilité important, essentiel, au projet artistique du TNB et aux artistes qui y sont programmés, mais également à la ville de Rennes et à nos partenaires, pour les faire exister sur la carte nationale et internationale des festivals importants aujourd'hui. Depuis les premières éditions du Festival TNB nous avons eu envie de nous adresser en priorité aux professionnels étrangers, afin qu'ils trouvent dans la programmation du Festival un éclectisme assumé de disciplines, d'artistes (émergents ou grandes figures) et de formats (petites formes et grands plateaux ; reprises de spectacles emblématiques et créations), qui leur permettent d'avoir accès à un panel stimulant de la création contemporaine, française en particulier.

Ainsi nous poursuivrons cette dynamique professionnelle qui a été lancée avec succès au cours du premier mandat, a connu l'arrêt au moment du COVID19 mais a repris une belle dynamique depuis la fin de notre second mandat : grâce à l'organisation de focus et parcours à destination des professionnels étrangers lors de chaque édition du Festival TNB, en moyenne plus de 100 professionnels fréquentent chaque édition du festival, issus de plus de 20 pays. Les retombées pour les spectacles présentés ont été particulièrement fortes pour la diffusion internationale.

Depuis 2018, des journées professionnelles du réseau régional (bretagne) et interrégional (pays de la loire, normandie) ont également été organisées pendant le Festival, en complicité avec Spectacle Vivant en Bretagne. Ce rendez-vous est aujourd'hui attendu par les professionnels du territoire, et opère la rencontre et les échanges entre professionnels de différents réseaux (régional, national et international).

Enfin, au cœur du Festival, le programme TRANSMISSION continuera de proposer workshops et masterclasses à une soixantaine de jeunes artistes professionnels français et étrangers, ainsi qu'à des étudiants et étudiantes d'écoles internationales. Avec le souhait que chaque édition du Festival TNB puisse permettre à une jeune génération d'artistes de pratiquer, de se rencontrer et de dialoguer avec leurs pairs ou avec les artistes de la scène française et internationale invités pendant le Festival TNB.

## **Cinéma**

La présence d'un cinéma dans le projet d'un CDN est unique dans le paysage théâtral français. Depuis 2017, nous avons fait évoluer le projet et développé les circulations des publics et des artistes entre le théâtre et le cinéma. Nous offrons ainsi la possibilité aux spectateurs de tisser des liens au sein de la saison : cartes blanches aux artistes associés au moment de leurs créations, programmation thématique en écho à celle de la saison, cycles et rétrospectives d'acteurs et d'actrices ou de cinéastes présents au TNB...

Ainsi au cours de ce troisième mandat, le Cinéma continuera d'inscrire sa programmation dans la saison du TNB et invitera les spectateurs à d'autres parcours autour des créations du TNB. A l'image du projet qui anime l'ensemble du TNB, le cinéma TNB s'affirme comme un lieu accueillant pour les artistes et la création.

Pour ce troisième mandat, le Cinéma du TNB continuera de dialoguer avec la programmation théâtrale, et placera au cœur de sa programmation, des rendez-vous et événements qui seront imaginés avec les artistes invités mis à l'honneur, à travers une programmation de films en exclusivité nationale, des rétrospectives, des portraits ou cartes blanches, des séances dédiées. L'enfance et la jeunesse continueront d'être au cœur du projet cinéma qui proposera aussi bien des projections dédiées que des ateliers pratiques cinématographiques ou de programmation, des rencontres avec les artistes ou des techniciens du cinéma.

Pensé comme un espace ressource, le cinéma se vivra comme lieu d'accueil autant que lieu de diffusion et de création.

Pour ce troisième mandat, Sébastien Lifshitz réalisateur associé au projet du Cinéma TNB continuera à disposer ainsi de cet outil dont il s'est approprié les lieux, modelé les dispositifs et questionné la programmation pour pouvoir cheminer dans la durée avec les spectateurs et trouver un espace inédit au cœur d'un projet de cinéma qui n'est pas exclusivement centré sur la diffusion, mais également sur la création.

### **Jeune Public**

Nous continuerons de donner une vraie place à la création jeune public au sein de la programmation du TNB avec la même ouverture et exigence artistique adressée à nos plus jeunes spectateurs (théâtre, musique, danse, cinéma, arts plastiques). Sur la durée de ce troisième mandat, nous continuerons de porter en production déléguée des créations à l'adresse du jeune public.

Aux côtés des spectacles, nous imaginerons des rendez-vous et des formes spécifiques à destination des enfants et des adolescents, ou des dispositifs qui faciliteront les venues en « famille » au TNB. Nous continuerons de proposer, avec les artistes associés, des résidences de territoire dans les établissements scolaires ou structures dédiées à l'enfance.

## **4. Développement international et création d'un nouveau réseau**

### **Pôle européen de production et ouverture internationale / Centre européen de production théâtrale et chorégraphique**

La dimension européenne et internationale du TNB est intimement liée à notre projet artistique : ce rapport à l'international est la colonne vertébrale du travail que je développe depuis mes premières mises en scène, ayant créé plusieurs de mes spectacles à l'étranger.

C'est une ouverture également opérée par la plupart des artistes associés, pour beaucoup issus d'une double culture : la franco-autrichienne Gisèle Vienne, le belgo-marocain Sidi Larbi Cherkaoui, l'israélienne Keren Ann Zeidel, le franco-iranien Vincent Macaigne, le franco-marocain Mohamed El Khatib, le sud-africain Steven Cohen, Théo Mercier qui partage son temps de création entre la France et le Mexique...

Tous tournent et créent à l'international à l'instar de Phia Ménard, Gisèle Vienne, Vincent Macaigne, Mohamed El Khatib, Sidi Larbi Cherkaoui, Xavier Veilhan, M/M, Valérie Mréjen, Damien Jalet, Latifa Laabissi, Steven Cohen, Theo Mercier...

Le projet artistique du TNB se construit à partir de ces processus artistiques qui relèvent d'une utopie : réunir autour d'un même projet artistique des langues, des cultures, des formes, des artistes qui, ensemble, trouvent un terrain commun, un enjeu qui les réunit et les oblige à dépasser leurs cadres et habitudes. L'objet final est unique, il est le fruit de ces rencontres et chaque création devient ainsi une expérience humaine forte que ce soit pour le public ou les équipes permanentes et intermittentes qui y sont associées.

Le TNB, Pôle européen de production dénommé Centre européen de production théâtrale et chorégraphique, représente ainsi une opportunité formidable de faire de ce processus de travail singulier l'axe d'un projet pour une maison de théâtre : cette ouverture vers les scènes et artistes européens et internationaux, continuera d'être pleinement inscrite au cœur des saisons ou du Festival TNB, que ce soit à travers des accueils, des coproductions, ou des productions

déléguées, des workshops et ateliers de recherche, des colloques, mais également pour le projet de l'Ecole et la pensée d'un réseau de partenaires au niveau européen et international.

### **Production et tournées de projets internationaux**

Le TNB portera plusieurs productions et tournées internationales sur le troisième mandat (en cours) :

- *Vessel*, création chorégraphique de Damien Jalet, Artiste associé au TNB, et du plasticien japonais Kohei Nawa, pour sept danseurs internationaux (Japon, Grèce) / Le spectacle a été recréé en 2019 au TNB et continuera de tourner lors des prochaines saisons en Europe et à l'international
- *Planet*, création chorégraphique de Damien Jalet, Artiste associé au TNB, et du plasticien japonais Kohei Nawa, pour huit danseurs internationaux / le spectacle a été recréé en 2023 à la Biennale de la danse de Charleroi, en tournée au cours de la saison 2023-2024 (Hambourg – Kampnagel et Grand théâtre de Genève). Tournées en préparation lors des saisons 2024-2025-2026 : TNB, Bruges, Athènes, Bregens, Bruxelles, Corée et Japon...
- *Julius Caesar* de Shakespeare, mise en scène Arthur Nauzyciel / Spectacle en anglais surtitré en français / Après avoir été créé à Boston en 2008 puis avoir tourné plusieurs saisons en France et à l'international, *Julius Caesar* tournera en France au cours de la saison 2024-2025 au cours de longues séries au TNB, au Théâtre National Populaire de Villeurbanne et au Théâtre les Gémeaux de Sceaux.
- *Hamlet de Chela Ferrari / Teatro La Plaza*, le TNB reprend en production déléguée cette création chilienne pour la tournée française de l'automne 2024 (en cours)-
- « *Faire parler les archives* » de *Mila Turajlic*, performance de la réalisatrice serbe Mila Turajlic créée au TNB en 2023, reprise pendant le festival TNB 2024 puis tournée en France et en Europe (en cours).

### **Développement de la programmation internationale du TNB**

Au cours de ce prochain mandat, des artistes étrangers continueront d'être invités régulièrement au TNB. Au cœur des saisons, l'Europe dialoguera avec l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie et les États-Unis. Au cours de la saison 2024-2025, nous continuerons d'accueillir des artistes et des créations internationales, que ce soit dans le Festival ou dans la saison : ils viendront de Serbie, Belgique, Angleterre, Suisse, Chili, Japon, Pérou...

### **Coopération internationale**

Au cours des deux premiers mandats, nous nous sommes attachés à établir une cartographie de partenaires en cohérence avec le nouveau projet artistique porté par le TNB. Cette cartographie s'appuie sur les partenariats historiques du TNB, ceux d'Arthur Nauzyciel, ceux issus des précédentes éditions du Festival et de nouveaux partenariats potentiels (nouvelles directions artistiques notamment), au sein et à l'extérieur de l'Union Européenne.

L'équipe en charge du Développement international du TNB a mis à profit les premiers mandats pour créer des liens et un dialogue régulier avec un ensemble de structures et d'événements de la scène européenne et internationale. Ces liens se poursuivront au cours de ce prochain mandat : Festivals et lieux emblématiques en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Chili) ; salons et marchés aux États-Unis et en Asie ; réseaux de coopération en Europe ; villes et régions jumelées à Rennes et la Région Bretagne en Europe (Roumanie), développement d'une diffusion tournée vers l'Océanie et l'Asie (Chine, Taïwan).

Au cours de ce prochain mandat, le TNB poursuivra la mise en place de projets de coopération à l'échelle européenne et internationale selon plusieurs axes et programmes de coopération :

Avec des structures réunissant principalement des lieux théâtraux et pluridisciplinaires dirigés par des artistes, dans un souhait de coopération à l'endroit de la création, du partage des savoirs et de la circulation des œuvres et des équipes (artistes, techniciens, permanents / « staff exchange »). Ce fut par exemple le cas, avec le Théâtre national de Prague pour la création et la diffusion de La Ronde d'Arthur Schnitzler, créé par Arthur Nauzyciel en octobre 2022. Un lien similaire est en train de se penser, notamment avec le NTCH (National Théâtre and Concert Hall) de Taiwan à Taipei pour ce prochain mandat.

### **Réseau européen et international pour l'École**

Le projet pédagogique de l'École prévoit le départ de l'ensemble des étudiant·es au cours de leur 3e année, sous forme de séjours individuels à l'étranger de 3 mois (en séjour d'étude ou en stage). En lien avec le projet personnel formulé par chaque élève, le choix des destinations et l'organisation de ces séjours font l'objet d'un accompagnement spécifique au cours de leur formation. Le TNB s'appuie sur un réseau de plus de 30 partenaires en Europe et au-delà. Ce sont 20 conventions de partenariats qui sont développées pour chaque mandat avec des structures artistiques à l'international ; Ces séjours permettent également l'invitation d'artistes étrangers à venir diriger des stages à Rennes, ou encore les échanges avec des écoles et universités partenaires.

### **Transmission**

Chaque année en novembre, dans le cadre du programme TRANSMISSION, de jeunes professionnels mais aussi des étudiants et étudiantes en écoles d'art venant de d'Europe et au-delà sont accueillis pour une immersion complète au cœur du festival TNB (workshops, spectacles, rencontres). Un appel à candidatures est lancé chaque printemps pour participer à cet évènement et à ces programmes pendant le Festival TNB.

### **Projet européen Scène Européenne de la Singularité**

Dans la continuité du projet européen ARGOS, le TNB participe en tant que partenaire associé au côté de l'Université de Rennes 2 au projet de coopération européen S.O.S (Scènes européennes de la singularité (European Scenes Of Singularities), Il regroupe des structures diverses (artistiques, culturelles, universités) au sein d'un consortium Européen (Belgique, Chypre, France, Grèce, Portugal, Roumanie.)

Ce projet a été déposé en janvier 2024 pour un financement dans le cadre du programme Europe Créative de la Commission Européenne, dont les résultats seront communiqués à l'été 2024.

### **Création du réseau « extra-ordinaire »**

Dès 2024 nous créons un nouveau réseau dédié à la création adaptée afin de fédérer des partenaires et des publics d'une nouvelle manière, sur le long cours, autour de ce travail de création engagé par des artistes en situation de handicap. Avec le CNCA (Morlaix) nous avons imaginé assez simplement l'organisation de ce nouveau réseau, qui permettra de mettre en lumière les projets artistiques issus de ces esthétiques de la fragilité. 1 à 2 fois par an, nous nous réunirons pour partager un panel de projets pluridisciplinaires, ouverts sur l'international avec, parmi eux, une sélection dédiée à l'émergence artistique.

Ce réseau s'ancre dans des partenariats avec des structures nationales et régionales mais s'inscrit également dans un dialogue européen.

Les objectifs de ce réseau extra-ordinaire :

- Fédérer des partenaires pour mieux accompagner ces équipes en production et diffusion. Et répondre en ce sens à notre objectif commun, « mieux produire, mieux diffuser ».
- En cohérence avec ce soutien à la production, nous souhaitons également engager une réflexion et développer des projets en faveur de l'émergence artistique et de la formation.
- Créer un espace de partage inter-structures pour engager des liens nouveaux avec les publics, avec une attention particulière aux publics jeunes (enfants et adolescents), aux publics isolés et en situation de précarité ou de handicap. Afin que ces nouveaux espaces de création soient des moments de rencontre et de déplacement pour chacun, chacune.
- Fédérer autour de ces projets un cercle de partenaires publics et privés à même de s'engager à nos côtés pour soutenir les projets artistiques sélectionnés (résidences, production, diffusion) et accompagner ces choix de programmation qui requièrent des moyens particuliers (coûts associés souvent plus élevés).

**Partenaires confirmés :**

CNCA, Cercle un esprit de famille, Fonds Chœur à l'ouvrage, Fonds Haplotes, Fonds Milk For good, Fonds Paoli, Fonds Regnier, Fonds Simones, La Fondation de France

**Partenaires en cours :**

**Réseau Européen :** Théâtre National Wallonie-Bruxelles, Festival Unlimited (UK), Comédie de Genève...

**Réseau National :** Théâtre Silvia Montfort, MC 93, CDN Valence, le Théâtre National de Strasbourg

**Réseau Inter-Régional :** CDN de Lorient, le Quartz, le Quai CDN Angers, Le lieu Unique, La Passerelle SN St Brieuc

**Les scènes de territoire :** Théâtre du Pays de Morlaix et Théâtre du Champ du Roy à Guingamp

## **5. L'École du TNB**

Pour la première fois depuis sa création, le directeur du TNB est, à partir de 2017, également celui de l'École. Avec un acteur/metteur en scène à la tête du TNB, et donc de l'École, la pensée qui anime le nouveau projet artistique a pu se déployer de manière cohérente au cœur du nouveau projet pédagogique qui a été mis en place avec l'accueil de la nouvelle promotion, à l'automne 2018.

Laurent Poitrenaux est à mes côtés, responsable pédagogique associé.

Au cours du troisième mandat, le projet pédagogique continuera d'être conçu avec les artistes associés et permettra de développer une formation de l'acteur pluridisciplinaire et ouverte sur l'international.

L'École du TNB se veut être, en regard du projet artistique du TNB, comme le prolongement ou l'origine, le laboratoire ou la critique de ce qui se joue sur le plateau. Le théâtre et son École deviennent alors un véritable lieu de recherche, de renouvellement et de compréhension de notre discipline, aussi bien pour les élèves que pour les intervenants. En plus de l'enseignement des fondamentaux du théâtre, elle doit permettre aux étudiants de s'inscrire dans un champ artistique et un monde plus vaste : en les initiant aux autres disciplines, en leur faisant rencontrer de grands artistes et penseurs, et en leur permettant de se jouer des frontières géographiques. Les élèves doivent se préparer à construire un théâtre qui sera le leur dans le monde à venir.

## **Dire-Lire-Écrire**

La langue est au cœur de ce projet. Le langage structure la réalité dans laquelle nous vivons. Une grande attention continuera d'être portée à la langue française, inhérente au travail d'acteurs, à sa maîtrise et à la « lecture ». Nous développons donc une exploration de la langue et des formes, des ateliers d'écriture, de travail à la table. Ce travail approfondi autour de la lecture et de l'énonciation se prolonge lors de classes d'interprétations dirigées par des acteurs, qui parrainent chacun un petit groupe d'élèves. Dans ce rapport de proximité, chacun travaille tout au long de l'année, un rôle du répertoire. Nous travaillons également la notion de « traduction » : traduction textuelle d'une part, afin d'étudier le voyage du sens, d'une langue à l'autre, et en quoi cela affecte le travail de l'acteur ; traduction formelle d'autre part, afin de comprendre comment un texte peut devenir une image, comment une image se traduit en mouvements.

Il est par ailleurs essentiel aujourd'hui de parler couramment une langue étrangère en plus de sa langue. Pouvoir jouer et communiquer dans une autre langue ne peut qu'ouvrir un champ de nouvelles collaborations possibles dans l'avenir, en France ou à l'étranger. D'une manière générale, l'École est un lieu de rencontre et de confrontation des pratiques et des esthétiques.

## **Les stages et les masterclasses**

L'École est un laboratoire, un lieu d'expériences et de recherche dont l'enjeu est de transmettre et d'inventer un rapport sensible au monde, pour que chaque élève développe sa singularité d'acteur tout en se constituant ses propres outils au cours des apprentissages. Des stages de pratique sur plusieurs semaines sont dirigés par les artistes associés au TNB, ainsi que par les artistes français ou étrangers invités lors des saisons. Ateliers de pratique théâtrale, mais aussi chorégraphique, musicale, d'écriture, de jeu pour la caméra ou liés aux arts visuels, ils s'inventent en écho aux saisons et visent le croisement des disciplines.

## **Un lieu d'apprentissage**

Dès la deuxième année, les élèves investissent un lieu, un plateau, qui est le leur et où ils vont jouer tous les soirs. Pour éprouver et travailler la répétition, le faire et refaire du théâtre, à la fois sa principale difficulté et sa réalité la plus concrète que l'on appréhende pourtant rarement au sein d'une école.

Véritable lieu d'apprentissage, les élèves ont également en charge la dimension technique, les relations publiques, la communication de « Une saison à l'École ». Ils s'y produisent, en tant qu'acteurs, dans les formes qu'ils ont créées avec les artistes invités au sein de l'École. Dans le cadre de ces créations présentées au public, le statut des élèves, reste celui d'acteurs non professionnels.

## **Art et Politique : les nouveaux axes de la Licence universitaire**

Le lien avec d'autres disciplines est de nature aussi bien pratique que théorique. Dans le fond, tout relève du théâtre, tout le sert. Il est important, par exemple, de comprendre comment la littérature a influencé la musique qui a donné une pièce qui est devenue un opéra, et dans quel contexte... L'inscription des élèves en Licence Arts du spectacle – parcours « métier de l'acteur » à l'Université Rennes 2 permet de mettre en résonance les apports théoriques universitaires avec la pratique de l'École. L'enseignement des esthétiques du théâtre est traité de manière transversale. Mise en perspective avec les sciences humaines, de nouvelles disciplines sont enseignées en collaboration avec d'autres intervenants et départements de l'Université : architecture, musicologie, sociologie, anthropologie ou encore sémiologie.

## **La dimension internationale**

À l'image du projet artistique du TNB, le projet pédagogique s'écrit dans une conscience européenne et résolument tournée vers l'international. Tout en consolidant les partenariats dans lesquels l'École s'inscrit actuellement, les liens avec d'autres lieux seront développés, écoles de théâtre européennes, mais aussi Centres d'art, écoles d'art et d'architecture. Ces échanges prendront la forme de stage d'un semestre à l'étranger en 3<sup>e</sup> année (*cf 4 – Développement international et création d'un nouveau réseau*)

## **L'insertion / nouveaux dispositifs**

L'École continuera d'accompagner les premiers pas de ses anciens élèves grâce à un dispositif inédit de soutien à l'insertion professionnelle, composé de plusieurs axes : la mise en place d'un répertoire de créations produites et portées par le TNB en dernière année de formation et à la sortie d'École ; la possibilité d'apporter un soutien financier aux compagnies qui embauchent les anciens élèves dans les 6 années qui suivent leur sortie d'École ; l'accueil et l'organisation d'auditions afin de mettre en relation les professionnels du secteur et les jeunes acteurs et actrices.

Ainsi pour la saison 2024/2025 et pour accompagner l'entrée dans la vie professionnelle de la promotion XI, nous avons imaginé non pas un spectacle de « sortie », mais un répertoire de 4 créations nées de la rencontre entre cette promotion et des artistes qui sont intervenus à l'École. Ce seront ainsi les spectacles de Guillaume Vincent, Eric Vigner, Madeleine Louarn et Pascal Rambert, avec l'ensemble de la promotion XI, qui seront accueillis au TNB et qui tourneront hors les murs en 2024/2025/2026.

## **6 Le TNB, lieu ressource et espace de débat**

Rennes bouillonne d'une énergie particulière, elle invente, et le TNB doit se faire l'écho de cette vibration. Depuis 2017, le TNB est redevenu un lieu de ressources, de rencontres et de débats. Les spectateurs viennent aussi au théâtre pour être éclairés sur le monde dans lequel ils vivent, y trouver intelligence et convivialité. Je crois profondément qu'un théâtre et ses créations peuvent être le lieu d'une synergie qui implique d'autres acteurs culturels et des espaces de recherche à Rennes et sur le territoire national, voir international (écoles d'art, universités). Le théâtre est un art qui s'inscrit dans la vie des gens et dans la communauté. Le dialogue avec le public, les œuvres, les artistes et le territoire seront au cœur du projet du TNB. Le dialogue avec le public, les œuvres, les artistes et le territoire continuera d'être au cœur du projet du TNB.

Au cours de ce troisième mandat, l'équipe des relations avec le public continuera de fonctionner selon une approche territoriale qui nous permet de poursuivre une logique de développement amorcée depuis 2017, pour continuer à aller à la rencontre de nouveaux publics, déployer des projets en zones prioritaires urbaines ou blanches rurales.

## **Rendez-vous avec les publics**

Au cours de ce troisième mandat, avec la complicité des artistes associés, nous continuerons de proposer de nouveaux rendez-vous pour tous les publics, reliant théâtre, cinéma, danse, arts plastiques, histoire et littérature.

Depuis 7 saisons maintenant nous proposerons pour ce prochain mandat le cycle de conférences Rencontrer l'Histoire organisé par Patrick Boucheron, chercheur associé. En écho aux spectacles et à l'actualité qui traversent la saison, Patrick Boucheron invite d'autres complices, universitaires ou artistes, à penser et créer avec lui ces rendez-vous « Rencontrer l'Histoire », un cycle inédit imaginé et conçu pour le TNB.

A compter de la saison 2024\_2025 un nouveau cycle de rencontres, L'Encyclopédie du théâtre sera organisée par Leila Adham, chercheuse et dramaturge, en écho aux thématiques explorées dans la saison, qui décrypte les processus de créatifs accompagnés d'artistes et de chercheurs. Nous continuerons de proposer pour chaque spectacle de la saison, les Rencontres du jeudi sous forme d'échanges organisés avec l'équipe artistique ainsi que des Pauses théâtre à l'université Rennes 2, cycles de rencontres avec des professionnels (artistes, dramaturges, scénographes...) conçus en partenariat avec le département Arts du spectacle, et des Conférences avec des artistes, rendez-vous organisés chez nos partenaires (École Européenne Supérieure des Arts de Bretagne, Les Champs libres).

## **7 Le TNB, lieu de transmission et d'éducation**

C'est en pouvant s'appuyer sur la diversité des formes artistiques de nos saisons, en les faisant se confronter et se rencontrer, en créant des liens avec des partenaires relais sur l'ensemble du territoire, et en s'adressant aux quartiers et aux publics isolés, que nous pouvons concrétiser notre ambition de renouvellement, d'élargissement et de décloisonnement du public. Il est important que les créations soient le prétexte à des coopérations, à des échanges de tous ordres, que les spectacles trouvent un prolongement en dehors du plateau. Enfin, il est de notre responsabilité de former les publics de demain.

Au-delà d'une programmation et de nouveaux rendez-vous pensés pour le jeune public, nous réaffirmerons au cours de ce troisième mandat notre lien avec le monde de l'enseignement (primaire, secondaire, universitaire), pour favoriser l'accès au savoir, transmettre des valeurs d'humanisme. Tout en essayant d'élargir la base des fidèles du TNB, nous poursuivrons ce travail d'éducation artistique et serons animés d'un même engagement en faveur de l'accessibilité, afin de permettre à chacun un égal accès à l'art, et l'acquisition d'une pratique et d'une culture personnelle. Une attention particulière est portée aux territoires avec un travail de proximité à destination des relais et partenaires rennais mais également de ceux situés en d'Ille-et-Vilaine.

La pratique artistique toujours plus importante au sein du projet, et participe pleinement de la politique de transmission et de formation initiée par le TNB depuis 2017.

Nous continuerons le club des curieux, un rendez-vous ouvert à tous les publics, pour permettre de travailler avec les artistes associés ou présents au cours des saisons. Fort de cette expérience réussie, un club des curieux ados a été proposé en 2023. Ce rendez-vous sera pérennisé pour les saisons à venir.

Nous continuerons les Masterclass en partenariat avec l'ADEC-Maison du Théâtre Amateur avec des ateliers animés par les artistes associés ou invités dans la saison.

Initié depuis 2023 6 ateliers costumes avec une costumière seront proposés chaque saison pour explorer les coulisses de la création du spectacle vivant et s'initier aux différentes étapes de fabrication d'un costume

Chaque saison, des répétitions seront ouvertes au public pour certaines des créations répétées en résidence au TNB. Nous continuerons également les visites des coulisses, en amont de la venue au spectacle, l'équipe du TNB guidera le public dans les coulisses du lieu et de son projet.

Le TNB continuera de s'inscrire pleinement dans les journées du Matrimoine et du Patrimoine, moment national de découverte et propose des visites, une ouverture de résidence, des moments de rencontres privilégiées avec l'équipe.

Le lien avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes et ses élèves continuera les saisons prochaines avec des impromptus proposés régulièrement sous la forme de série de concerts au bar restaurant du TNB en écho aux spectacles programmés.

Des visites en écho seront également proposées en partenariat avec le Musée des beaux-arts de Rennes qui continuera de proposer des visites gratuites de sa collection en écho aux spectacles de la saison du TNB.

### **Jeune Public**

Le TNB ouvre grand ses portes aux jeunes spectateurs et aux familles à travers une programmation spécialement conçue pour le jeune public qui traversera toutes les disciplines (théâtre, danse, musique, arts plastiques...). Des projections jeune public et des ateliers sont également programmés au cinéma tous les mercredis, les week-ends et tous les jours des vacances scolaires. Le TNB accueille également tout au long de l'année des écoles, collèges, lycées et centres de loisirs lors des séances dédiées.

L'opération Qui garde les enfants ? continuera d'accueillir les enfants de 3 à 10 ans pendant que les parents assistent aux représentations. Et en écho aux spectacles en famille, le TNB proposera ce nouveau rendez-vous, Ateliers parents-enfants (à partir de 8 ans) testé et plébiscité la saison passée. Animé par un artiste, il est pensé comme un moment de partage et de pratique entre un parent et son enfant. En parallèle, fort du succès des visites des coulisses tout public, le TNB proposera des visites en famille, un nouveau format de visite pour découvrir le TNB à hauteur d'enfant

Côté cinéma des ateliers ciné (à partir de 3 ans) seront proposés pour prolonger des projections par un atelier créatif et un goûter au Bar du TNB. Les adolescents pourront, en partenariat avec l'association Clair-Obscur, effectuer des stages de pratique cinéma (14-17 ans) sous la forme de stage d'initiation aux pratiques cinématographiques et découvrir toutes les étapes techniques à la réalisation d'un film. Et enfin ils pourront participer au Club ciné ado (à partir de 15 ans) ouvert à tous les jeunes cinéphiles curieuses et curieux qui souhaitent découvrir la vie du cinéma, regarder des films en avant-première, rédiger des critiques et participer à la programmation du Cinéma du TNB.

### **Mobilité du public**

Le dispositif Sortez en bus initié par le TNB et désormais porté par Rennes Métropole sera prolongé. Il permet à des habitants et habitantes des communes de la métropole rennaise de bénéficier d'une solution facilitant leur transport avant et après le spectacle en partenariat avec Keolis. Et enfin depuis 2023, le TNB propose une plateforme de covoiturage disponible gratuitement depuis son site Internet et sa billetterie en ligne afin de faciliter la mobilité de ses publics dans une logique éco-responsable.

### **Action territoriale**

Chaque saison, des spectacles seront proposés en tournée dans le département d'Ille-et-Vilaine, territoires ruraux, établissements scolaires, centres sociaux, centres pénitentiaires, EHPAD, établissements de santé, tiers-lieux).

Les projets de médiation initiés par le TNB sur les territoires associent les artistes, les habitants et les partenaires locaux dans une volonté de confronter leur recherche artistique à des enjeux de société.

### **TNB solidaire**

Le TNB poursuivra son engagement solidaire à destination des publics les plus fragiles, en situation de précarité et d'exclusion, en initiant des actions solidaires.

Initié en 2022 les billets solidaires offrent la possibilité pour un spectateur d'offrir un billet de spectacle et/ou de cinéma à une personne qui en a le plus besoin. Une ou un bénéficiaire affilié à une association partenaire pourra assister à une représentation de la saison du TNB ou à une séance de cinéma. De la même manière le public du bar du TNB pourra offrir, en lien avec des associations caritatives partenaires, une boisson à celles et ceux qui sont dans le besoin sous la forme d'un ticket suspendu.

Des boîtes à dons de l'association d'aide aux personnes exilées Utopia 56 Rennes continueront également à être à disposition du public dans le hall du TNB.

Et enfin nous continuerons à proposer aux détenteurs de la carte Sortir !, dédiée aux publics socialement défavorisés, à assister à des spectacles, à pratiquer des activités ponctuelles ou régulières, le tout à des tarifs préférentiels.

Dans la continuité de l'expérience menée au TNB pendant la crise sanitaire de la Covid 19, Un bureau au TNB à destination des étudiants et étudiantes, se poursuit : le TNB continuera de mettre à disposition son espace bar à la disposition de personnes à la recherche d'un espace pour travailler, réviser ou même jouer (jeux de société en libre accès).

### **Culture et justice**

En concertation avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) d'Ille-et-Vilaine, la ligue de l'enseignement et la DRAC Bretagne, le TNB mène des parcours mêlant ateliers de création artistique et découverte de spectacles avec les détenus du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, les détenues du centre pénitentiaire pour Femmes de Rennes et les jeunes de la PJJ. Des captations vidéos des spectacles créés au TNB sont également mises à disposition des détenu·es sur les chaînes internes des établissements pénitenciers.

### **Education artistique et solidaire**

Le TNB accompagne le jeune public dans la découverte du spectacle vivant au travers d'une programmation jeune public. Une articulation entre temps scolaire et hors temps scolaire est également prise en compte pour accueillir les enfants et leurs familles suivant différents rythmes (proposition les samedis, les mercredis après-midi).

La pratique artistique s'incarne à différentes échelles, de l'atelier ponctuel jusqu'au projet de plus de 20h d'interventions pour un groupe classe. Des ateliers sont menés par des artistes professionnels, artistes associées ou programmés au TNB.

**Côté spectacles**, le TNB mène, avec de nombreux partenaires, des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) en lien avec la programmation artistique.

Les parcours sont conçus en cohérence avec le projet pédagogique et en tenant compte des spécificités de chaque groupe (écoles, collèges, lycées et établissements spécialisés), afin de faire découvrir aux élèves le spectacle vivant, ses métiers, ses esthétiques.

Le TNB coordonne également les enseignements d'option théâtre des lycées Bréquigny et Saint- Martin à Rennes et du lycée Brocéliande à Guer : les élèves bénéficient de cours hebdomadaires avec des comédien·nes professionnels et assistent à plusieurs spectacles et rendez-vous artistiques.

Le TNB propose également un parcours à destination des enseignants du secondaire animé par la professeure relais au TNB et l'équipe des relations avec le public du TNB dont les thématiques varient en fonction des artistes programmés. Le TNB participe à la formation des acteurs de l'EAC, notamment en intervenant dans le cursus de formation des futurs enseignants sous la forme de workshop (projet avec l'INSPE et l'ISFEC).

Aux étudiants du supérieur, le TNB propose des ateliers qui, dans leur pratique, cherchent des espaces pour une expérimentation de la mise en scène. En collaboration notamment avec les Universités Rennes 1 et Rennes 2, l'École Européenne Supérieure des Arts de Bretagne, l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne et LISAA Rennes.

**Côté cinéma**, le Cinéma du TNB participe aux dispositifs d'éducation à l'image (École et Cinéma, Collège au Cinéma, Lycéens et apprentis au Cinéma). Le Cinéma TNB propose également des séances à la demande pour les établissements scolaires en cohérence avec le projet pédagogique, des visites de cabine et rencontres métiers, des ateliers de programmation, autour de séances de court-métrages « Fais ta séance ».

Le Cinéma du TNB coordonne également les enseignements d'option cinéma du lycée Saint-Martin à Rennes : les élèves découvrent les films du programme en salle et bénéficient d'accompagnement par des professionnel·les du cinéma pour la partie théorique (analyse filmique) et pour la partie pratique (réalisation d'un court métrage) du baccalauréat.

### **Accessibilité**

Le TNB développe une démarche d'inclusion, pour l'accueil de toutes et tous, et plus particulièrement à destination des publics en situation de handicap qu'ils soient dans une démarche individuelle ou en groupe. Pour favoriser l'accès aux spectacles, une pensée globale d'accueil et d'information est déployée, des tarifs réduits et des placements spécifiques sont proposés. Une programmation adaptée est valorisée auprès de personnes déficientes sensorielles, de personnes atteintes d'un handicap mental ou de personnes souffrant de troubles psychiques. Des projets sont également spécialement pensés avec des structures partenaires œuvrant dans le domaine du handicap.

En 2023-2024, pour la 1ère fois en Bretagne, le TNB a expérimenté le dispositif Relax. Le TNB et l'association Culture Relax proposeront chaque saison plusieurs représentations, ouvertes à toutes et à tous, dotées d'un dispositif d'accueil inclusif et bienveillant, visant à faciliter la venue au théâtre de personnes dont le handicap peut entraîner des comportements atypiques et imprévisibles pendant la représentation.

Toujours dans ce souci d'accessibilité nous continuerons de proposer des placements adaptés pour les personnes en fauteuil et leur accompagnateur, des représentations en audiodescription avec des visites tactiles du décor et des costumes, et pour les malentendants et sourds des représentations ou ateliers de pratique adaptés en langue des signes française.

Toutes les salles du TNB disposent d'un système d'amplification sonore grâce à un boîtier individuel (casque ou boucle magnétique pour les personnes appareillées).

Par ailleurs nous continuerons la mise à disposition de subpacs, sac à dos doté d'un système innovant de basses tactiles qui permet de reproduire toute source sonore par vibrations à travers le corps, pour ressentir la musique autrement que par les sons.

## **8 Le TNB Écoresponsable**

L'engagement continu du Théâtre National de Bretagne (TNB) dans une démarche éco-responsable depuis 2017 témoigne de sa volonté de contribuer activement à la préservation de l'environnement et à la promotion d'une culture de responsabilité sociale. Au cours du prochain mandat, le TNB s'engage à poursuivre ses efforts pour renforcer sa démarche éco-responsable et solidaire. Voici quelques-unes des réalisations et des initiatives prévues :

**Optimisation énergétique des bâtiments et équipements** : Le TNB continuera à investir dans l'optimisation énergétique de ses installations, notamment en ce qui concerne les éclairages, les systèmes de climatisation et de chauffage. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

**Utilisation raisonnée des ressources au quotidien** : Le TNB mettra en œuvre des pratiques visant à limiter la consommation de ressources telles que le papier, en favorisant le passage au numérique lorsque c'est possible. Des initiatives seront

également prises pour promouvoir une restauration durable au bar/restaurant du théâtre, en privilégiant les produits locaux et biologiques.

**Politique sociale et sociétale** : Le TNB continuera à promouvoir une politique sociale et sociétale inclusive, en favorisant la diversité et l'égalité des chances au sein de ses équipes et dans ses programmations. Des actions seront également menées pour renforcer les liens avec la communauté locale et promouvoir des valeurs de solidarité.

**Transports verts** : Le TNB encouragera l'utilisation de modes de transport verts par ses collaborateurs et son public, en favorisant les déplacements à vélo, les transports en commun et le covoiturage.

**Recyclage des déchets** : Le TNB mettra en place un système de recyclage des déchets, en réduisant l'utilisation de contenants jetables et en favorisant le recyclage et la réutilisation des matériaux autant que possible.

Ces initiatives reflètent l'engagement continu du TNB en faveur du développement durable et de la responsabilité sociale, tout en contribuant à la construction d'un avenir plus durable pour les générations futures.

## **9 Un contexte économique et budgétaire fragile**

Le rapport d'Elena Dapporto (mars 2023), inspectrice de la création artistique, souligne à la fois la qualité novatrice, transversale et organique du projet déployé par le Théâtre National de Bretagne (TNB) au cours des deux mandats précédents. Cependant, il met également en lumière une préoccupation majeure concernant l'érosion des moyens financiers alloués au TNB, qui n'ont pas été réindexés depuis plusieurs années malgré l'augmentation de l'inflation. Cette situation pose un risque pour la pérennité du projet artistique du TNB ainsi que pour son fonctionnement quotidien. En effet, la diminution des ressources disponibles pourrait compromettre les capacités du TNB à mener à bien ses missions à court/moyen terme.

Le TNB est engagé depuis plusieurs années dans des discussions avec les tutelles pour obtenir un rebasage des subventions, afin de garantir la viabilité financière de ses activités et la réalisation de son projet artistique. Cependant, l'incertitude budgétaire actuelle fragilise davantage la situation et ne permet pas d'assurer que le TNB disposera des ressources nécessaires pour mener à bien l'ensemble de nos missions au cours de notre troisième mandat.

**– ANNEXE 2 – BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL 2024-2025-2026**  
*(Budget proposé par le TNB. Celui-ci n'engage pas les partenaires publics)*

ANNEXE CPO – BUDGET ANALYTIQUE  
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE - CDN RENNES

En rouge : volet spécifique  
SV : spectacle vivant

CHARGES	Précisions comptes	2024	2025	2026
<b>Charges décaissables</b>		<b>10958250</b>	<b>9817530</b>	<b>10129743</b>
Dépenses de structures		4626314	4773566	4870552
Masse salariale permanente	64	2997890	3044941	3105199
Dont masse salariale artistique permanente*		0	0	0
Frais de fonctionnement		1698425	1728625	1768353
Dont Achats de marchandises et de fournitures	60	421400	440320	457641
Dont services extérieur, autres charges de gestion courante	61, 62	1 116 526	1 127 806	1 143 364
Dont loyer concubinage		116 399	116 399	116 399
Charges en nature / supportées par des tiers		0	0	0
Personnel mis à disposition*		0	0	0
Impôts et taxes	63	32 215	32 215	32 215
charges financières et bancaires	66	0	0	0
charges exceptionnelles, autres charges de structures	67	0	0	0
Autres charges de gestion	65	128 284	128 284	132 133
Dépenses artistiques		3888345	3046488	3176982
Charges de productions gérées		1811234	1421234	1500000
Dont exploitation		140 634	131 112	600 000
Dont frais de tournées		219 739	165 662	77 945
Dont montage		1020 921	143 446	824 715
Charges de productions et coproductions non gérées		643134	738406	380976
Dont montage		40 000	183 000	148 000
Dont exploitation		603 134	555 406	232 976
Dont frais de tournées		0	0	0
Résidences		69 000	74 000	88 000
Charges d'accueil et diffusion		1 058 289	1 025 301	769 548
Festivals		526 629	556 562	545 798
Autres		531 660	468 739	223 750
Autres activités artistiques		10 000	10 000	10 000
DONT Masse salariale non permanente		1 311 621	848 092	1 314 375
Dont artistique Production		419 764	164 101	435 700
Dont technique production		371 543	171 108	489 300
Dont accueils		520 314	512 883	389 375
Dépenses liées à l'action culturelle		171846	232805	191749
Masse salariale non permanente		111 755	128 815	116 315
Dont artistique		111 755	128 815	116 315
Dont technique		0	0	0
Dont accueil		0	0	0
Autres charges d'actions culturelles		60 091	103 990	75 434
Dépenses liées à l'activité Bar-Restaurant	604, 6071, 6074	355920	357122	366808
dant MS permanents		199625	204439	208528
Dépenses liées à l'activité Ecole		947724	486741	489763
dant MS permanents		146148	151082	154104
Dépenses liées à l'activité cinéma		681101	703808	716889
dant MS permanents		365601	377204	384748
Communication institutionnelle de saison & édition	6226, 623, 626	217 000	217 000	217 000
Charges non-décaissables		432 123	479 108	503 108
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	432 123	479 108	503 108
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>11 390 374</b>	<b>10 296 639</b>	<b>10 632 852</b>
<b>RESULTAT NET</b>				

PRODUITS	Précisions comptes	2024	2025	2026
<b>Recettes encaissables</b>		<b>11156113</b>	<b>10031711</b>	<b>10357922</b>
Subventions**		8149495	7676203	7716452
Ministère de la Culture subvention de fonctionnement (Prog 131)	74111	3325661	3325661	3325661
Ministère de la Culture subvention affectée à l'action culturelle (Prog 214)	74112	81750	82 167	82167
Ministère de la Culture : subventions affectées Ecole & Ciné	74112	200000	200000	200000
Ministère de la Culture - Subvention affectée Itinéraires	74112	29383	29 383	29383
CNC	74115	32000	32000	32000
Région subvention affectée festival	74121	313418	313 418	313418
Région subvention affectée	74122	100000	100000	100000
Département subvention de fonctionnement	74123	373619	373619	373619
Département subvention affectée	74122	0	0	0
Groupement de communes subvention de fonctionnement	74141	0	0	0
Groupement de communes subvention affectée	74142	12500	12500	12500
Ville(s) subvention de fonctionnement	74143	3001959	3001959	3001959
Ville(s) subvention affectée	74144	280000	280000	280000
Apport en industrie (valorisation des mises à disposition, fluides), subventions en nature*		0	0	0
Union européenne	7418	10000	10000	10000
Aides spécifiques	7419	389205	454204	442355
dont incidence contrat long terme animations		15881	17844	13383
Dont ASP (aides emploi)		43000	43000	43000
dont incidence contrat long terme école		33 324	-19 660	-106 638
<b>Recettes propres</b>		<b>2 976 618</b>	<b>2 335 507</b>	<b>2 631 470</b>
Recettes de billetterie (activité artistique)	7065	862 388	811 260	688 587
Mécanat	7582	326307	433504	333500
Dont Mécanat d'entreprise, de particulier		226104	381 104	305 000
Dont Dons et legs		0	0	0
Dont Parrainage et partenariat		100 203	52 400	28 500
Vente de spectacles (SV)	7511,7516	588 919	118 257	578 200
Echange de marchandises		0	0	0
Recettes de Coproduction		367 821	116 303	150 000
Recettes liées à l'action culturelle		11 783	11 783	11 783
Dont billetterie		0	0	0
Recettes de billetterie Cinéma		470000	495000	505000
Bar, restauration	7071	300000	310000	325000
Autres recettes propres (fonctionnement)		5000	5000	5000
Recettes propres Ecole (dont Taxe apprentissage)		44 400	34 400	24 400
<b>Recettes financières, recettes exceptionnelles</b>	76,77	<b>30000</b>	<b>20000</b>	<b>10000</b>
<b>Recettes non-encaissables</b>		<b>234260</b>	<b>264928</b>	<b>274929</b>
Reprises sur provisions	78	0	0	0
quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	777	234260	264928	274929
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>11 390 373</b>	<b>10 296 639</b>	<b>10 632 851</b>
		0	0	0

\* le cas échéant  
 \*\* le contenu du volet spécifique se trouve dans le tableau suivant  
 \*\*\* Cette grille étant renseignée de façon dématérialisée, il sera possible de détailler plus précisément les noms des différents financeurs (noms de communes, etc.). Les autres subventions désignent des subventions particulières comme des subventions d'équilibre ou de complément de prix.  
 \*\*\*\*SPRD : société de perception et de répartition de droit d'auteur et droits voisins (SACEM, SACD, ADAMI, SPEDIDAM, etc.)

– ANNEXE 3 –  
**MODALITES DE L’EVALUATION ET INDICATEURS**

**Conditions de l’évaluation :**

Le compte rendu financier annuel visé à l’article 4 de la convention pluriannuelle d’objectifs est accompagné d’un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant le terme de la convention, le bilan d’ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le Théâtre National de Bretagne comme prévu par l’article 8 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

**Les grilles d’indicateurs suivantes seront complétées annuellement et feront l’objet d’un débat à chaque comité de suivi réunissant les partenaires financiers.**

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs
PREMIER AXE : Création dramatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la création théâtrale dans un esprit de solidarité</li> <li>- Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique</li> <li>- Constituer un lieu majeur pour l'emploi d'artistes-interprètes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des dépenses de production d'œuvres théâtrales / dépenses artistiques</li> <li>- Disponible artistique finançant la production d'œuvres créées par d'autres artistes que le directeur</li> <li>- Nombre d'écritures contemporaines dans la programmation</li> <li>- Nombre d'artistes-interprètes au plateau par saison</li> </ul>
DEUXIÈME AXE : Accès pour tous à l'offre culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la fréquentation</li> <li>- Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)</li> <li>- Diffuser davantage les œuvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation payante</li> <li>- Fréquentation totale</li> <li>- Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC</li> <li>- Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes</li> <li>- Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC</li> <li>- Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires</li> <li>- Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations</li> </ul>
TROISIÈME AXE : Soutien à la création artistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique</li> <li>- Promouvoir l'emploi artistique</li> <li>- Mise à disposition des structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois</li> <li>- Part du budget consacrée à la masse salariale artistique</li> <li>- Nombre total de jours de résidence</li> </ul>

		-
QUATRIÈME AXE : Situation financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les ressources propres</li> <li>- Maîtriser les charges fixes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de ressources propres</li> <li>- Evolution des charges fixes</li> </ul>

OBSERVATION : DONNÉES D'ACTIVITE - SOCLE COMMUN LABELS SPECTACLE VIVANT							
Important : les données spécifiques par label sont renseignés dans le deuxième onglet. Ces données concernent l'ensemble des labels							
En vert : issus des indicateurs (annexe II)							
		2024		2025		2026	
		1er semestre	2eme semestre	1er semestre	2eme semestre	1er semestre	2eme semestre
Identification de la structure	Théâtre National de Bretagne, Rennes - SEML						
Spectacles	Nombre total de spectacles	0	0	0	0	0	0
	Au siège	0	0	0	0	0	0
	Hors siège						
	Dont Rennes						
	Dont département						
	Dont région						
	Dont France						
	Dont International						
	Dans les zones prioritaires						
	payants						
exonérés							
gratuits							
	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège						
Représentations	Nombre total de représentations	0	0	0	0	0	0
	au siège	0	0	0	0	0	0
	Hors siège						
	Dont Ville						
	Dont département						
	Dont région						
	Dont France						
	Dont International						
	Dans les zones prioritaires						
	payantes						
exonérées							
gratuites							
Fréquentation	Fréquentation totale	0	0	0	0	0	0
	au siège	0	0	0	0	0	0
	Hors siège						
	Dont Ville						
	Dont département						
	Dont région						
	Dont France						
	Dont International						
	payante						
	exonérée						
gratuite							
Locaux	Jauge offerte au siège						
Services d'éducation artistique et culturelle	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC en temps scolaire						
	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC hors temps scolaire						
	nombre d'heures de transmission en temps scolaire						
	nombre d'heures de transmission en hors temps scolaire						
	Nombre total de structures bénéficiaires d'actions EAC						
	Dont jeune public (ex : collèges, lycées, etc.)						
Dont publics du champ social							
Résidence	Nombre total de jours de résidence						
Mise à disposition	Nombre total de jours de mise à disposition hors résidence						

	Indicateurs égalité F/H	Budget de (co)-production allouée à une femme	Budget de (co)-production total		Modes de calcul
Soutien à la création artistique		2024			Budget de (co)-production "hors directeur" alloué à une
		2025			
		2026			
		Mandat			Modes de calcul
	Proportion de femmes "artistes associés"	Mandat			Nombre de femmes "artistes associés" / nombre total d'artistes associés
	Proportion de femmes "artistes résidents"	2024			Nombre de femmes "artistes résidents" / nombre total d'artistes résidents
		2025			
		2026			
Programmation et diffusion artistique	Proportion de femmes au "générique" d'un spectacle produit par le directeur	Femmes	Hommes	Total	%
				0	
				0	
				0	
		0	0	0	
	Proportion de représentations au siège, dont la mise en scène est assurée par une femme	2024			
		jauge			
		2025			
		jauge			
		2026			
		jauge			
		Mandat			
		jauge			

			2024		2025		2026	
			1er Sem	2eme Sem	1er Sem	2eme Sem	1er Sem	2eme Sem
Nombre de jours d'ouverture au public (cinéma & spectacle vivant)	Du 1er janvier au 30 juin :180 jours // Du 1er juillet au 31 décembre : 127 jours	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)	O dont O avec offre cinéma et O avec offre scénique	O dont O avec offre cinéma et O avec offre scénique	O dont O avec offre cinéma et O avec offre scénique	O dont O avec offre cinéma et O avec offre scénique	O dont O avec offre cinéma et O avec offre scénique	O dont O avec offre cinéma et O avec offre scénique
Nombre de spectacles nouveaux	Cahier des charges CDN : au minimum 6 spectacles nouveaux sur 3 ans	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Objectif	au moins 6							
Spectacles nouveaux mis en scène par le directeur	Cahier des charges CDN Au plus la moitié du nombre de spectacles nouveaux créés sur la durée du contrat	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Objectif	au plus 3							
Spectacles nouveaux mis en scène par un artiste autre que le directeur	Cahier des charges CDN Au moins la moitié du nombre de spectacles nouveaux créés sur la durée du contrat	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Objectif	au moins 3							
Nombre d'artistes ou d'équipes artistiques bénéficiant d'un apport du CDN	Du 1er janvier au 30 juin : 5 équipes // Du 1er juillet au 31 décembre : 5 équipes	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Objectif	10							
Nombre d'artistes ou d'équipes artistiques bénéficiant d'un soutien matériel du CDN (prêt de salle...)	Du 1er janvier au 30 juin : 5 équipes // Du 1er juillet au 31 décembre : 5 équipes	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Objectif	10							
Nombre de représentation des spectacles nouveaux (y compris reprises) au siège	Contrat de décentralisation dramatique article 4-1 : 5 représentations salle Vilar et 8 salle Serreau	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Nombre de représentation des spectacles nouveaux (y compris reprises) en tournée	Contrat de décentralisation dramatique article 4-3 : 83 représentations	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Objectif	250							
Montant total des apports aux artistes (ou équipes artistiques) bénéficiant d'un apport financier du CDN	150 000 € par exercice	En euros par semestre ( 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Dépenses de production / dépenses artistiques	Cahier des charges CDN 66 % ≤	en % par exercice puis sur la durée du contrat						
Dépenses d'activités / dépenses totales	Contrat de décentralisation dramatique article 6-1 : 50 % ≤	en % par exercice puis sur la durée du contrat						
Taux de recettes propres	Contrat de décentralisation dramatique article 7-1 : 20 %	en % par exercice puis sur la durée du contrat						
Dépenses de productions et d'accueil pour des spectacles autres que dramatiques / dépenses artistiques en %	Contrat de décentralisation dramatique art5-4 : 30%	en % par exercice puis sur la durée du contrat						
Nombre de représentations de spectacles en itinérance (comprenant "hors les murs") dans son territoire d'implantation.	Contrat de décentralisation dramatique art 4-2): 13	En nombre par semestre						
Objectif	40							
jauge offerte / jauge théorique		En nombre par semestre						
Objectif	80 000 par saison							
Nombre d'œuvres d'un auteur vivant de langue française autre que le directeur parmi les spectacles nouveaux	Cahier des charges CDN	En chiffre du 01/07 au 31/12 ; 01/01 au 30/06)						
Nombre moyens d'artistes interprètes dans la distribution par spectacle		Nombre moyen par semestre						
Nombre de créations du CDN dédiées à l'enfance et à la jeunesse	Cahier des charges CDN : 1 pour la période du contrat	En chiffre par semestre						
Nombre de spectacles dédiées à l'enfance ou à la jeunesse accueilli par saison	Cahier des charges CDN : 1 par saison	En chiffre par semestre						

**– ANNEXE 4 –  
DONNÉES D'EMPLOI  
PRÉVISIONNEL ANNÉE 2024**

GRILLE EMPLOI LABELS SPECTACLE VIVANT THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE							
Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
<b>CDI total</b>	<b>28,32</b>	<b>35,91</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>1548405</b>	<b>1757614</b>	<b>93</b>
dont :							
CDI administratif	7,37	29,11	10	34	561953	1492124	43
CDI technique	19,08	3,92	19	4	930556	178948	24
CDI artistique	0	0	0	0	0	0	0
CDI	1,87	2,88	7	19	55896	86542	26
<b>CDD de droit commun total</b>	<b>3,03</b>	<b>13,01</b>	<b>38</b>	<b>74</b>	<b>77189</b>	<b>371616</b>	<b>404</b>
CDD de droit commun administratif	1,57	9,42	11	39	36435	290157	73
CDD de droit commun technique	1,09	2,32	2	3	13088	32522	7
CDD de droit commun artistique	0,37	1,27	25	32	27666	48937	324
<b>CDDU ouvriers et techniciens du spectacle</b>	<b>13,75</b>	<b>5,61</b>	<b>139</b>	<b>69</b>	<b>856801</b>	<b>326475</b>	<b>1451</b>
<b>CDDU Artistes</b>	<b>3,95</b>	<b>3,41</b>	<b>61</b>	<b>68</b>	<b>330278</b>	<b>294480</b>	<b>461</b>
<b>TOTAL CDDU</b>	<b>17,7</b>	<b>9,02</b>	<b>200</b>	<b>137</b>	<b>1187079</b>	<b>620955</b>	<b>1912</b>
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>49,05</b>	<b>57,94</b>	<b>274</b>	<b>268</b>	<b>2812673</b>	<b>2750185</b>	<b>2409</b>

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

– ANNEXE 5 –  
**PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)  
DANS LE SPECTACLE VIVANT**

Depuis janvier 2022, le ministère de la Culture conditionne le versement de ses subventions au respect de 5 engagements :

- -Être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
- -Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
- -Former la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
- -Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
- Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS.

En cas de non-respect des engagements identifié au moment de l'évaluation, la structure sera destinataire d'un courrier de mise en demeure de se conformer à ses engagements, point de départ de la phase d'accompagnement qui s'ouvrira alors pour aider la structure dans sa mise en conformité. L'obtention de nouvelles aides ne pourra intervenir qu'après mise en conformité de la structure

**Plan de lutte contre les VHSS – TNB**

Le TNB est engagé dans les luttes contre les VHSS et s'engage à protéger les salariés, de faire respecter les droits fondamentaux de chacun.e, de promouvoir la diversité et l'inclusion tout en se conformant aux réglementations et aux normes sociales.

**1- Référents CSE en matière de VHSS**

Deux référents VHSS (une femme et un homme) ont été désignés lors du CSE du 25 juin 2021. Ils ont suivi la formation « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes », le 22 septembre 2021.

**2- Information et sensibilisation du personnel- Affichage**

**L'affichage** obligatoire de l'article L1153-5 du code du travail, ainsi que les informations listées ci-dessous sont affichées dans toutes les loges mis à disposition des artistes, dans les lieux de repos, sur le panneau d'information direction, et de passage du personnel du TNB.

- Rappel de l'interdiction des agissements sexistes et des violences sexuelles
- Rappel des dispositions des articles L 1142-2 1, L 1153- 1 et L1153-6 du code du travail
- Rappel que tout manquement à ces règles peut justifier une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail
- Reprise de la définition du code pénal du harcèlement sexuel et des peines encourues
- Rappel des actions civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel
- L'agissement sexiste, l'outrage sexiste, le voyeurisme, le harcèlement notamment commis par le biais de services de communication en ligne, le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, le viol et la non-dénonciation d'un crime font l'objet de sanctions civiles et/ou pénales
- Les coordonnées des personnes référentes chargées d'orienter d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Les coordonnées des représentants du personnel
- Les coordonnées du service de prévention et de santé au travail
- Les coordonnées de l'inspection du travail
- Les coordonnées de la défenseure des droits
- Les coordonnées de la cellule prévention d'audience

**Le règlement intérieur** contient également le rappel de l'interdiction des agissements sexistes et des violences sexuelles, les dispositions des articles, L 1153- 1 à L1153-6 du code du travail, et l'article 222-33 du code pénal.

**Le livret d'accueil** remis lors de l'embauche du personnel mentionne la procédure en cas de harcèlement sexuel et sexiste, et contient les noms des référents à contacter au sein du CSE.

**Les contrats de cession** incluent un paragraphe rappelant la réglementation sur le sujet, et la présence de référents VHSS au TNB auxquels s'adresser en cas d'agissements de cette nature.

### **3- Protocole de signalement**

Le TNB a écrit un protocole de signalement et de traitement des faits de harcèlement sexuel et de tous les types d'agissement sexiste ou violences sexuelles. Il a été écrit en collaboration avec les référents du CSE.

### **4- Formation du personnel**

Respect de l'obligation de former la direction, les encadrants et les ressources humaines :

- Formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles des directeurs de service, de la directrice adjointe, du DAF, et de la chargée de ressources humaines le 28 juin 2022 (11 personnes).
- Formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles des directeurs de structures organisée par le SYNDEAC en présence du directeur et du DAF le 22 septembre 2022 (20 personnes)

Formation d'un réseau de référents sur ces questions, afin qu'ils puissent conseiller et orienter les salariés, permanents ou intermittents :

- Formation « lutter contre les VHSS dans la culture », le 17 octobre 2023. Service production + responsables du service technique + chargée de RH + directeur délégué (13 personnes).

**– ANNEXE 6 –**  
**CADRE D’ACTIONS CONTRACTUEL DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (CACTÉ)**

Nous proposons pour le mandat 2024-2026 les plans d’actions pluriannuels sur les engagements suivants :

- La mobilité durable des publics
- L’alimentation responsable
- La communication responsable

**1/ La mobilité durable**

La mobilité durable des publics implique la mise en place de stratégies visant à encourager les spectateurs à se rendre aux représentations de manière écologique et socialement responsable. Voici quelques initiatives que nous développerons pour promouvoir la mobilité durable :

- a. Transport en commun : Promouvoir les transports en commun en fournissant des informations sur les horaires et les itinéraires des transports en commun pour encourager leur utilisation.
- b. Promotion du covoiturage : Faciliter la mise en relation des spectateurs qui souhaitent partager un trajet en voiture pour se rendre au théâtre avec la mise en place d’une plateforme en ligne où les spectateurs peuvent se connecter et organiser des trajets ensemble.
- c. Stationnement pour vélos : Faire installer par la ville de Rennes des supports à vélo sécurisés et bien éclairés supplémentaires à proximité du TNB. Étudier la possibilité de faire installer un équipement de réparation de base pour les cyclistes en cas de besoin.

En mettant en œuvre ces initiatives, nous contribuerons à réduire notre empreinte environnementale tout en encourageant un mode de vie plus durable parmi notre public.

<b>Indicateurs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Part des supports de communication invitant à l’utilisation des transports bas carbone			
Nombre de places de parking vélo			
Part des dates de représentations accessibles via une offre de service collectif			

**2/ L’alimentation responsable**

L’alimentation responsable dans le restaurant du TNB implique de prendre des décisions conscientes et éthiques concernant la provenance, la durabilité et l’impact environnemental des aliments servis. Voici quelques pratiques qu’un restaurant que nous adopterons pour promouvoir une alimentation responsable :

- a. Approvisionnement local : Favoriser les produits locaux et de saison afin de réduire l'empreinte carbone liée au transport des aliments. Cela soutient également les agriculteurs locaux et renforce les liens avec la communauté.
- b. Agriculture biologique : Utiliser des ingrédients issus de l'agriculture biologique chaque fois que possible, ce qui réduit l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques nocifs pour l'environnement et la santé.
- c. Options végétariennes et véganes : Proposer un large éventail d'options végétariennes et véganes pour réduire l'empreinte écologique associée à la production de viande et encourager une alimentation plus saine et plus durable.
- d. Réduction du gaspillage alimentaire : Mettre en place des mesures pour minimiser le gaspillage alimentaire, comme la gestion des stocks, la réutilisation des restes et le compostage des déchets organiques.
- e. Sensibilisation des clients : Informer les clients sur les pratiques durables du restaurant en matière d'alimentation, par exemple en fournissant des informations sur la provenance des aliments, les pratiques agricoles durables et les initiatives de protection de l'environnement.
- f. Utilisation d'emballages durables : Opter pour des emballages et des contenants durables et biodégradables pour réduire les déchets plastiques.
- g. Programme de recyclage et de compostage : Mettre en place un système de recyclage et de compostage efficace pour réduire la quantité de déchets envoyés en décharge.

En adoptant ces pratiques, le restaurant du TNB pourra contribuer à promouvoir une alimentation plus durable et à sensibiliser sa clientèle à l'importance de faire des choix alimentaires responsables pour l'environnement et la santé.

Indicateurs	2024	2025	2026
Part des repas végétarien/carné			
Part de produits bio en valeur achat HT			
Part de fournisseurs répondant à des critères écoresponsables			

### 3/ La communication responsable

La communication responsable au TNB implique de promouvoir les spectacles et les événements tout en prenant en compte l'impact social et environnemental de cette activité. Voici quelques stratégies que nous mettrons en place au cours de ce prochain mandat pour une communication responsable :

- a. Utilisation de supports durables : Opter pour des supports de communication fabriqués à partir de matériaux recyclés ou certifiés durables. Éviter autant que possible l'utilisation de plastiques non recyclables et privilégier les alternatives écologiques.
- b. Communication digitale : Favoriser la communication numérique pour réduire la consommation de papier.
- c. Sensibilisation environnementale : Intégrer des messages de sensibilisation environnementale dans les communications du théâtre, en mettant en avant les efforts du TNB pour réduire son empreinte carbone et encourager des comportements responsables chez le public.

- d. **Accessibilité** : Veiller à ce que les informations sur les événements et les productions soient accessibles à tous, en proposant des formats adaptés aux personnes handicapées et en fournissant des traductions dans différentes langues si nécessaire.
- e. **Partenariats responsables** : Collaborer avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs en matière de responsabilité sociale et environnementale. Mettre en avant ces partenariats dans la communication du théâtre pour renforcer son engagement envers la durabilité.
- f. **Promotion des valeurs sociales** : Mettre en avant les valeurs sociales et inclusives du théâtre dans sa communication, en mettant en lumière la diversité des artistes et des productions, ainsi que l'engagement envers l'égalité et la justice sociale.

En adoptant une approche de communication responsable, le TNB continuera non seulement de promouvoir ses activités de manière efficace, mais aussi renforcera son engagement envers la durabilité et l'éthique, ce qui pourra contribuer à fidéliser et attirer un public soucieux de ces valeurs.

<b>Indicateurs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Part de la liste de diffusion recevant une brochure			
Nombre d'exemplaires de supports de communication papier			
Nombre de programmes de salle collectés			

# FEUILLE DE ROUTE DE TRANSITION 2024 -2026

2024														FE			
Poste émission	Donnée activité Théâtre National de Bretagne			soit en teCO <sub>2</sub>	Min sur le panel	Moy sur le panel	Max sur le panel	% moyen du BC	Ordre de grandeur de réduction	soit en teCO <sub>2</sub>	Votre objectif (à compléter)	soit en teCO <sub>2</sub>	Moyens / outils				
TNB																	
	Intrants - alimentation	Nombre de repas à base de viande rouge	3 443	repas	19,90	201	2 752	8 510	2,2%	300	repas bœuf > végétariens	1,7	3143	repas	18,2	Végétalisation de l'offre de restauration (rapport de 1 à 14 entre un repas végétarien et un repas à base de bœuf)	5,78
Engagements : communication /mobilité public / alimentation	Intrants - prestation service	Impressions papier	2 832	kg de documents	4,02	2 832	2 832	2 832	0,4%	200	kg de documents	0,3	2632	kg de documents	3,7	Réduire les quantités imprimées, recourir à du papier certifié (dans ce cas le facteur d'émission change)	1,419
	Intrants - prestation service	Newsletters envoyées	934 982	newsletters	3,16	52 500	329 319	934 982	0,1%	20 000	newsletters	0,1	914982	newsletters	3,1	Nettoyer base de données en pilotant taux d'ouverture des mails	0,00338
	Déplacements	Distance parcourue en voiture par les spectateurs	1269 986	km	182,88	59 075	401 464	1 269 986	6,2%	30 000	km	4,3	1239986	km	178,6	Groupe de travail mobilité spectateurs	0,144
	TOTAL					209,96							6				
TOTAL DES ACTIONS DE REDUCTION												203,6	teCO <sub>2</sub>				
2025														FE			
Poste émission	Donnée activité Théâtre National de Bretagne			soit en teCO <sub>2</sub>	Min sur le panel	Moy sur le panel	Max sur le panel	% moyen du BC	Ordre de grandeur de réduction	soit en teCO <sub>2</sub>	Votre objectif (à compléter)	soit en teCO <sub>2</sub>	Moyens / outils				
TNB																	
	Intrants - alimentation	Nombre de repas à base de viande rouge	3 143	repas	18,17	201	2 752	8 510	2,2%	300	repas bœuf > végétariens	1,7	2843	repas	16,4	Végétalisation de l'offre de restauration (rapport de 1 à 14 entre un repas végétarien et un repas à base de bœuf)	5,78
Engagements : communication /mobilité public / alimentation	Intrants - prestation service	Impressions papier	2 632	kg de documents	3,73	2 832	2 832	2 832	0,4%	200	kg de documents	0,3	2 432	kg de documents	3,5	Réduire les quantités imprimées, recourir à du papier certifié (dans ce cas le facteur d'émission change)	1,419
	Intrants - prestation service	Newsletters envoyées	914 982	newsletters	3,09	52 500	329 319	934 982	0,1%	20 000	newsletters	0,1	894 982	newsletters	3,0	Nettoyer base de données en pilotant taux d'ouverture des mails	0,00338
	Déplacements	Distance parcourue en voiture par les spectateurs	1239 986	km	178,56	59 075	401 464	1 269 986	6,2%	30 000	km	4,3	1209 986	km	174,2	Groupe de travail mobilité spectateurs	0,144
	TOTAL					203,55							6				
TOTAL DES ACTIONS DE REDUCTION												197,1	teCO <sub>2</sub>				
2026														FE			
Poste émission	Donnée activité Théâtre National de Bretagne			soit en teCO <sub>2</sub>	Min sur le panel	Moy sur le panel	Max sur le panel	% moyen du BC	Ordre de grandeur de réduction	soit en teCO <sub>2</sub>	Votre objectif (à compléter)	soit en teCO <sub>2</sub>	Moyens / outils				
TNB																	
	Intrants - alimentation	Nombre de repas à base de viande rouge	2 843	repas	16,43	201	2 752	8 510	2,2%	300	repas bœuf > végétariens	1,7	2 543	repas	14,7	Végétalisation de l'offre de restauration (rapport de 1 à 14 entre un repas végétarien et un repas à base de bœuf)	5,78
Engagements : communication /mobilité public / alimentation	Intrants - prestation service	Impressions papier	2 432	kg de documents	3,45	2 832	2 832	2 832	0,4%	200	kg de documents	0,3	2 232	kg de documents	3,2	Réduire les quantités imprimées, recourir à du papier certifié (dans ce cas le facteur d'émission change)	1,419
	Intrants - prestation service	Newsletters envoyées	894 982	newsletters	3,03	52 500	329 319	934 982	0,1%	20 000	newsletters	0,1	874 982	newsletters	3,0	Nettoyer base de données en pilotant taux d'ouverture des mails	0,00338
	Déplacements	Distance parcourue en voiture par les spectateurs	1209 986	km	174,24	59 075	401 464	1 269 986	6,2%	30 000	km	4,3	1179 986	km	169,9	Groupe de travail mobilité spectateurs	0,144
	TOTAL					197,15							6				
TOTAL DES ACTIONS DE REDUCTION												190,7	teCO <sub>2</sub>				
Objectifs 2024-2026 Réduction de												591,4	teCO <sub>2</sub>				

# CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2024 → 2027

entre

L'association Théâtre de Poche – Hédé-Bazouges

et

Le Ministère de la Culture –  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

La Région Bretagne

Le Département d'Ille-et-Vilaine

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

La Communauté de communes Bretagne romantique

La Commune d'Hédé-Bazouges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 autorisant l'extension des compétences de la communauté de communes Bretagne Romantique au titre du développement de la vie culturelle du territoire,  
Vu la charte des missions de service publique du Ministère de la Culture et de la Communication du 6 février 1998,  
Vu la délibération n°306/2018 du 9/10/2018 de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Entre d'une part :

- L'Etat – Ministère de la Culture– Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne,  
représenté par Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,

- La Région Bretagne,  
représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°24-302-04 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 10 juin 2024,

- Le Département d'Ille-et-Vilaine,  
représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la commission permanente du conseil départemental en date du 13 mai 2024,

- La Communauté de communes de la Bretagne romantique,  
représentée par son Président, Monsieur Loïc REGÉARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° ..... du Conseil Communautaire en date du .....

- La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,  
représentée par son Président, Monsieur Claude JAOUEN, Président, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° ..... du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024,

- La Commune de Hédé-Bazouges,  
représentée par sa maire, Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, maire, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° ..... du Conseil Municipal en date du 19 avril 2024,

Ci-après désignés, « les partenaires » ou « les collectivités publiques »,

Et d'autre part :

- L'association Théâtre de Poche – Hédé-Bazouges,  
représentée par sa Présidente, Madame Alice Berhault,  
association déclarée au Journal Officiel en date du 03/01/2023,  
ayant son siège social au 10 place de la mairie 35630 Hédé-Bazouges,  
N° de SIRET : 922 689 187 000 16 ; Code APE : 9002 Z  
Licences : 2023-000197 / 2023-000214 / 2023-000215

Ci-après désignée “ le bénéficiaire ” ou “ l'association ” ou « le Théâtre de Poche »  
Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

Le Théâtre de Poche, équipement municipal implanté sur la commune de Hédé-Bazouges depuis 50 ans, se situe au cœur des deux communautés de communes de la Bretagne romantique et du Val d'Ille – Aubigné, dans un bassin de 72 000 habitants sur 44 communes. Depuis son origine, cet équipement permet la création et la diffusion du spectacle vivant sur son territoire et au-delà. Outil professionnel dédié à la création et à la diffusion de spectacles, sa capacité d'accueil est de 103 personnes assises avec des gradins modulables et un équipement technique professionnel. L'association Théâtre de Poche dispose à l'année de l'équipement communal Théâtre de Poche ainsi que de plusieurs locaux complémentaires mis à disposition par la commune d'Hédé-Bazouges : 80 m<sup>2</sup> de bureaux (place de la Mairie) et un studio de répétition de 45 m<sup>2</sup> (rue Saint-Louis) ; de deux logements (place de la Mairie) et d'un hangar de 30m<sup>2</sup> pour le matériel.

L'association Théâtre de poche - Hédé - Bazouges a pour objet la promotion et la sensibilisation du plus grand nombre aux pratiques artistiques sous toutes leurs formes et plus particulièrement aux écritures contemporaines dans le spectacle vivant.

Elle inscrit ce projet dans une dimension d'intérêt général, de démocratisation culturelle en s'ouvrant à tous les publics et en préservant à ses activités un caractère non lucratif, laïque et apolitique. En toutes circonstances, l'association garantit un fonctionnement démocratique, transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion.

Soutenu par la DRAC Bretagne – Ministère de la Culture, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, les communautés de communes Bretagne romantique et Val d'Ille-Aubigné, et la commune d'Hédé-Bazouges, le Théâtre de Poche est reconnu par l'ensemble de ses partenaires sous la dénomination :

Théâtre de Poche, scène de territoire pour le théâtre  
Bretagne romantique & Val d'Ille-Aubigné.

En 2023, l'association Théâtre de Poche – Hédé-Bazouges a pris la suite de l'association le joli collectif pour la gestion de l'équipement. Le conseil d'administration de l'association a recruté, en accord avec les partenaires financeurs, une directrice a qui est confiée, en CDI, la direction artistique et générale de la structure.

Cette convention formalise sur sa durée une nouvelle phase de développement du Théâtre de Poche, sous la direction de Charlotte Duchamp.

Pour leur part :

**L'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne**, mène une politique de soutien à la création artistique, à la diffusion de la création contemporaine et de développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle. A ce titre, il entend soutenir le Théâtre de Poche pour l'exemplarité de son action intercommunautaire en milieu rural dans le cadre du programme des scènes de territoire en Bretagne.

**La Région Bretagne**, dans le cadre de sa politique culturelle et dans le respect des droits culturels, s'est fixée pour objectifs de :

- créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et de favoriser le développement de ressources au service des artistes et des porteurs de projets
- de prioriser l'EAC comme levier d'équité, d'épanouissement et d'émancipation et de favoriser les dynamiques culturelles en lien avec les habitant-es ;
- de soutenir les pratiques artistiques et culturelles et leur transmission, la diversité culturelle et les patrimoine et patrimoine culturels immatériels.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitant-es et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'association Théâtre de Poche avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- L'accompagnement d'équipes artistiques régionales et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional et national ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion.
- Le festival Bonus
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine** souhaite conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :

- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimonial ;
- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Il accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental.

S'agissant en particulier des scènes de musique, centres culturels et théâtres structurants, l'Assemblée départementale a précisé et retenu en 2017 les critères suivants :

- circulation du public à l'échelle départementale
- capacité à accueillir en résidence, produire ou coproduire, diffuser des compagnies et artistes
- capacité à développer une programmation pluridisciplinaire ou de référence contribuant à la diversité culturelle sur le département
- fonctionnement en réseau à une échelle départementale et supra départementale
- développement de projets de diffusion à une échelle départementale
- capacité à développer des actions et de la médiation culturelle
- capacité à développer des projets sur le territoire départemental impliquant des pratiques amateurs

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Considérant l'intérêt que présente le projet du Théâtre de poche pour le développement culturel de son territoire tant par l'inscription artistique et territoriale du projet, que par le déploiement des actions culturelles auprès de toutes les personnes, en portant attention y compris aux personnes accompagnées au titre de l'action sociale, le Département d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter son soutien à l'association.

### **La Communauté de commune de la Bretagne romantique**

En 2012, au vu de la densité et de la diversité de l'offre culturelle présente sur le territoire, les élus communautaires ont décidé de doter la Communauté de Communes d'une nouvelle compétence : « développement de la vie culturelle du territoire ».

A cet effet, le soutien aux acteurs culturels du territoire a été reconnu d'intérêt communautaire. La Communauté de Communes souhaite dans ce cadre consolider son engagement en faveur des dynamiques culturelles locales, afin de permettre un accès équilibré à des services culturels de base, et d'aller à la conquête de nouveaux publics.

En cohérence avec les enjeux identifiés, la Communauté de communes soutient l'association Théâtre de Poche – Hédé-Bazouges.

### **La Communauté de commune Val d'Ille-Aubigné**

Favoriser l'accès à la culture pour tous en développant une offre culturelle de spectacle vivant de proximité est un des axes majeurs de la politique culturelle de la communauté de communes. Ainsi elle accompagne et soutien les acteurs culturels structurants et les compagnies en résidence pour la mise en œuvre de leurs projets de diffusion, d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants du territoire. Ces actions sont inscrites dans le projet de territoire 2021-2026 du Val d'Ille-Aubigné.

Le Val d'Ille-Aubigné soutient le projet artistique et culturel du Théâtre de Poche pour :

La diffusion d'une programmation dans et hors les murs avec un ancrage territorial via des tournées de territoire

Le développement d'action d'éducation artistique et culturelle (atelier, rencontre, spectacle / résidence dans les établissements scolaires)

La mise en œuvre de parcours de médiation et d'actions culturelles

Le festival Bonus en biennale (2025 et 2027)

Le Val d'Ille-Aubigné encourage les acteurs culturels à s'inscrire dans une démarche de développement durable et à développer des partenariats avec les acteurs associatifs, sociaux, éducatifs, pour un maillage du territoire.

**La Commune de Hédé-Bazouges** depuis 50 ans, met à disposition un bâtiment, équipement spécifique dit « Théâtre de Poche » pour permettre la création et la diffusion de l'action théâtrale sur son territoire et bien au-delà. La participation volontariste de la commune, se place dans la mutualisation indispensable avec les autres acteurs signataires. La commune soutient la dynamique culturelle du spectacle vivant et du théâtre mis en œuvre par l'association dans sa diversité artistique, ses évènements et ses actions d'éducation artistique notamment auprès des scolaires en milieu rural.

Ainsi chaque collectivité reconnaît l'intérêt du Théâtre de Poche en tant que structure culturelle de référence sur le territoire et son rayonnement intercommunautaire et lui apporte son soutien dans un souci de mutualisation et de coopération.

Les six partenaires considèrent ainsi que le Théâtre de Poche, par son rayonnement qui dépasse les frontières administratives, est un atout pour ses habitants et leur accès à une offre culturelle. Elles soutiennent l'association dans le déploiement de son projet artistique et culturel, actant qu'il participe au développement et au dynamisme culturel du territoire, permet la sensibilisation au spectacle vivant et plus particulièrement au théâtre d'un large public.

Considérant que la réalisation du projet mentionné à l'article 1 nécessite un appui conjoint sur la durée, les collectivités publiques ci-dessus mentionnées ont convenu de conclure avec le bénéficiaire une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

### Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage à réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe I.

Le projet artistique et culturel pour la période 2024-2028 se décline en quatre axes, synthétisés ci-après.

## DIFFUSION

- La programmation artistique du Théâtre de Poche à Hédé-Bazouges et sur le territoire intercommunautaire de la Bretagne romantique & du Val d'Ille-Aubigné dans une version décentralisée : une douzaine de spectacles par saison comprenant des créations/coproductions, des tournées de spectacles sur le territoire, des représentations jeune public en séances scolaires et en tout public, dont certaines en partenariat avec des réseaux départementaux comme par exemple le Festival TNB, le Festival Marmaille ou le Festival Waterproof. La programmation de saison est pluridisciplinaire à dominante théâtrale : elle comprend au moins 60% de théâtre (en nombre de titres de spectacles) et présente de la danse, de la musique et des arts du cirque, dans toute leur diversité.

- L'édition biennale du festival d'été BONUS : en 2025 et 2027 au mois d'août, un temps fort permettant une diversité de formats de représentations multi-sites, avec une offre artistique en salle et en extérieur payante et gratuite, dans un cadre convivial.

## SOUTIEN À LA CRÉATION

Le Théâtre de Poche est un lieu de résidence et de création. Un programme de soutien et d'accompagnement des compagnies et artistes accueillis est développé à différentes échelles : mise à disposition du plateau, de lieux dédiés, de moyens techniques et humains, apport en coproduction. Le théâtre de Poche coproduira prioritairement des compagnies régionales mais pas seulement.

## ACTION CULTURELLE

Adossés à chaque saison, le Théâtre de Poche s'attache à déployer un plan d'envergure en termes d'action culturelle, sur l'ensemble du territoire avec :

- Des projets et actions de pratique artistique et de sensibilisation en direction de tous les publics : ateliers de pratique théâtrale amateur hebdomadaire pour enfants et adultes, stages de théâtre, ateliers et rencontres en lien avec les acteurs des champs socioculturels et socio-médical du territoire, des projets participatifs ouvert à toutes et à tous...

- Un programme d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves de l'enseignement primaire comme du secondaire : des parcours de spectateurs, des actions de pratique artistique, de sensibilisation au spectacle vivant, des projets d'immersion en établissement scolaire construits avec les enseignants et les artistes...

## UNE COLLABORATION ARTISTIQUE AU LONG COURS

Le Théâtre de Poche s'engage dans le soutien aux compagnies en proposant à une équipe artistique une résidence sur un cycle d'au minima deux ans (voire trois à quatre années). Cette collaboration sera définie sur mesure par le Théâtre de Poche et la compagnie au sein d'un cadre posé par le Théâtre de Poche, en cohérence avec la ligne artistique développée. Elle permettra un accompagnement mutuel : conception et développement de projet d'action culturelle sur le territoire, conception de nouveaux rendez-vous à destination des publics, déploiement de temps de recherche et de création.

## Article II - Engagements respectifs

Le projet porté par l'association, s'inscrivant dans le cadre du dispositif « scènes de territoire en Bretagne », porté par la DRAC et la Région Bretagne, respectera l'ensemble de la charte cadre pour les scènes de territoire en Bretagne (présentée en annexe 4).

L'association s'engage :

1/ à programmer au minima 60 % de spectacles coproduits par les réseaux labellisés ou scènes conventionnées par le Ministère de la culture, et/ou soutenues dans le cadre du dispositif de production mutualisée, et/ou avec les réseaux spécialisés dans le cas de disciplines spécifiques peu diffusées, et/ou bénéficiant d'une aide à la création de la Région ou du Ministère de la Culture.

2/ à consacrer au minimum 60% de sa programmation théâtre (en nombre de titres de spectacles) à des projets relevant de la discipline du théâtre.

3/ à programmer des saisons présentant 50% d'œuvres portées – composées, mises en scènes, ou chorégraphiées – par des femmes responsables artistiques, dans la mesure du possible.

4/ à tendre vers une meilleure prise en compte dans la programmation d'œuvres portées par des artistes issues des populations dites minorisées afin de favoriser une plus juste représentation de la société dans sa diversité.

5/ à consacrer l'essentiel de son action de soutien à la création à des projets dans le domaine du théâtre.

6/ à coproduire au minimum 8 projets sur 4 ans selon les conditions spécifiques du dispositif inter-régional de soutien à la production mutualisée.

7/ à ce que les moyens de créations soient également répartis.

8/ à avoir une politique active et volontaire dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle ainsi que l'action culturelle, et à assurer la promotion la plus large possible des actions auprès du public auquel elles sont destinées.

9/ à développer une visibilité et une présence sur l'ensemble du territoire des deux communautés de communes Bretagne romantique & Val d'Ille-Aubigné.

10/ à s'inscrire dans les objectifs de politiques culturelles fixés par les deux Communautés de communes en cohérence avec sa dimension affirmée de Scène de territoire pour le théâtre / Bretagne romantique & Val d'Ille-Aubigné.

11/ à développer des pratiques éco-responsables et à diminuer son empreinte écologique, conformément aux orientations de la Breizh Cop et au cadre d'actions contractuel de transformation écologique posé par le Ministère de la Culture. Le Théâtre de Poche met déjà en œuvre des actions en faveur de l'engagement n°4 sur l'alimentation responsable, l'engagement n°7 sur la communication responsable et l'engagement n°8 sur la réduction et la gestion des déchets. Le Théâtre de Poche souhaite renforcer son action dans ces trois domaines, et engager des actions dans le domaine de la mobilité des artistes et des œuvres comme des publics. Un diagnostic interne sera établi en 2024/2025 et un plan d'actions à mettre en œuvre.

La commune d'Hédé-Bazouges s'engage :

- à mettre à disposition de l'association les espaces indispensables au déroulement de son activité : le bâtiment du Théâtre sis rue Saint-Louis, ainsi que des bureaux de 80m<sup>2</sup> sis 10 place de la Mairie, un studio de répétition de 45m<sup>2</sup> sis rue Saint-Louis, deux logements sis 5 place de la Mairie, et un espace de stockage d'une trentaine de mètres carré.

Par ailleurs, une salle municipale multifonctions est en cours de conception (livraison prévue en 2026). La municipalité accordera au Théâtre de Poche le bénéfice de créneaux d'utilisation réguliers (ateliers de pratique amateur) et de créneaux ponctuels (représentations, festival, résidences).

Les partenaires publics s'engagent :

1/ à garantir la liberté des choix artistiques de la direction, conformément à l'article 1 de la loi 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine : « la création artistique est libre ».

2/ à permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association en contribuant pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est le suivant :

- L'Etat (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne),  
Dans le cadre du programme de scène de territoire 20 000€,  
Des subventions complémentaires pourront être apportées.
- Région Bretagne 37 000€,  
fléchés de la manière suivante : 10 000€ pour le festival, 27000€ pour la co-production de compagnies majoritairement bretonnes (20 000€) et l'éducation artistique et culturelle avec les équipes accompagnées (7000€)  
Des subventions complémentaires pourront être apportées.
- Département d'Ille-et-Vilaine .....€,  
Des subventions complémentaires pourront être apportées, dans le cadre du FAAT sur projets. La subvention n'est pas cumulable avec les contrats départementaux de solidarité territoriale.
- Communauté de communes de la Bretagne romantique 75 000€,  
Des subventions complémentaires pourront être apportées.
- Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné .....€,  
Des subventions complémentaires pourront être apportées.
- Commune de Hédé-Bazouges 18 500€,  
Des subventions complémentaires pourront être apportées.

Une projection budgétaire incluant une revalorisation des montants annuels de subvention est établie à titre indicatif en annexe n° 2 de la présente convention.

Il est précisé que ces projections budgétaires en annexe constituent la base sur laquelle se porteront les demandes annuelles, mais sans engager les collectivités partenaires. Pour chaque exercice budgétaire, l'association adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités publiques est soumis aux délibérations des assemblées délibérantes.

### Article III - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2024, 2025, 2026 et 2027. Elle prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2027.

Au plus tard trois mois avant son expiration, les parties signataires devront échanger et communiquer leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article VIII.

Le Théâtre de Poche s'engage à entretenir un dialogue permanent avec l'ensemble des six partenaires publics afin d'assurer le suivi et l'exécution de cette convention. A chaque fin de saison, le Théâtre de Poche s'engage à fournir son rapport d'activités et le programme de la saison suivante.

### Article IV - Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe n°1) ;

- la projection budgétaire pluriannuelle prévisionnelle (annexe n°2);
- les modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique (annexe n°3) ;
- la charte cadre pour les scènes de territoire en Bretagne (annexe 4).

#### Article V - Communication

L'association s'engage à faire figurer dans tous les documents de communication l'appellation « Théâtre de Poche, scène de territoire Bretagne romantique & Val d'Ille-Aubigné », ainsi que les logos des différents partenaires en respectant leur charte mise en place.

Les partenaires s'engagent à utiliser cette même appellation pour désigner le théâtre sur tous les documents officiels.

#### Article VI - Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, le procès-verbal de l'assemblée générale ainsi qu'un bilan d'activité de la saison écoulée.

Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations. En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions des partenaires financiers ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés et en déposera un exemplaire en préfecture.

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

#### Article VII - Contrôle des collectivités publiques

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des collectivités publiques de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en annexe de la présente convention, l'association en informera également les collectivités publiques concernées.

### Article VIII- Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels les collectivités ont apporté leur concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre les partenaires financiers et l'association et précisées comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- la mise en œuvre du projet artistique et culturel dans toutes ses dimensions
- l'état des lieux des actions menées en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, sociaux ou éducatifs du territoire local et régional,
- les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres,
- la structuration de l'emploi.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser aux partenaires financeurs :

avant le 31 décembre de chaque année, ou à la date limite de dépôt des demandes de subvention fixée par chaque structure sollicitée :

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de la saison en cours ;

avant le 30 juillet de chaque année :

- le bilan général et détaillé de l'activité de l'année écoulée ;
- les bilans financiers et compte de résultat détaillés de l'année écoulée certifiés par le commissaire aux comptes le cas échéant ;

### Article IX - Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 5 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

### Article X - Règlement des litiges

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse, à quelque titre que ce soit.

Article XIII – Exécution de la convention

Le Préfet de la Région Bretagne, le Préfet d’Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental d’Ille-et-Vilaine, le Président de la Communauté de Commune Val d’Ille-Aubigné, le Président de la Communauté de Commune de la Bretagne romantique, la Maire d’Hédé-Bazouges, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente convention.

Fait à Hédé-Bazouges, en présence de Charlotte Duchamp pour la direction du Théâtre de Poche, le .....2024, en 7 exemplaires originaux.

**La Présidente de l'Association  
Théâtre de poche – Hédé-Bazouges**  
Madame Alice BERHAULT

**Le Président du Conseil départemental  
d’Ille-et-Vilaine**  
Monsieur Jean-Luc CHENUT

**Pour le Ministère de la Culture  
Le Préfet de Région**  
Monsieur Philippe GUSTIN

**Le Président de la Communauté de  
communes de la Bretagne romantique**  
Monsieur Loïc REGEARD

**Le Président du Conseil régional  
de Bretagne**  
Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

**Le Président de la Communauté de  
communes Val d’Ille-Aubigné**  
Monsieur Claude JAOUEN

**La Maire de la Commune d’Hédé-Bazouges**  
Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA

# **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

**2024-2027**

**Entre**

**L'association Cie Optimiste Créatrice d'Utopies Spectaculaires**

**Et**

**La Commune de Saint-Germain-sur-Ille**

**La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**

**Le Département d'Ille-et-Vilaine**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
**Vu** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,  
**Vu** l'arrêté ministériel du 11/10/2006 relatif au compte rendu financier, prévu par l'article 10 de la loi du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
**Vu** la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 accompagnée du contrat d'engagement républicain, tous deux dûment signés,  
**Vu** la convention de partenariat conclue le 1/10/2023 entre la compagnie OCUS et la Mairie de Saint-Germain-sur-Ille pour une durée de 5 ans  
**Vu** la délibération n°306/2018 du 9/10/2018 de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,  
**Vu** la délibération n°XXX du 09/04/2024 de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,  
**Vu** la délibération n°XXX du 26/04/2024 de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

### **Entre d'une part :**

Le **Département d'Ille-et-Vilaine**, représenté par son Président, Monsieur Chenut, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la commission permanente en date du .....

La **Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**, représentée par son Président, Monsieur Claude Jaouen, Président, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° n°274/2020 du Conseil Communautaire en date du 15/07/2020

La **Commune de Saint-Germain-sur-Ille**, représentée par son maire, Monsieur Legendre, maire, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° ..... du Conseil Municipal en date du 16/04/2024,

Ci-après désignés, “ **les partenaires** ” ou “ **les collectivités publiques** ”,

### **ET d'autre part :**

L'association Compagnie Optimiste Créatrice d'Utopies Spectaculaires (Cie OCUS) représentée par son Président, Monsieur Mickaël Devigne, association déclarée au Journal Officiel en date du 31 janvier 2004, ayant son siège social au 1 rue Desaix – 35000 Rennes  
N° de SIRET : 48272004200035  
Code APE : 9001.Z  
Licences : PLATESV-D-2020-002049 (licence 1 dancing), PLATESV-D-2020-001801 (chapiteau blanc et rouge), PLATESV-D-2020-001802 (licence 2), PLATESV-D-2020-001803 (licence 3) du 03/04/2020,

Ci-après désignée “ **le bénéficiaire** ” ou “ **l'association** ”

**Il est convenu ce qui suit :**

## **Préambule**

Pour leur part :

### **Ex intention**

**Le Département d'Ille-et-Vilaine** souhaite conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :

- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimoniale ;
- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Il accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental.

Considérant l'intérêt que présente le projet de l'Association Cie OCUS, pour le développement culturel de son territoire tant par l'inscription artistique et territoriale de son projet, que par le déploiement des actions culturelles auprès de tous les publics y compris les plus éloignés socialement et géographiquement de ces pratiques, le Département décide d'apporter son soutien à l'association.

## **La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**

Favoriser l'accès à la culture pour tous en développant une offre culturelle de spectacle vivant de proximité est un des axes majeurs de la politique culturelle de la communauté de communes. Ainsi elle accompagne et soutien les acteurs culturels structurants et les compagnies en résidence pour la mise en œuvre de leurs projets de diffusion, d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants du territoire. Ces actions sont inscrites dans le projet de territoire 2021-2026 du Val d'Ille-Aubigné.

Le Val d'Ille-Aubigné soutient le projet artistique et culturel de la compagnie OCUS pour :

- La diffusion d'une programmation dans le lieu de fabrique et hors les murs avec un ancrage territorial
- L'accueil de compagnies en résidence
- Le développement d'action d'éducation artistique et culturelle (atelier, rencontre, spectacle / visite de coulisses, résidence en milieu scolaire...)
- La mise en œuvre d'actions artistiques et de médiation culturelles

Le Val d'Ille-Aubigné encourage les acteurs culturels à s'inscrire dans une démarche de développement durable et à développer des partenariats avec les acteurs associatifs, sociaux, éducatifs,... pour un maillage du territoire.

Considérant la politique publique dans laquelle s'inscrit la convention :

- la compétence culturelle énoncée dans les statuts de la Communauté de communes et notamment le soutien aux acteurs et lieux de diffusion culturelle : la compagnie OCUS

Considérant que le projet ci-après présenté par l'association participe de cette politique.

## **La Commune de Saint-Germain-sur-Ille**

La Commune de Saint-Germain-sur-Ille soutient, depuis son installation sur le territoire communal, le projet artistique et culturel de la compagnie OCUS notamment en mettant les moyens suivants à disposition :

- Des bureaux et espaces de stockage dans le Presbytère situé au « 1 Chemin du Bois Lambin »
- Un espace d'habitations et de locaux de travail au lieu-dit « la Touchette »
- Les supports de communication communaux pour diffusion de la programmation culturelle de l'association

La bibliothèque municipale et l'école publique Armandine Mallet proposent également des partenariats dans le cadre d'animations culturelles et de spectacles.

Considérant que la réalisation du projet mentionné à l'article 1 nécessite un appui conjoint sur la durée, les collectivités publiques ci-dessus mentionnées ont convenu de conclure avec le bénéficiaire une convention pluriannuelle d'objectifs.

## Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour objet le soutien financier et matériel des signataires à la Cie OCUS pour son projet de Compagnie qui se décline comme étant un projet de territoire fort autour :

- du théâtre, de la musique, de la marionnette et de tout autre médium artistique,
- de l'animation d'un lieu de fabrique et de résidence dédié à la création et à la vie locale,
- de la mise en place d'actions artistiques et de médiations culturelles visant la population et
- d'un rayonnement au-delà des frontières communales par le biais de la diffusion de ses créations et de ses « Chapiteaux Volants ».

## Article II - Engagement respectif

### L'association s'engage :

Par la présente convention, l'association Cie OCUS s'engage à réaliser le projet défini ci-dessus, dont le contenu détaillé figure en annexe I.

### Les collectivités s'engagent :

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est le suivant :

- Département d'Ille-et-Vilaine €,
- Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné €,

Une projection budgétaire incluant une revalorisation des montants annuels de subvention est établie à titre indicatif en annexe n°2 de la présente convention, celui-ci rend compte d'une pérennisation du projet (emplois, actions culturelles, soutien à la création, diffusion) sur la période de la convention.

**Il est précisé que ces projections budgétaires en annexe** constituent la base sur laquelle se porteront les demandes annuelles mais sans **engager les collectivités partenaires**.

**Pour chaque exercice budgétaire**, l'association Cie OCUS adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités publiques est soumis aux délibérations des assemblées délibérantes.

## Article III - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2024, 2025, 2026, 2027. Elle prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et prendra fin le 31/12/2027.

Au plus tard trois mois avant son expiration, les parties signataires devront échanger et communiquer leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article VIII.

## **Article IV- Modalités d'exécution**

Des annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet 2024-2027 visé à l'article I (annexe n°1) ;
- la projection budgétaire prévisionnelle pluriannuelle (annexe n°2);
- les modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique (annexe n°3).

## **Article V - Communication**

L'association s'engage à faire figurer dans tous les documents de communication les logos des différents partenaires du projet en respectant leur charte mise en place.

## **Article VI - Obligations comptables et dispositions diverses**

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, le procès-verbal de l'assemblée générale ainsi qu'un bilan d'activité relatif à la mise en œuvre du projet financé lors de l'année écoulée.

Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations. En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions des partenaires financiers ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés et en déposera un exemplaire en préfecture.

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association devra transmettre aux collectivités publiques les comptes-rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

## **ARTICLE VII - Contrôle des collectivités publiques**

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des collectivités publiques de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en annexe de la présente convention, l'association en informera également les collectivités publiques concernées.

## **Article VIII- Bilan d'exécution de la convention et évaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels les collectivités ont apporté leur concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre les partenaires financiers et l'association et précisées comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- la mise en œuvre du projet artistique et culturel dans toutes ses dimensions (création, diffusion, action culturelle, résidences...),
- l'état des lieux des actions menées en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, sociaux ou éducatifs du territoire local et régional,
- les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres,
- la structuration de l'emploi.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser aux partenaires financeurs :

**avant le 31 décembre de chaque année, ou à la date limite de dépôt des demandes de subvention fixée par chaque structure sollicitée :**

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de la saison en cours ;

**avant le 30 juin de chaque année :**

- le bilan général et détaillé de l'activité de l'année écoulée, signé par le président ;
- les bilans financiers et compte de résultat détaillés de l'année écoulée certifiés par le commissaire aux comptes le cas échéant ;

## **ARTICLE IX - Modifications, sanctions et résiliation de la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec

respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 5 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

#### **Article X - Règlement des litiges.**

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse, à quelque titre que ce soit.

#### **Article XIII – Exécution de la convention**

Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, le Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, le Maire de Saint-Germain-sur-Ille et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Montreuil-le-Gast, le.....2024 en 3 exemplaires originaux.

<p>Le Président de l'Association OCUS</p> <p>Mickaël DEVIGNE</p>	
	<p>Le Président de la Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné</p> <p>Claude JAOUEN</p>
<p>Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Jean-Luc CHENUT</p>	
	<p>Le Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille</p> <p>Bertrand LEGENDRE</p>

## ANNEXE 3

### Modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique

---

Le versement des subventions interviendra de la manière suivante :

#### Pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

La subvention s'effectue annuellement, après examen du dossier de demande de subvention par le bureau communautaire. La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné prévoit le versement d'un acompte de 70% lors du 1er semestre et du solde en octobre.

#### Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

La subvention s'effectue annuellement en un seul versement, après examen du dossier de demande de subvention par la commission permanente du conseil général. Une convention financière, établie entre le département et le bénéficiaire, précisera les modalités de versement pour chaque exercice budgétaire.

# Eléments financiers

Commission permanente

du 26/08/2024

N° 49292

## Dépense(s)

Réservation CP n°20624

Imputation **65-311-657358-0-P121**  
Autres groupements

Montant crédits inscrits 110 000 € **Montant proposé ce jour 65 600 €**

Réservation CP n°20625

Imputation **65-311-657382-0-P121**  
Organismes publics divers

Montant crédits inscrits 75 000 € **Montant proposé ce jour 15 000 €**

Réservation CP n°20622

Imputation **65-311-65748-0-P121**  
Autres personnes de droit privé

Montant crédits inscrits 3 073 030 € **Montant proposé ce jour 2 079 621 €**

Réservation CP n°20627

Imputation **65-311-65748.450-0-P121**  
Subventions - Langues de Bretagne

Montant crédits inscrits 210 470 € **Montant proposé ce jour 125 050 €**

Réservation CP n°20623

Imputation **65-311-657348-0-P121**  
Autres communes

Montant crédits inscrits 430 120 € **Montant proposé ce jour 46 570 €**

Réservation CP n°20665

Imputation **65-311-657381-0-P121**  
Autres établissements publics locaux

Montant crédits inscrits 61 500 € **Montant proposé ce jour 55 000 €**

Réservation CP n°20626

Imputation **65-311-657381-0-P121**  
Autres établissements publics locaux

Montant crédits inscrits 86 500 € **Montant proposé ce jour 25 000 €**

Réservation CP n°20623

Imputation **65-311-657348-0-P121**  
Autres communes

Montant crédits inscrits 430 120 € **Montant proposé ce jour 373 250 €**

**TOTAL 2 785 091 €**